ALLOCATIONS FAMILIALES
les Caf en Île-de-France
Les Caf en île-de-France
Ctrad
Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

N°51-077000
Juillet 2019

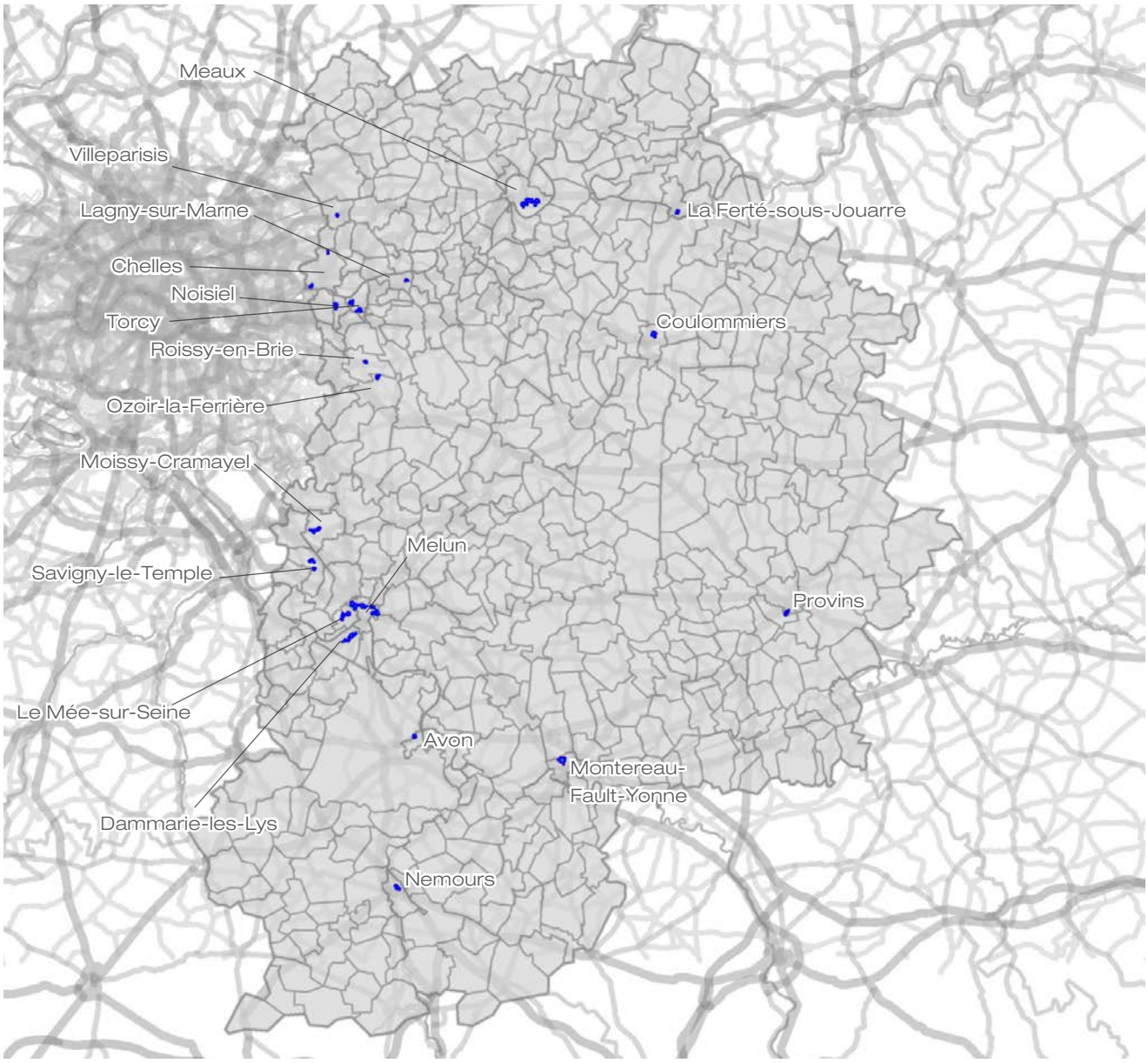

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

PRÉAMBULE

Les quartiers de la politique de la ville, de leur dotation en équipements sociaux, au regard sur les allocataires y résidant

Par Gaëlle CHOQUER-MARCHAND directrice de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

Inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont vu le jour en janvier 2015, remplaçant les dispositifs précédents (zones urbaines sensibles, contrats urbains de cohésion sociale) dont l'empilement et le nombre ont abouti à un brouillage des territoires et des politiques mises en œuvre. Cette nouvelle géographie de la politique de la ville est désormais basée sur le seul critère de concentration de personnes à bas revenus, avec un décrochage marqué par rapport à l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et au niveau de revenus de la France métropolitaine.

En Seine-et-Marne, en prenant en compte les allocataires, conjoints, enfants de moins de 25 ans et autres personnes à charge, la politique de la ville couvre 66 500 personnes réparties dans 24 quartiers. C'est 4,9 % de la population seine-et-marnaise qui vit dans un quartier de la politique de la ville et 10,3 % des allocataires.

La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne joue un rôle actif dans ces quartiers à travers les prestations versées qui visent à aider et soutenir les foyers notamment les plus vulnérables économiquement, soulignant leur importance pour ces territoires où la concentration de bas revenus est particulièrement élevée. Sans sous-estimer l'importance des politiques d'insertion et d'accompagnement, il n'en demeure pas moins que le versement des prestations est un rempart capital pour les familles qui se situent aux franges du seuil de bas revenus et qui peuvent à tout moment basculer dans la pauvreté.

Certains de ces quartiers sont marqués par des indicateurs de fragilité économique élevés, comme Schweitzer-Laennec à Chelles, ou Beauval Dunant à Meaux, d'autres avec des indicateurs de fragilité économique plus modérés comme Quartier République Vilvaudé à Villeparisis, Le Mail à Torcy... d'autres encore par un profil jeune et composé principalement de familles : L'Almont à Melun, L'Arche Guédon à Torcy, Les Fougères à Avon...

La couverture territoriale des équipements sociaux dans les quartiers de la politique de la ville est un autre critère d'évaluation de l'engagement et de la mobilisation de la branche Famille en faveur des quartiers prioritaires. Les financements qu'elle apporte aux structures d'animation de la vie sociale, aux équipements d'accueil du jeune enfant ainsi qu'aux dispositifs de soutien à la parentalité (LAEP, Espaces Rencontres) et de soutien à la politique jeunesse (FJT), présents dans ces quartiers ou situés à proximité, sont susceptibles d'optimiser les réponses sociales aux besoins des familles. Ils témoignent de son attachement en faveur d'un maillage territorial couvrant l'ensemble des QPV, auquel elle est attachée.

Cette publication constituée, pour chacun des 24 quartiers que compte la Seine-et-Marne, d'informations sur leur situation dans les communes du département, et sur leur dotation en équipements est assortie d'une description des caractéristiques sociales des allocataires y résidant. Démographiquement, ces quartiers cumulent des situations fragiles avec de nombreuses familles monoparentales ou de familles de trois enfants ou plus, et la dépendance aux prestations légales, que ce soit les minima sociaux, les aides au logement, ou les prestations familiales est élevée. Les interventions de travail social sur ces populations vulnérables dans ces quartiers sont aussi le lieu de la mise en œuvre des politiques portées par notre organisme sur les populations et les territoires. Elles constituent un volet fondamental de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires.

Nos capacités à intervenir dans les processus d'évaluation, dont le présent document est une illustration, sont un levier pour l'évolution et la priorisation des actions que la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne conduit, avec ses partenaires.

Je remercie les équipes de la Ctrad pour la qualité de ce travail.

QP077001 _ LA RENARDIÈRE *Commune ROISSY-EN-BRIE* . 7
QP077002 _ LA GRANDE PRAIRIE *Commune CHELLES* . 11
QP077003 _ SCHWEITZER - LAENNEC *Commune CHELLES* . 15
QP077004 _ ORLY PARC *Commune LAGNY-SUR-MARNE* . 19
QP077005 _ LES DEUX PARCS-LUZARD *Communes CHAMPS-SUR-MARNE & NOISIEL* . 23
QP077006 _ L'ARCHE GUEDON *Commune TORCY* . 27
QP077007 _ LE MAIL *Commune TORCY* . 31
QP077008 _ LA PLAINE DE LYS - BERNARD DE PORET *Commune DAMMARIE-LES-LYS* . 35
QP077009 _ LES COURTILLERAIE - LE CIRCÉ *Commune LE MÉE-SUR-SEINE* . 39
QP077010 _ PLATEAU DE CORBEIL - PLEIN-CIEL *Communes LE MÉE-SUR-SEINE & MELUN* . 43
QP077011 _ LES MEZEREAUX *Commune MELUN* . 47
QP077012 _ L'ALMONT *Commune MELUN* . 51
QP077013 _ BEAUVAL DUNANT *Commune MEAUX* . 55
QP077014 _ SURVILLE *Commune MONTEREAU-FAULT-YONNE* . 59
QP077015 _ LES FOUGÈRES *Commune AVON* . 63
QP077016 _ RÉSIDENCE MONTMIRAIL *Commune LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE* . 67
QP077017 _ CHAMPBENOIST *Commune PROVINS* . 71
QP077018 _ ANNE FRANCK *Commune OZOIR-LA-FERRIÈRE* . 75
QP077019 _ LES TEMPLIERS *Commune COULOMMIERS* . 79
QP077020 _ MONT SAINT MARTIN *Commune NEMOURS* . 83
QP077021 _ QUARTIER RÉPUBLIQUE VILVAUDÉ *Commune VILLEPARISIS* . 87
QP077022 _ LUGNY MARRONNIERS - RÉSIDENCE DU PARC *Commune MOISSY-CRAMAYEL* . 91
QP077023 _ CENTRE VILLE - QUARTIER DE L'EUROPE *Commune SAVIGNY-LE-TEMPLE* . 95
QP077024 _ DROITS DE L'HOMME *Commune SAVIGNY-LE-TEMPLE* . 99

QP077001

LA RENARDIÈRE

COMMUNE : ROISSY-EN-BRIE

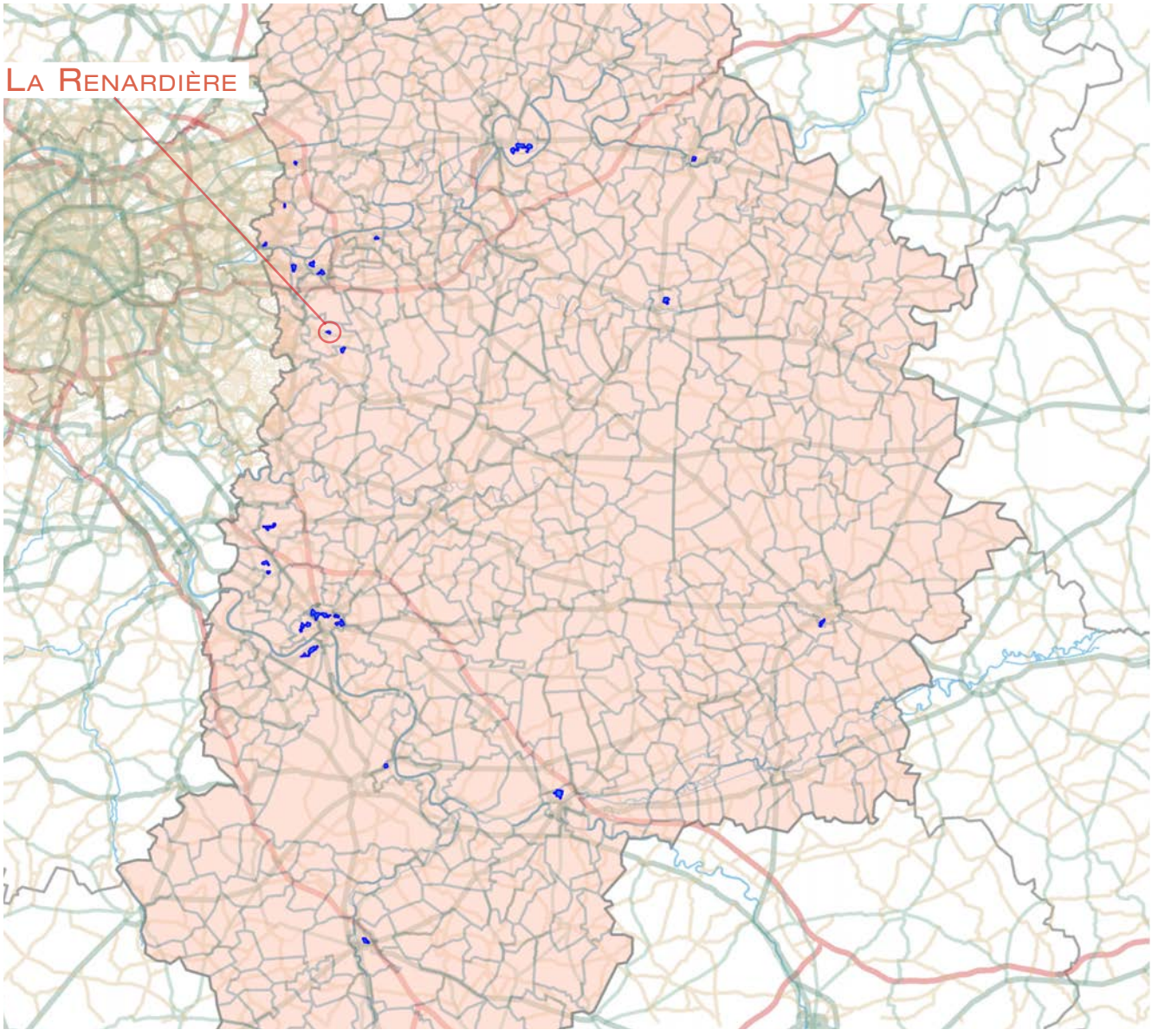

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

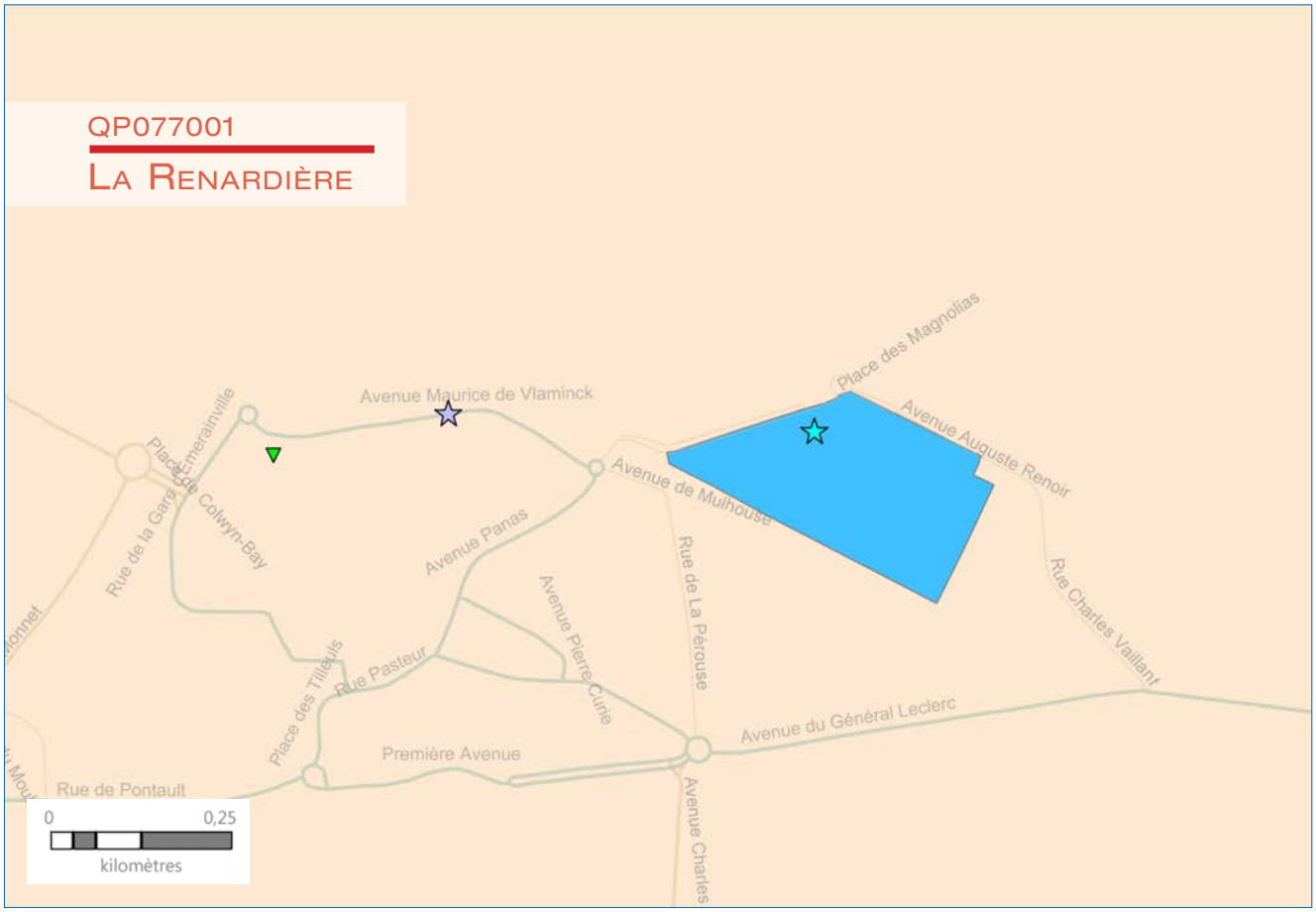

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077001	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 818**	**22 954**	**1 377 846**
Allocataires	**371**	**3 840**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	54,8	52,0	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,6	5,0	7,5
de 25 à 44 ans	47,7	60,9	60,8
de 45 à 59 ans	28,6	27,1	24,8
de 60 ans ou plus	19,1	7,0	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	33,2	23,5	28,3
couples sans enfant	8,4	3,6	3,3
familles monoparentales	30,7	19,7	18,7
couples avec enfant(s)	27,8	53,1	49,7
Familles allocataires :	**217**	**2 798**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	34,6	24,1	25,8
2 enfants	30,4	48,3	48,6
3 enfants ou plus	35,0	27,6	25,5
Enfants à charge	**492**	**5 931**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	13,8	14,7	15,4
de 3 à 5 ans	16,9	14,9	15,4
de 6 à 15 ans	51,0	52,9	52,7
de 16 à 17 ans	9,8	8,3	8,6
de 18 à 25 ans	8,5	9,1	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**255**	**1 292**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	99,2	54,6	49,8
location parc privé	0,8	23,1	34,3
location en collectivité	0,0	10,1	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**98**	**687**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,3	10,8	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,1	7,1	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**97**	**676**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,2	17,2	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**319**	**3 638**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	38,6	21,4	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,3	5,5	5,4
de 75 et plus	27,3	15,9	16,8
- dont 100%	81,6	79,0	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	13,8	10,7	11,4
couples sans enfant	0,6	0,7	0,6
familles monoparentales	16,6	6,9	6,6
couples avec enfant(s)	7,5	3,0	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « La Renardière », situé dans la commune de Roissy-en-Brie, compte 371 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 54,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture légèrement supérieur à celui de la commune (52,0 %). Ce taux reste cependant le plus faible des quartiers prioritaires du département.

La population des allocataires du quartier se distingue de celle de la commune par une surreprésentation des allocataires de 60 ans ou plus (19,1 % contre 7,0 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (47,7 % contre 60,9 %). La part des couples avec enfant(s) dans le quartier est elle aussi fortement sous-représentée comparée à celle de la commune (27,8 % contre 53,1 %), tandis que les familles monoparentales et les allocataires isolés sont surreprésentés (respectivement 30,7 % contre 19,7 % et 33,2 % contre 23,5 %).

La part des familles allocataires du quartier demeure ainsi assez modérée par rapport à celle de la commune (58,5 % contre 72,9 %), avec notamment une part plus faible des familles ayant 2 enfants (30,4 % contre 48,3 %) et une part plus importante des familles d'enfant unique (34,6 % contre 24,1 %). Les familles nombreuses sont légèrement prédominantes dans le quartier (35,0 %, contre 27,6 % dans la commune). La structure par âge des enfants à charge est quasiment identique à celle de la commune, l'écart le plus marquant, 1,9 point, est celui relatif aux enfants de 3-5 ans (16,9 % dans le quartier contre 14,9 % dans la commune).

Le quartier compte 255 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 68,7 % des allocataires, un résultat nettement supérieur à celui de la commune (33,6 %). La quasi-totalité (99,2 %) des bénéficiaires du quartier habite dans le parc social (contre 54,6 % dans la commune). Quant aux autres prestations, l'écart entre les deux niveaux est plus modéré. Plus précisément, en matière de bénéficiaires de minima sociaux : 26,4 % dans le quartier contre 17,9 % dans la commune ; 26,1 % contre 17,6 % pour la prime d'activité. Enfin, parmi les 319 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 38,6 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 21,4 % dans la commune), dont 16,6 % sont des familles monoparentales et 13,8 % des allocataires isolés. ■

QP077002

LA GRANDE PRAIRIE

COMMUNE : CHELLES

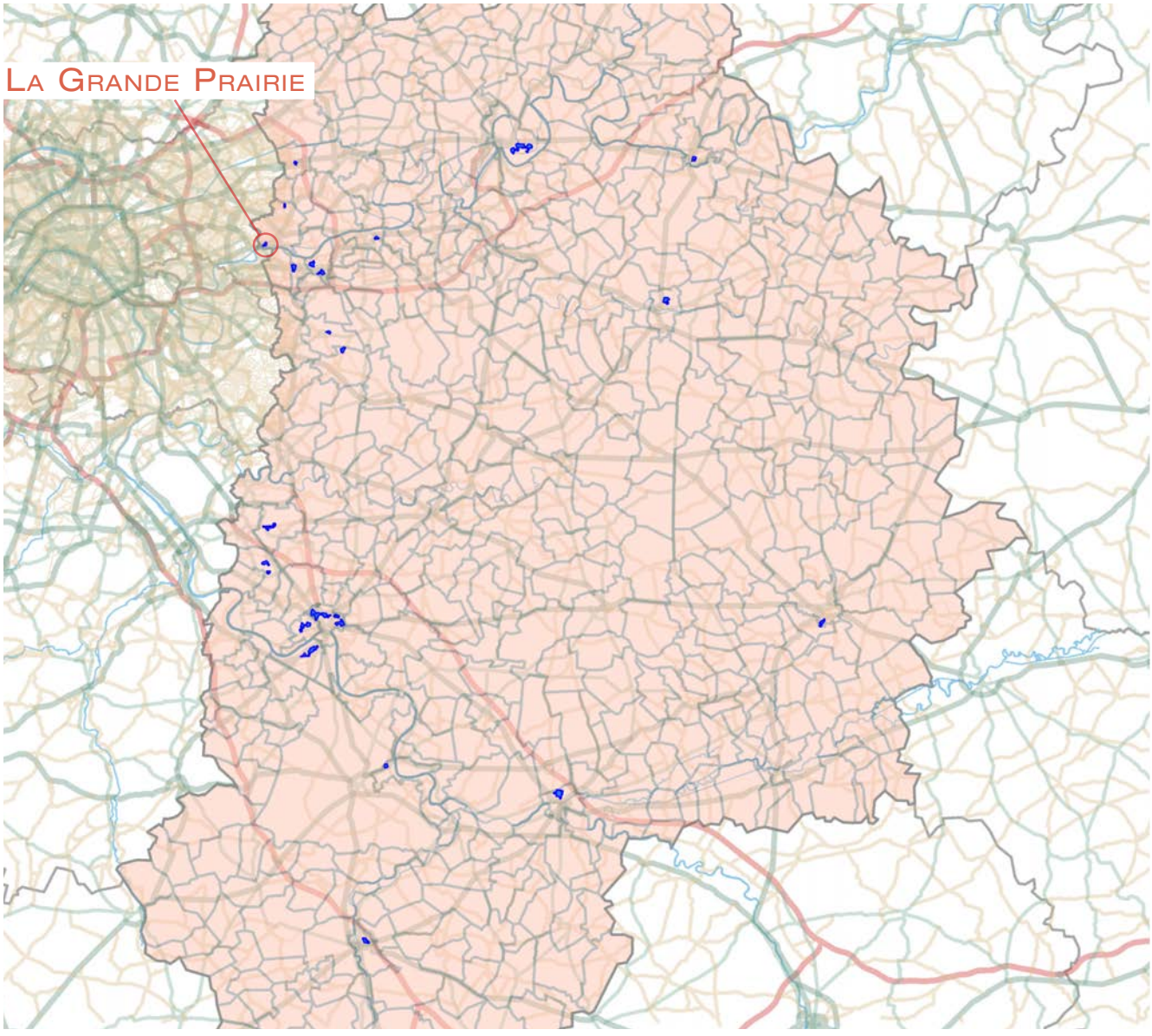

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

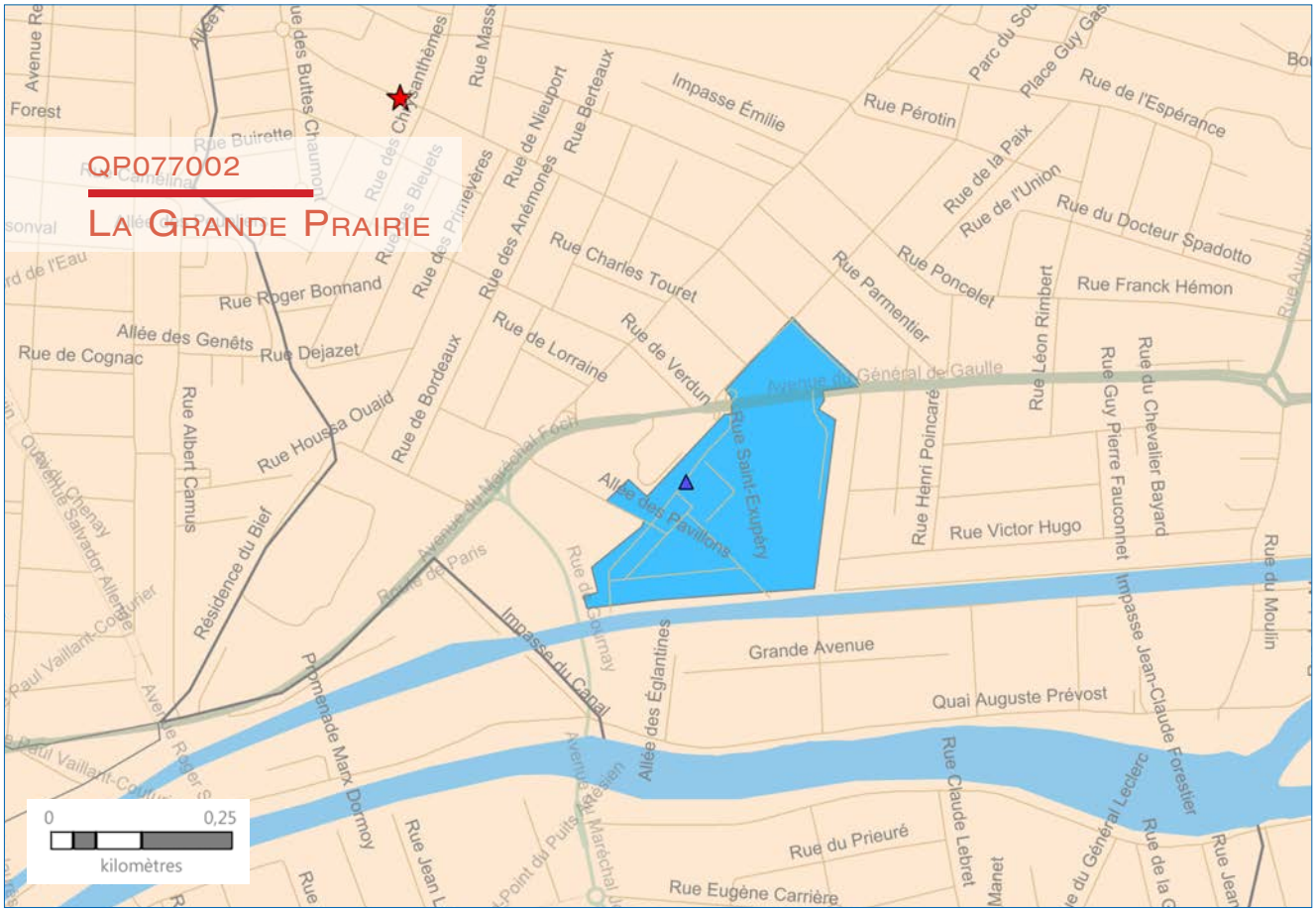

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077002	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 803**	**53 708**	**1 377 846**
Allocataires	**428**	**10 174**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	81,0	56,0	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,0	6,2	7,5
de 25 à 44 ans	59,3	61,5	60,8
de 45 à 59 ans	28,5	24,6	24,8
de 60 ans ou plus	8,2	7,6	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,0	28,5	28,3
couples sans enfant	4,0	3,6	3,3
familles monoparentales	18,7	19,1	18,7
couples avec enfant(s)	59,3	48,9	49,7
Familles allocataires :	**334**	**6 916**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	25,7	26,6	25,8
2 enfants	32,3	45,6	48,6
3 enfants ou plus	41,9	27,8	25,5
Enfants à charge	**757**	**14 528**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,3	16,8	15,4
de 3 à 5 ans	18,1	16,2	15,4
de 6 à 15 ans	48,1	51,4	52,7
de 16 à 17 ans	7,4	7,8	8,6
de 18 à 25 ans	9,1	7,7	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**239**	**4 338**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	48,1	50,1	49,8
location parc privé	21,8	35,0	34,3
location en collectivité	30,1	5,2	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**100**	**2 151**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	16,8	13,8	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	6,5	7,3	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**116**	**1 929**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	9,5	14,4	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**410**	**9 497**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	30,7	26,3	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,2	6,7	5,4
de 75 et plus	19,5	19,6	16,8
- dont 100%	77,5	79,5	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	9,5	13,1	11,4
couples sans enfant	0,5	0,6	0,6
familles monoparentales	7,8	7,6	6,6
couples avec enfant(s)	12,9	5,0	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « La Grande Prairie », situé dans la commune de Chelles, compte 428 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 81,0 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture nettement supérieur à celui de la commune (56,0 %).

La structure de la population des allocataires du quartier est quasi identique à celle de la commune, la différence la plus marquante se situe au niveau des allocataires de 45-59 ans (28,5 % dans le quartier contre 24,6 % dans la commune, soit 3,9 points d'écart). Les 25-44 ans sont prédominants dans le quartier (59,3 %), suivis par les 45-59 ans. En revanche, la différence entre le quartier et la commune est très marquée en matière de structure familiale, notamment concernant les couples avec enfant(s) plus représentés (59,3 % contre 48,9 % dans la commune) et les allocataires isolés moins représentés (18,0 % contre 28,5 %). Il est à noter que, comparée à d'autres quartiers, « La Grande Prairie » détient la part la plus faible des allocataires isolés mais la plus importante des couples avec enfant(s).

Le quartier compte 334 familles allocataires, soit 78,0 % de la population des allocataires, le taux le plus important parmi tous les quartiers prioritaires. Les familles nombreuses sont prédominantes dans le quartier (41,9 %, contre 27,8 % dans la commune), comparativement à la commune où les familles avec 2 enfants sont prédominantes (45,6 % contre 32,3 % dans le quartier). La répartition selon l'âge des enfants à charge est quasi identique entre les deux niveaux examinés, la différence la plus marquante se situe au niveau des enfants de 6-15 ans : 48,1 % dans le quartier contre 51,4 % dans la commune, soit 3,3 points d'écart.

Parmi les 428 allocataires du quartier, 55,8 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (le plus faible parmi les quartiers prioritaires) ; 23,4 % bénéficient de minima sociaux et 27,1 % de la prime d'activité. Ces résultats relatifs aux prestations sont tous supérieurs à ceux de la commune, notamment en matière d'aide au logement (13,2 points d'écart) et de prime d'activité (8,1 points d'écart). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, ceux du quartier sont plus dépendants des prestations par rapport à la moyenne communale (niveau de dépendance à 50 % ou plus : 30,7 % dans le quartier contre 26,3 % dans la commune), dont 12,9 % de couples avec enfant(s). Comparée à celle des autres quartiers prioritaires, la part des allocataires isolés et des familles monoparentales dépendants des prestations est la plus faible (respectivement 9,5 % et 7,8 %). ■

QP077003

SCHWEITZER - LAENNEC

COMMUNE : CHELLES

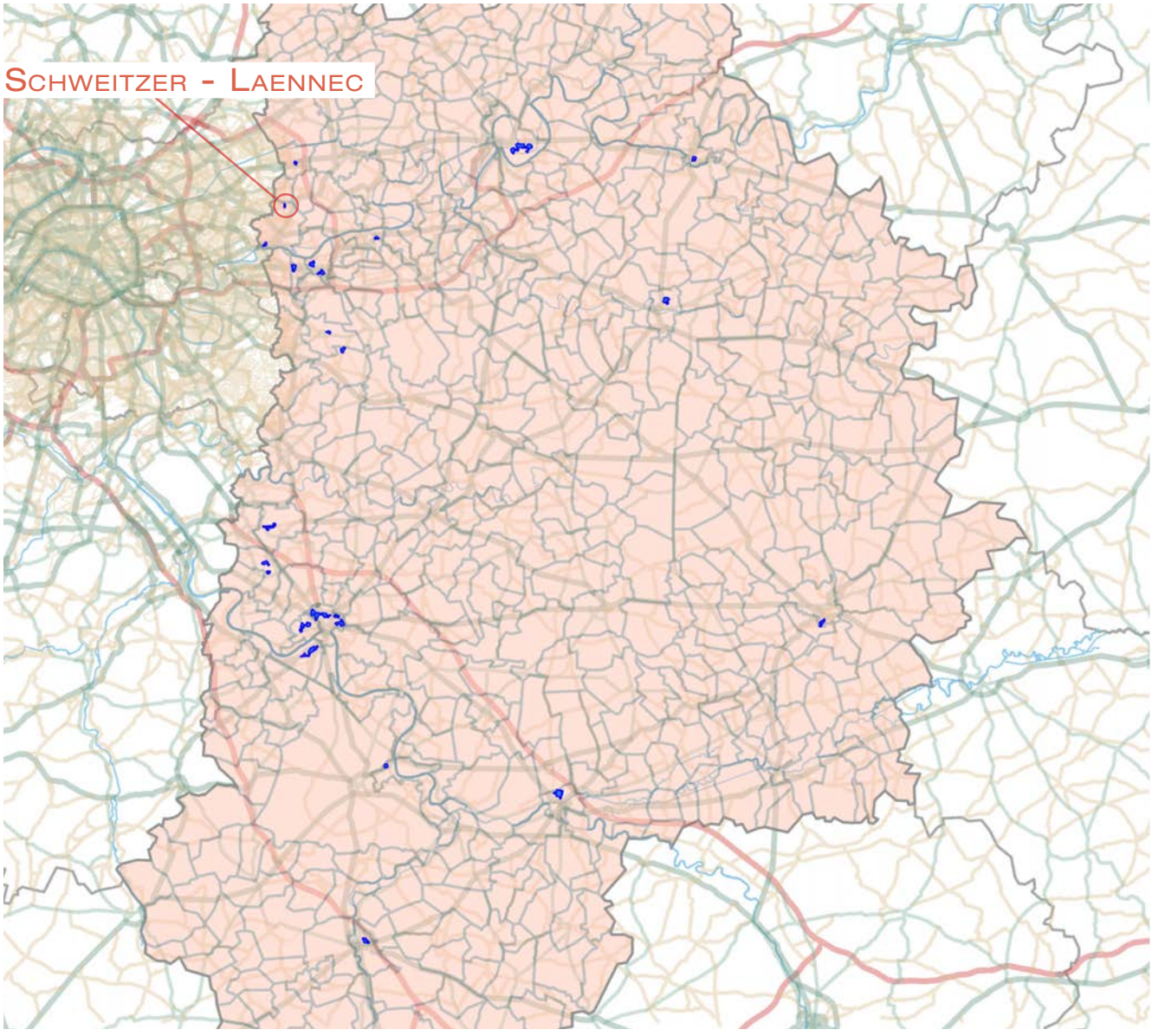

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

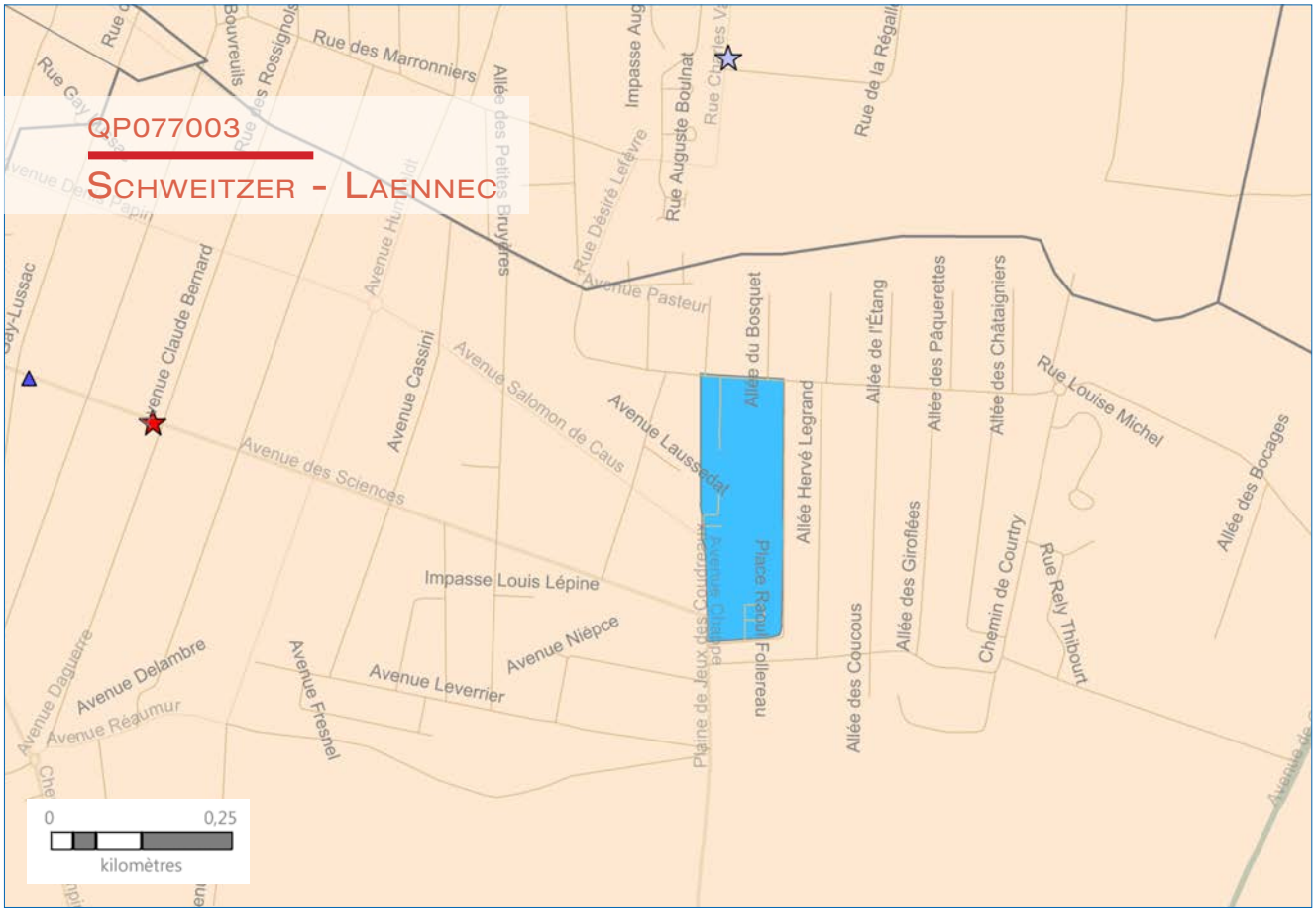

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077003	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**996**	**53 708**	**1 377 846**
Allocataires	**266**	**10 174**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	71,5	56,0	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,1	6,2	7,5
de 25 à 44 ans	46,2	61,5	60,8
de 45 à 59 ans	29,7	24,6	24,8
de 60 ans ou plus	19,9	7,6	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	38,0	28,5	28,3
couples sans enfant	9,0	3,6	3,3
familles monoparentales	18,0	19,1	18,7
couples avec enfant(s)	35,0	48,9	49,7
Familles allocataires :	**141**	**6 916**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	26,2	26,6	25,8
2 enfants	36,9	45,6	48,6
3 enfants ou plus	36,9	27,8	25,5
Enfants à charge	**326**	**14 528**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	11,7	16,8	15,4
de 3 à 5 ans	14,4	16,2	15,4
de 6 à 15 ans	54,3	51,4	52,7
de 16 à 17 ans	6,7	7,8	8,6
de 18 à 25 ans	12,9	7,7	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**185**	**4 338**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	100,0	50,1	49,8
location parc privé	0,0	35,0	34,3
location en collectivité	0,0	5,2	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**91**	**2 151**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	20,3	13,8	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	13,9	7,3	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**56**	**1 929**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,9	14,4	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**226**	**9 497**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	39,8	26,3	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	8,4	6,7	5,4
de 75 et plus	31,4	19,6	16,8
- dont 100%	80,3	79,5	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,1	13,1	11,4
couples sans enfant	1,3	0,6	0,6
familles monoparentales	11,9	7,6	6,6
couples avec enfant(s)	8,4	5,0	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Schweitzer - Laennec », situé dans la commune de Chelles, compte 266 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 71,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture assez élevé par rapport à celui de la commune (56,0 %).

La population allocataire du quartier se distingue de celle de la commune par une surreprésentation des allocataires de 60 ans ou plus (19,9 % contre 7,6 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (46,2 % contre 61,5 %). Avec un taux de 46,2 %, les 25-44 ans restent prédominants dans le quartier, suivis par les 45-59 ans (29,7 %). Quant à la structure familiale, l'écart le plus significatif se trouve parmi les couples avec enfant(s) (35,0 % dans le quartier contre 48,9 % dans la commune) et les allocataires isolés (38,0 % contre 28,5 %). De plus, la part des familles monoparentales (18,0 %) est la plus faible par rapport à celle des autres quartiers prioritaires.

Le quartier compte 141 familles allocataires (le taux le plus faible comparé aux autres quartiers prioritaires), soit 53,0 % des allocataires, ce résultat est assez faible comparé à la moyenne communale (68,0 %). La part des familles de 2 enfants dans le quartier demeure inférieure à celle de la commune (36,9 % contre 45,6 %) alors que celle des familles nombreuses est supérieure (36,9 % contre 27,8 %).

La structure par âge des enfants à charge du quartier diffère également de celle de la commune, les différences les plus marquantes se situent au niveau des enfants de moins de 3 ans (11,7 % dans le quartier contre 16,8 % dans la commune) et des jeunes de 18-25 ans à charge (12,9 % contre 7,7 % au niveau communal). Il est à noter que, parmi les 24 quartiers prioritaires, « Schweitzer - Laennec » détient la part la plus faible des enfants à charge de moins de 3 ans, mais la plus importante des 6-15 ans (54,3 %).

Parmi les allocataires du quartier, 69,5 % sont bénéficiaires d'une aide au logement, dont la totalité habite dans le parc social. Ces résultats sont supérieurs à ceux de la commune où 42,6 % des allocataires sont bénéficiaires de cette aide et 50,1 % des attributaires habitent dans le parc social. L'écart entre les deux niveaux territoriaux devient plus modéré en examinant d'autres prestations : 21,1 % contre 19,0 % au titre de la prime d'activité alors que le taux de bénéficiaires de minima sociaux reste élevé dans le quartier (34,2 % contre 21,1 % dans la commune). Parmi les allocataires dans le champ des revenus, ceux habitant dans le quartier sont plus dépendants des prestations par rapport à la moyenne communale (39,8 % contre 26,3 % avec un niveau de dépendance à 50 % ou plus), dont une majorité d'allocataires isolés (18,1 %) et de familles monoparentales (11,9 %). ■

QP077004

ORLY PARC

COMMUNE : LAGNY-SUR-MARNE

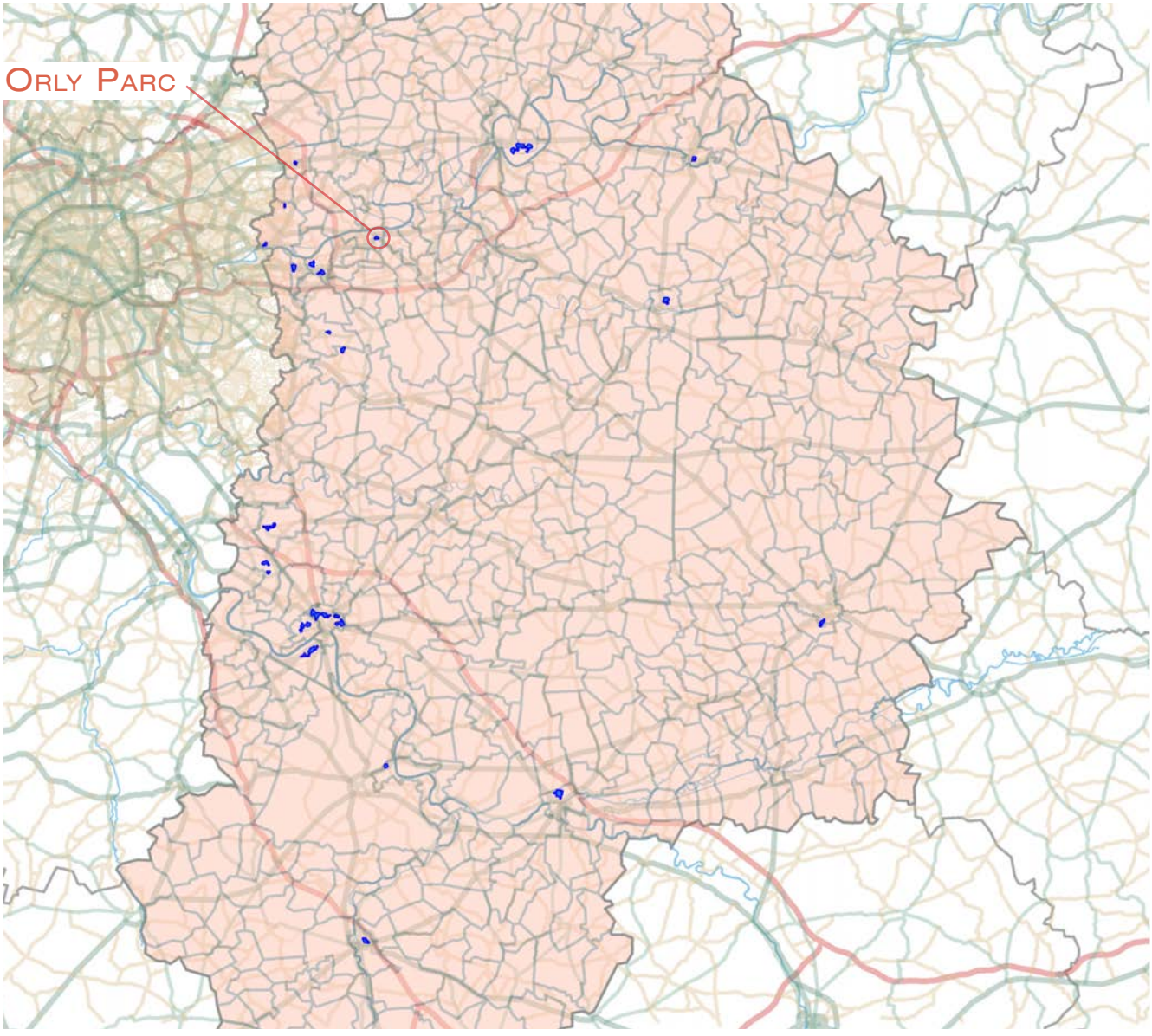

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

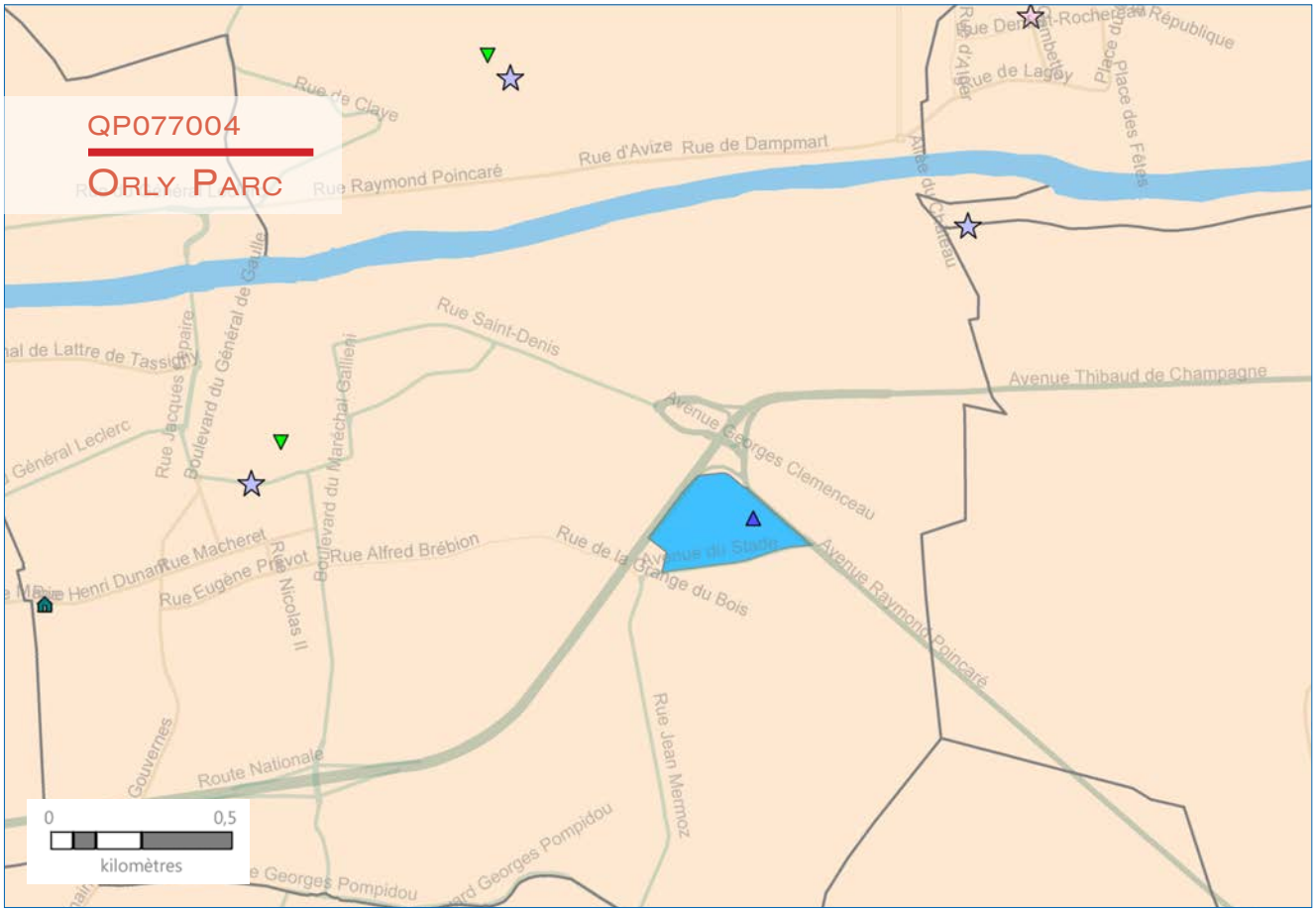

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077004	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 689**	**21 302**	**1 377 846**
Allocataires	**410**	**3 678**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	70,3	47,2	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	5,4	8,6	7,5
de 25 à 44 ans	44,1	59,0	60,8
de 45 à 59 ans	34,4	25,0	24,8
de 60 ans ou plus	16,1	7,4	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	32,2	32,7	28,3
couples sans enfant	5,4	3,7	3,3
familles monoparentales	23,9	20,9	18,7
couples avec enfant(s)	38,5	42,8	49,7
Familles allocataires :	**256**	**2 340**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	27,0	30,1	25,8
2 enfants	35,5	47,6	48,6
3 enfants ou plus	37,5	22,4	25,5
Enfants à charge	**594**	**4 678**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	12,0	17,2	15,4
de 3 à 5 ans	15,5	15,0	15,4
de 6 à 15 ans	50,5	51,2	52,7
de 16 à 17 ans	10,6	8,1	8,6
de 18 à 25 ans	11,4	8,6	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**262**	**1 540**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	99,6	49,1	49,8
location parc privé	0,4	38,2	34,3
location en collectivité	0,0	8,2	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**122**	**687**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	19,3	12,3	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	10,5	6,4	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**115**	**780**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	13,9	19,1	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**365**	**3 471**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	34,8	23,1	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	7,9	4,8	5,4
de 75 et plus	26,8	18,3	16,8
- dont 100%	74,5	80,2	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	12,1	13,0	11,4
couples sans enfant	0,3	0,6	0,6
familles monoparentales	13,2	6,5	6,6
couples avec enfant(s)	9,3	3,1	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Orly Parc », situé dans la commune de Lagny-sur-Marne, compte 410 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 70,3 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture très élevé par rapport à la moyenne communale (47,2 %).

Le quartier se caractérise par une population allocataire assez âgée par rapport à celle de la commune, aussi la part des 25-44 ans est faible (44,1 % contre 59,0 %), tandis que la part des 45-59 ans et des 60 ans ou plus est surreprésentée (respectivement 34,4 % contre 25,0 % et 16,1 % contre 7,4 %). En revanche, la structure familiale diffère peu, l'écart le plus marquant se situe au niveau des couples avec enfant(s) : 38,5 % dans le quartier contre 42,8 % dans la commune, soit 4,2 points d'écart. Par rapport à d'autres quartiers, « Orly Parc » détient la plus faible part d'allocataires de 25-44 ans et la plus importante des 45-59 ans.

Le quartier compte 256 familles allocataires, soit 62,4 % de la population allocataire (63,6 % au niveau communal) : les familles nombreuses sont prédominantes (37,5 %), suivies par les familles avec 2 enfants à charge (35,5 %), ces données sont différentes de la répartition de la composition familiale au niveau communal où la prédominance des familles avec 2 enfants (47,6 %) est suivie par les familles d'enfant unique (30,1 %). Concernant la répartition selon l'âge des enfants, l'écart le plus significatif (5,2 points) se situe au niveau des enfants de moins de 3 ans avec seulement 12,0 % dans ce quartier contre 17,2 % dans la commune. Par ailleurs, la part des enfants de 16-17 ans (10,6 %) est la plus importante des 24 quartiers prioritaires.

Parmi les 410 allocataires du quartier, 63,9 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 41,9 % dans la commune), 29,8 % de minima sociaux (contre 18,7 %) et 28,0 % de la prime d'activité (contre 21,2 %). La quasi-totalité des bénéficiaires d'aide au logement du quartier (99,6 %) habite dans le parc social, contre 49,1 % au niveau communal. Enfin, parmi les 365 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 34,8 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 23,1 % dans la commune), avec une majorité de familles monoparentales (13,2 %) et d'allocataires isolés (12,1 %). Il est à noter que la part des couples sans enfant dépendants des prestations du quartier (0,3 %) demeure la plus faible comparée aux autres quartiers prioritaires du département. ■

QP077005

LES DEUX PARCS-LUZARD

COMMUNES : CHAMPS-SUR-MARNE & NOISIEL

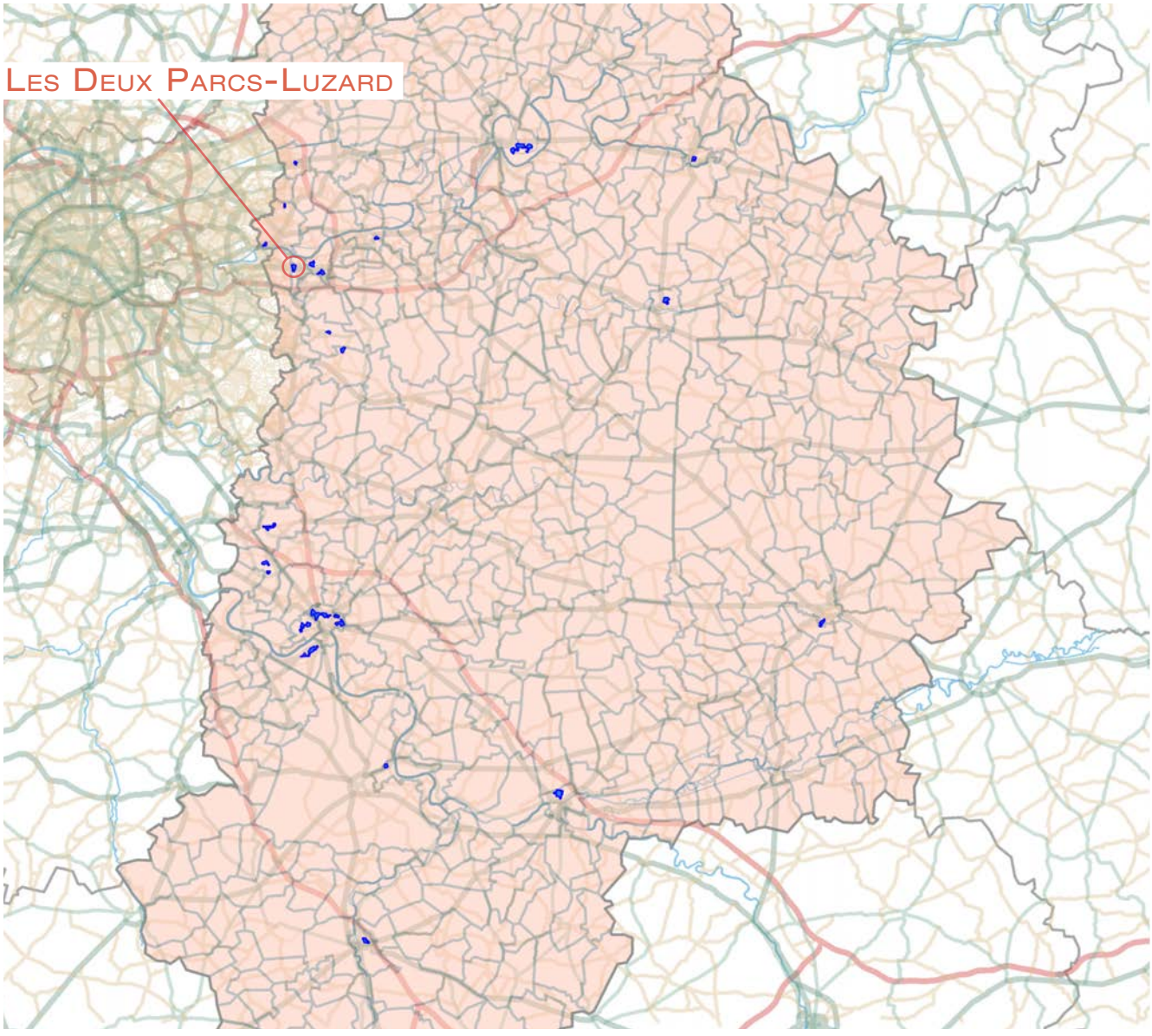

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

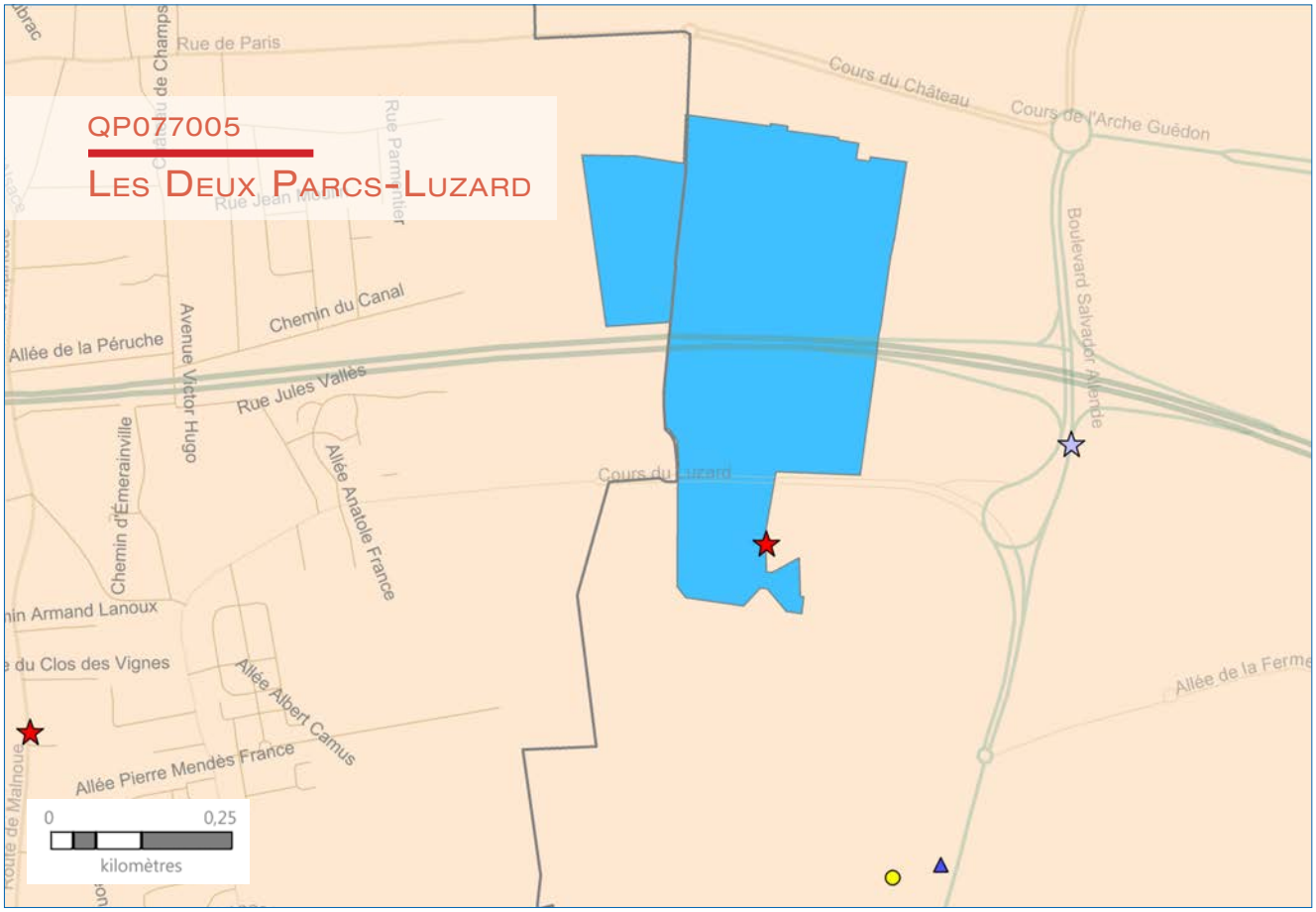

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077005	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**3 238**	**40 619**	**1 377 846**
Allocataires	**973**	**8 596**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	74,3	54,7	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	12,2	18,4	7,5
de 25 à 44 ans	47,7	51,1	60,8
de 45 à 59 ans	27,2	22,7	24,8
de 60 ans ou plus	12,8	7,8	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	44,4	41,2	28,3
couples sans enfant	5,1	3,5	3,3
familles monoparentales	21,8	18,0	18,7
couples avec enfant(s)	28,7	37,2	49,7
Familles allocataires :	**491**	**4 747**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	29,7	26,8	25,8
2 enfants	33,0	44,6	48,6
3 enfants ou plus	37,3	28,6	25,5
Enfants à charge	**1 096**	**10 088**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,4	16,2	15,4
de 3 à 5 ans	16,8	16,7	15,4
de 6 à 15 ans	48,4	50,8	52,7
de 16 à 17 ans	8,9	7,7	8,6
de 18 à 25 ans	10,4	8,6	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**639**	**4 597**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	79,7	49,2	49,8
location parc privé	12,7	42,2	34,3
location en collectivité	7,5	5,4	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**237**	**1 437**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	16,0	10,8	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,3	5,9	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**255**	**1 674**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,6	15,6	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**827**	**6 914**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	35,6	25,6	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	9,9	6,6	5,4
de 75 et plus	25,6	19,0	16,8
- dont 100%	79,7	80,6	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	17,7	13,9	11,4
couples sans enfant	1,1	0,7	0,6
familles monoparentales	9,7	6,9	6,6
couples avec enfant(s)	7,1	4,1	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Deux Parcs-Luzard », situé à la croisée des communes de Champs-sur-Marne et de Noisiel, compte 973 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 74,3 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture nettement supérieur à celui de la commune (54,7 %).

La population allocataire du quartier se distingue de celle des deux communes par une surreprésentation des allocataires de 45 ans ou plus (40,1 % contre 30,6 %) ainsi qu'une sous-représentation des moins de 45 ans (59,9 % contre 69,4 %). La part des jeunes de moins de 25 ans du quartier est cependant la plus importante (12,2 %) par rapport aux autres quartiers prioritaires du département. De plus, la part des allocataires isolés (44,4 %), prédominante dans ce quartier, est également la plus importante. Les couples avec enfant(s) sont sous-représentés comparativement aux données des 2 communes (28,7 % contre 37,2 %).

La part des familles allocataires du quartier est relativement plus faible (50,5 % contre 55,2 % dans les communes), c'est aussi la part la plus faible parmi les 24 quartiers prioritaires. La part des familles de 2 enfants demeure assez faible (33,0 % contre 44,6 %), tandis que celle des familles nombreuses est plus importante (37,3 % contre 28,6 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge diffère peu entre les deux niveaux territoriaux, la différence la plus marquante est de 2,3 points au niveau des enfants de 6-15 ans (48,4 % dans le quartier contre 50,8 % dans les communes).

S'agissant des prestations perçues, la part des bénéficiaires est plus importante dans le quartier que dans les communes pour toutes les prestations examinées : 65,7 % contre 53,5 % en matière d'aide au logement, 24,4 % contre 16,7 % pour les minima sociaux et 26,2 % contre 19,5 % pour la prime d'activité. En outre, près de 7 bénéficiaires d'aide au logement sur 10 du quartier habitent dans le parc social, tandis que le résultat dans les communes est de 5 sur 10. Enfin, parmi les 827 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 35,6 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 25,6 % dans les communes), avec une forte prédominance des allocataires isolés (17,7 %). ■

QP077006

L'ARCHE GUEDON

COMMUNE : TORCY

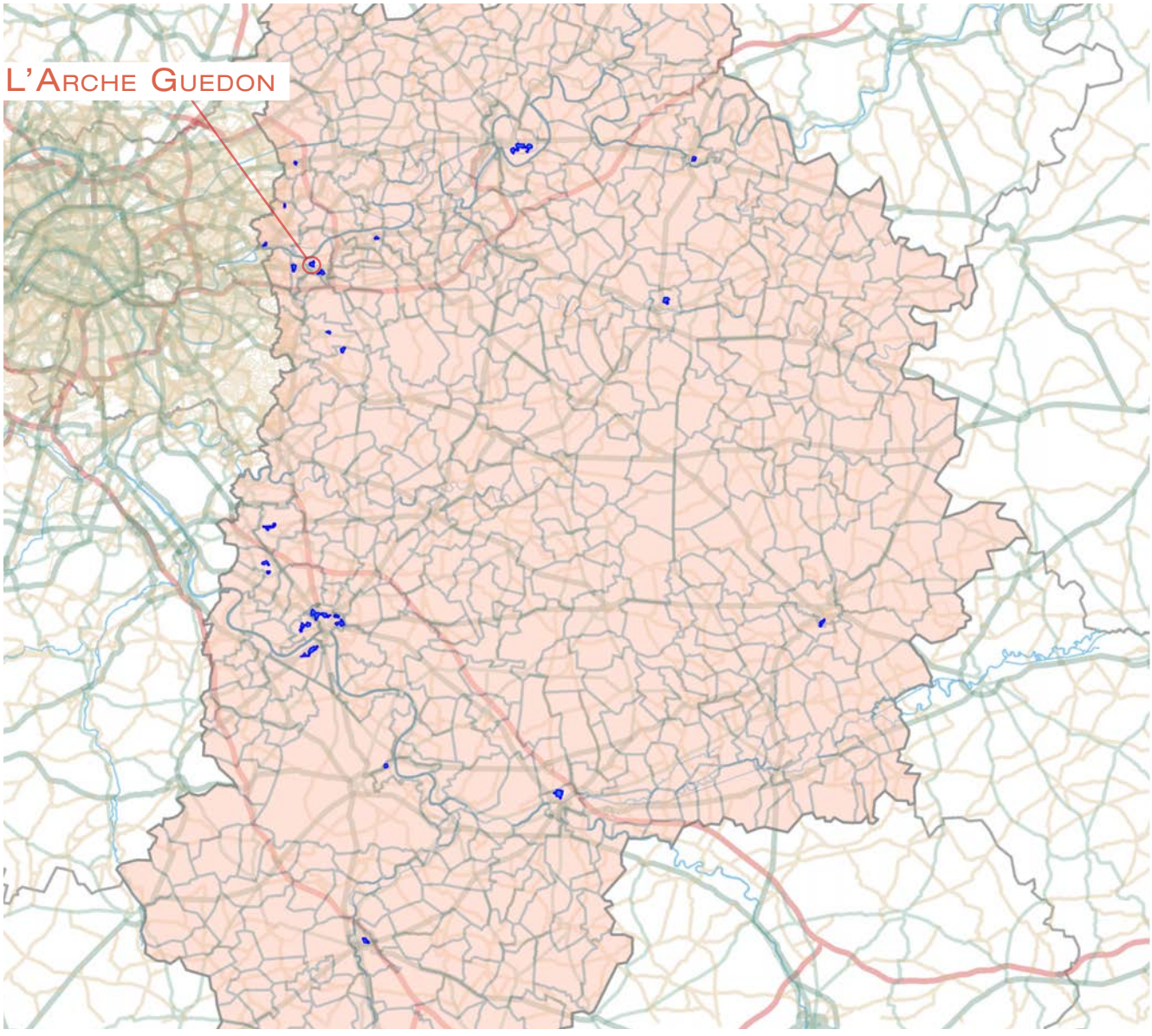

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

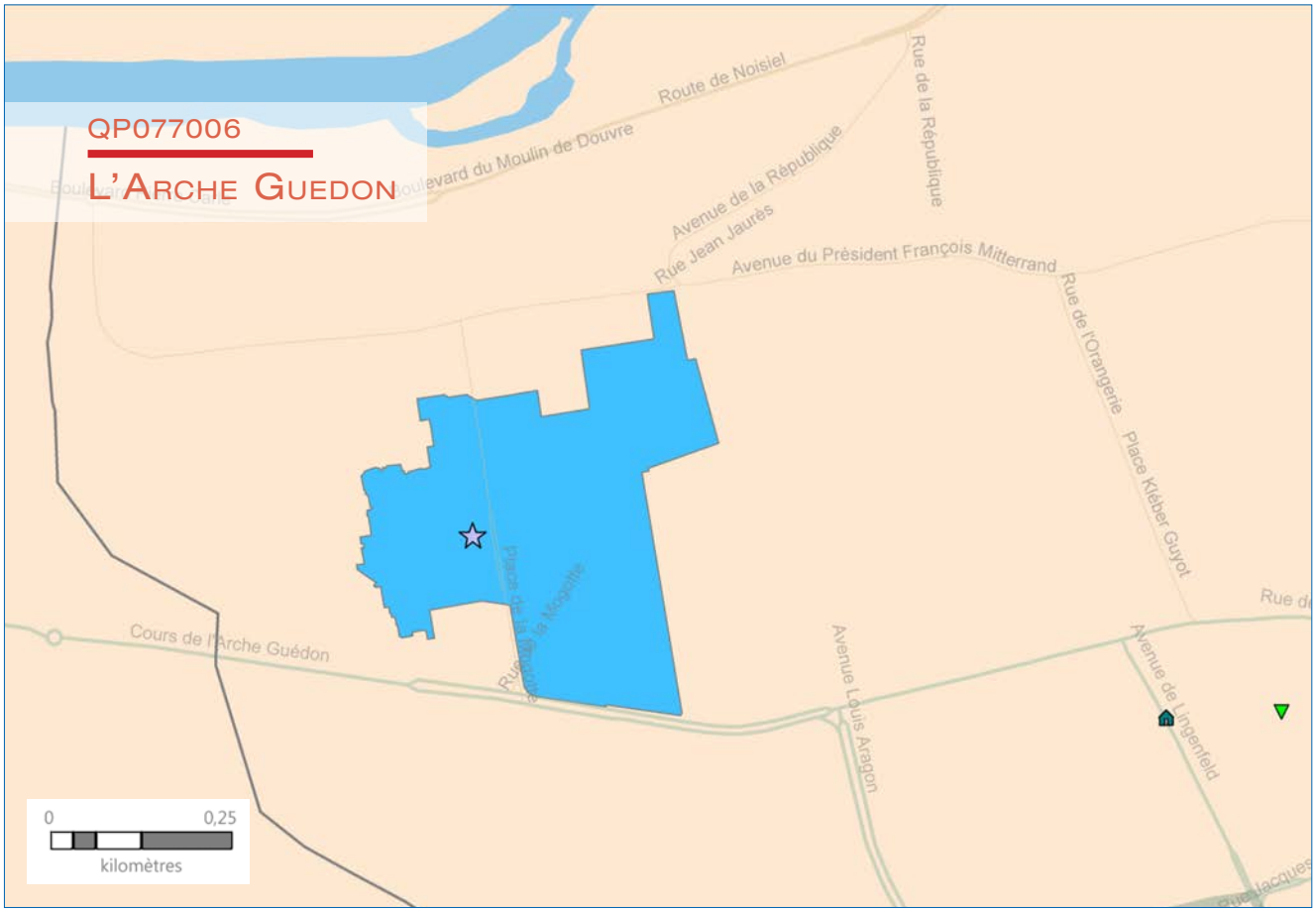

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077006	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 677**	**23 609**	**1 377 846**
Allocataires	**626**	**4 573**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	64,4	55,1	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,6	7,5	7,5
de 25 à 44 ans	52,2	58,8	60,8
de 45 à 59 ans	31,5	24,1	24,8
de 60 ans ou plus	13,7	9,6	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	35,3	31,9	28,3
couples sans enfant	4,0	3,2	3,3
familles monoparentales	27,3	20,9	18,7
couples avec enfant(s)	33,4	44,0	49,7
Familles allocataires :	**380**	**2 968**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	30,8	27,8	25,8
2 enfants	34,7	44,3	48,6
3 enfants ou plus	34,5	27,9	25,5
Enfants à charge	**859**	**6 260**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	12,8	17,1	15,4
de 3 à 5 ans	13,4	15,8	15,4
de 6 à 15 ans	53,1	50,9	52,7
de 16 à 17 ans	10,2	8,0	8,6
de 18 à 25 ans	10,5	8,2	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**380**	**2 291**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	96,3	65,4	49,8
location parc privé	1,6	19,8	34,3
location en collectivité	0,8	9,3	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**184**	**896**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	20,3	13,2	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,1	6,4	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**161**	**947**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,5	13,4	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**571**	**4 209**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	34,3	25,4	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	9,5	7,0	5,4
de 75 et plus	24,9	18,4	16,8
- dont 100%	81,0	79,8	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	15,4	12,5	11,4
couples sans enfant	0,4	0,7	0,6
familles monoparentales	12,3	7,7	6,6
couples avec enfant(s)	6,3	4,5	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « L'Arche Guedon », situé dans la commune de Torcy, compte 626 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 64,4 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (55,1 %) mais plus faible que le taux de couverture médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %).

Les allocataires de 25-44 ans sont prédominants dans le quartier ainsi que dans la commune (52,2 % contre 58,8 %), suivis par les 45-59 ans (31,5 % contre 24,1 %). Comparé à d'autres quartiers prioritaires, « L'Arche Guedon » détient la part la plus faible des jeunes de moins de 25 ans (2,6 %). Quant à la composition familiale, les couples avec enfant(s) sont relativement sous-représentés dans le quartier par rapport au niveau communal (33,4 % contre 44,0 %) alors que les familles monoparentales et les allocataires isolés sont surreprésentés (respectivement 27,3 % contre 20,9 % et 35,3 % contre 31,9 %).

La part des familles allocataires demeure un peu plus faible dans le quartier (60,7 % contre 64,9 %), réparties de manière assez homogène, alors qu'une prédominance des familles de 2 enfants (44,3 %) s'affirme au niveau communal. La part des enfants à charge de moins de 6 ans demeure plus faible dans le quartier (26,2 % contre 32,9 %) alors que celle des 6 ans et plus, est supérieure avec une prépondérance de 2,2 points pour chacune des tranches d'âge au-delà de 6 ans. De même, ce quartier détient la part la plus faible des 3-5 ans par rapport aux autres quartiers prioritaires.

Le quartier compte 380 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 60,7 % des allocataires (contre 50,1 % dans la commune). La quasi-totalité (96,3 %) des bénéficiaires du quartier habite dans le parc social, tandis que la commune compte 65,4 % attributaires de cette aide. Dans la même ampleur, la part des bénéficiaires de minima sociaux est plus importante dans le quartier (29,4 % contre 19,6 %). En revanche, l'écart entre les deux niveaux territoriaux est plus modéré concernant la prime d'activité (25,7 % contre 20,7 %). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, ceux habitant ce quartier sont plus dépendants des prestations à 50 % ou plus, comparés à ceux de la commune (34,3 % contre 25,4 %), dont 15,4 % sont des allocataires isolés et 12,3 % des familles monoparentales. ■

QP077007

LE MAIL

COMMUNE : TORCY

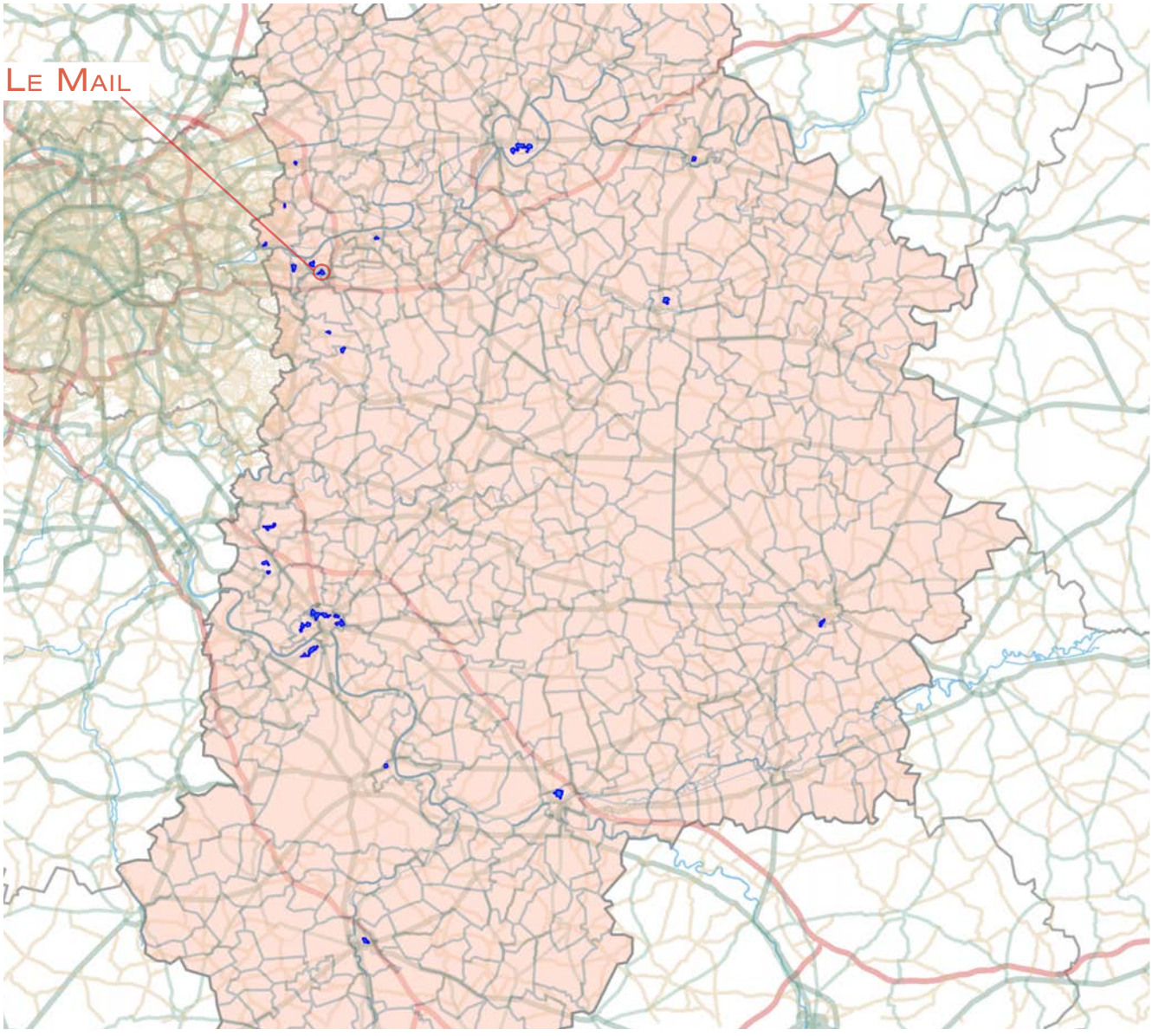

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

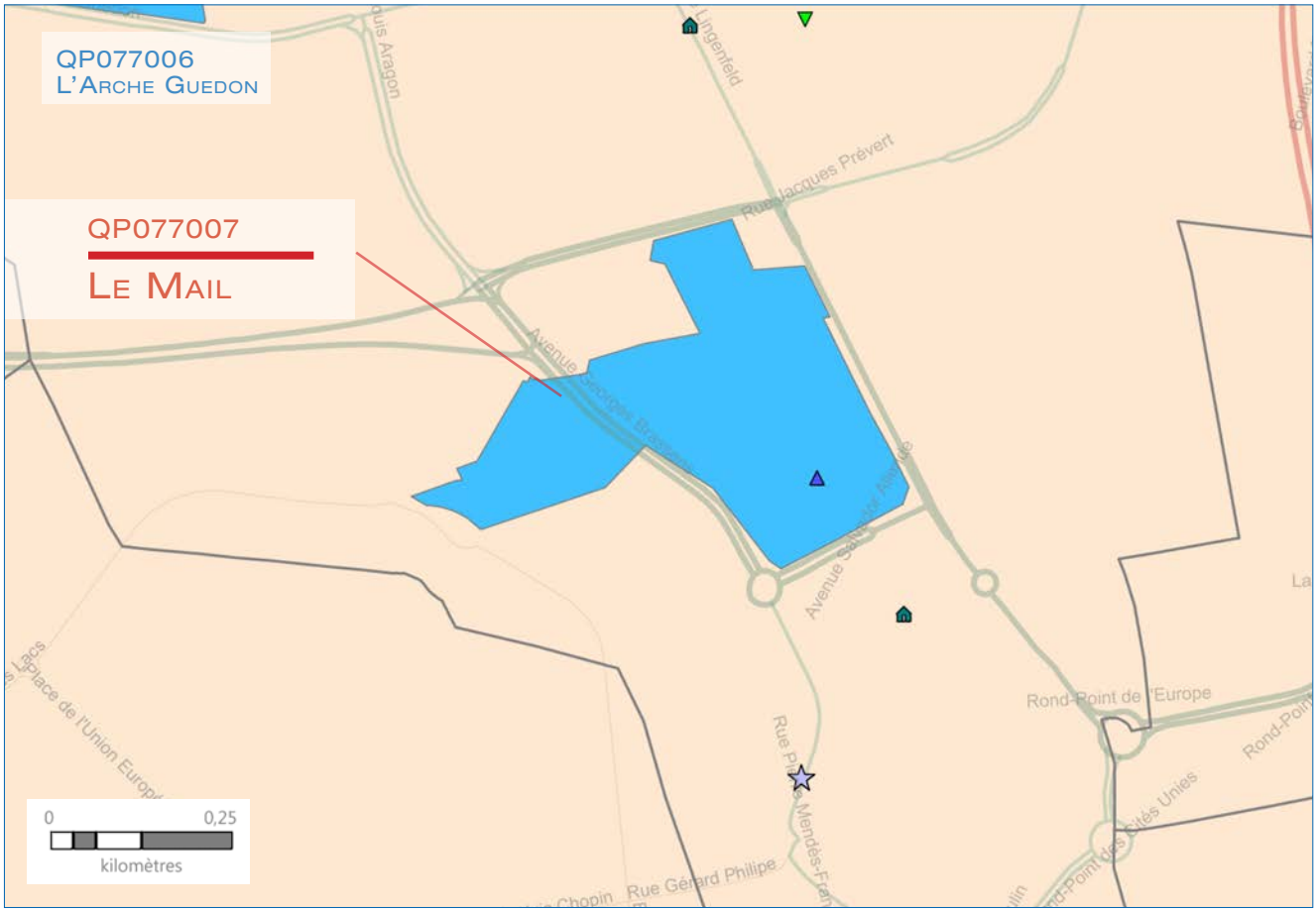

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077007	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**3 848**	**23 609**	**1 377 846**
Allocataires	**788**	**4 573**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	60,5	55,1	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	7,4	7,5	7,5
de 25 à 44 ans	59,9	58,8	60,8
de 45 à 59 ans	25,8	24,1	24,8
de 60 ans ou plus	7,0	9,6	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	29,1	31,9	28,3
couples sans enfant	4,6	3,2	3,3
familles monoparentales	23,1	20,9	18,7
couples avec enfant(s)	43,3	44,0	49,7
Familles allocataires :	**523**	**2 968**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	27,9	27,8	25,8
2 enfants	37,5	44,3	48,6
3 enfants ou plus	34,6	27,9	25,5
Enfants à charge	**1 155**	**6 260**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,2	17,1	15,4
de 3 à 5 ans	16,7	15,8	15,4
de 6 à 15 ans	49,2	50,9	52,7
de 16 à 17 ans	8,6	8,0	8,6
de 18 à 25 ans	8,3	8,2	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**447**	**2 291**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	71,4	65,4	49,8
location parc privé	10,3	19,8	34,3
location en collectivité	11,0	9,3	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**168**	**896**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	13,6	13,2	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,7	6,4	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**191**	**947**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,5	13,4	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**755**	**4 209**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	31,1	25,4	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,3	7,0	5,4
de 75 et plus	20,8	18,4	16,8
- dont 100%	80,3	79,8	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	14,3	12,5	11,4
couples sans enfant	0,8	0,7	0,6
familles monoparentales	10,1	7,7	6,6
couples avec enfant(s)	6,0	4,5	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Le Mail », situé dans la commune de Torcy, compte 788 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 60,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture supérieur à celui de la commune (55,1 %) mais plus faible que le taux médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %).

La population allocataire du quartier se caractérise par une structure par âge assez semblable à celle de la commune, la différence la plus marquante se situe parmi les allocataires de 60 ans ou plus : 7,0 % dans le quartier contre 9,6 % dans la commune. Cette part est notamment la plus faible des quartiers prioritaires du département. Les 25-44 ans sont prédominants dans ce quartier (59,9 %), suivis par les 45-59 ans (25,8 %). Quant à la composition familiale, l'écart le plus significatif concerne les allocataires isolés : 29,1 % contre 31,9 % dans la commune, soit 2,9 points d'écart.

Le quartier compte 523 familles allocataires, soit 66,4 % des allocataires (contre 64,9 % au niveau communal). Par rapport à la commune, les familles avec 2 enfants à charge sont sous-représentées (37,5 % contre 44,3 %) tandis que les familles nombreuses sont surreprésentées (34,6 % contre 27,9 %). Sur ce quartier, la part des familles de 2 enfants est la plus importante comparée à celle des autres quartiers prioritaires. La répartition selon l'âge des enfants à charge demeure assez similaire dans les deux niveaux territoriaux examinés.

Parmi les 788 allocataires du quartier, 56,7 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 50,1 % dans la commune), 21,3 % de minima sociaux (contre 19,6 %) et 24,2 % de la prime d'activité (contre 20,7 %). Parmi les allocataires dans le champ des revenus, le niveau de dépendance des prestations à 50 % ou plus est de 31,1 % dans le quartier contre 25,4 % dans la commune. La majorité des dépendants aux prestations dans le quartier est représentée par les allocataires isolés (14,3 %) et les familles monoparentales (10,1 %). ■

QP077008

LA PLAINE DE LYS - BERNARD DE PORET

COMMUNE : DAMMARIE-LES-LYS

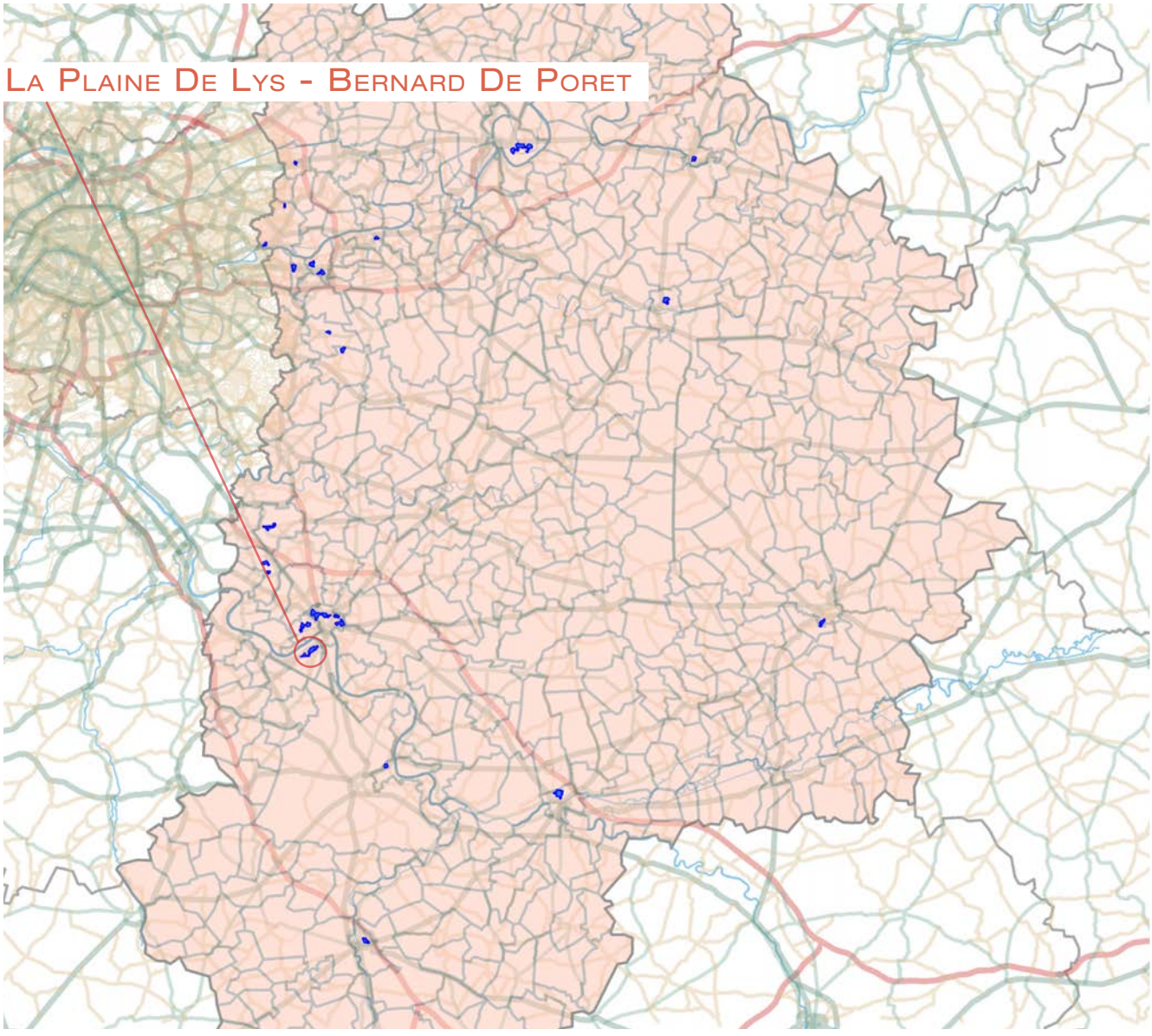

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

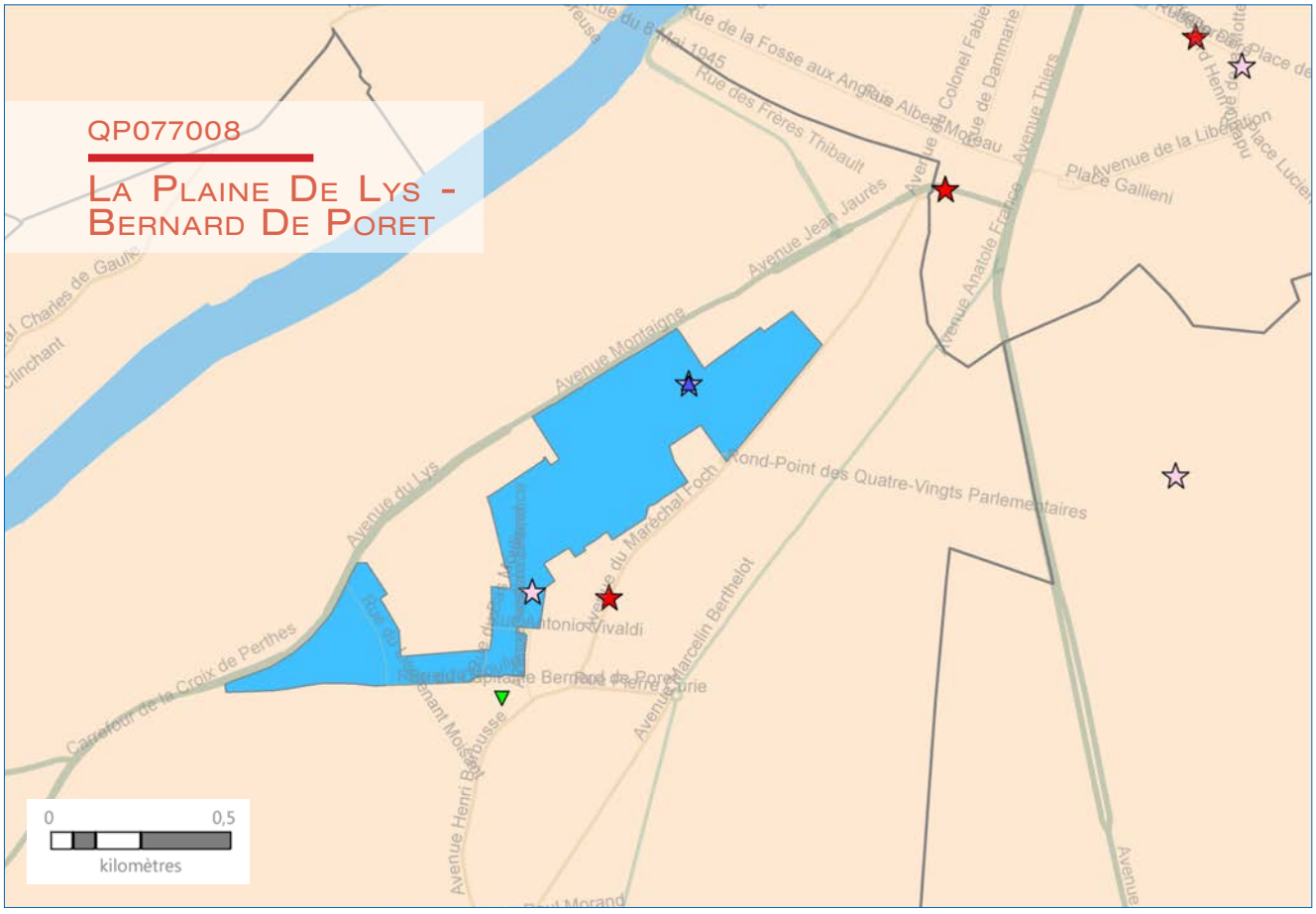

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077008	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**8 064**	**21 605**	**1 377 846**
Allocataires	**2 414**	**5 165**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	76,8	62,3	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,1	5,6	7,5
de 25 à 44 ans	54,2	57,1	60,8
de 45 à 59 ans	28,5	27,0	24,8
de 60 ans ou plus	13,2	10,2	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	40,0	39,4	28,3
couples sans enfant	5,9	4,9	3,3
familles monoparentales	23,5	18,8	18,7
couples avec enfant(s)	30,7	37,0	49,7
Familles allocataires :	**1 307**	**2 879**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	31,0	29,7	25,8
2 enfants	32,6	39,6	48,6
3 enfants ou plus	36,4	30,7	25,5
Enfants à charge	**2 885**	**6 114**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,6	17,4	15,4
de 3 à 5 ans	16,3	17,0	15,4
de 6 à 15 ans	51,0	49,8	52,7
de 16 à 17 ans	8,1	7,7	8,6
de 18 à 25 ans	8,9	8,2	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 522**	**2 901**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	93,7	66,3	49,8
location parc privé	3,8	16,4	34,3
location en collectivité	0,1	12,0	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**907**	**1 591**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	27,3	21,0	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	10,3	9,8	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**580**	**1 127**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,2	10,5	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**2 185**	**4 738**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	46,0	37,2	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,9	8,4	5,4
de 75 et plus	35,1	28,8	16,8
- dont 100%	81,5	80,6	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	22,2	19,8	11,4
couples sans enfant	1,2	1,0	0,6
familles monoparentales	14,2	10,1	6,6
couples avec enfant(s)	8,5	6,3	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « La Plaine De Lys - Bernard De Poret », situé dans la commune de Dammarie-les-Lys, compte 2 414 allocataires. Il est à noter que 37,3 % de la population de la commune habitent dans ce quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 76,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture assez élevé par rapport à celui de la commune (62,3 %), et aussi légèrement supérieur au taux médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %).

Le quartier se caractérise par une population quasi identique à celle de la commune, la différence la plus significative concerne les allocataires de 25-44 ans (54,2 % dans le quartier contre 57,1 % dans la commune) et ceux de 60 ans ou plus (13,2 % contre 10,2 %). En matière de composition familiale, les écarts concernent les familles allocataires, qu'elles soient en couple (30,7 % contre 37,0 % dans la commune) ou monoparentales (23,5 % contre 18,8 % dans la commune).

Par rapport à la commune, la part des familles nombreuses est surreprésentée dans le quartier (36,4 % contre 30,7 %) tandis que les familles avec 2 enfants à charge sont moins représentées (32,6 % contre 39,6 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier est semblable sur les deux niveaux territoriaux examinés.

Parmi les 2 414 allocataires du quartier, 63,0 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 56,2 % dans la commune), 37,6 % de minima sociaux (contre 30,8 %) et 24,0 % de la prime d'activité (contre 21,8 %). La quasi-totalité des bénéficiaires d'aide au logement du quartier (93,7 %) habite dans le parc social, contre 66,3 % dans la commune. Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, ceux habitant ce quartier sont plus dépendants des prestations à 50 % ou plus, comparés à la moyenne communale (46,0 % contre 37,2 %) ; la majorité est représentée par les allocataires isolés (22,2 %, le plus élevé parmi tous les quartiers prioritaires du département), suivis par les familles monoparentales (14,2 %).

QP077009

LES COURTILLERAIE - LE CIRCÉ

COMMUNE : LE MÉE-SUR-SEINE

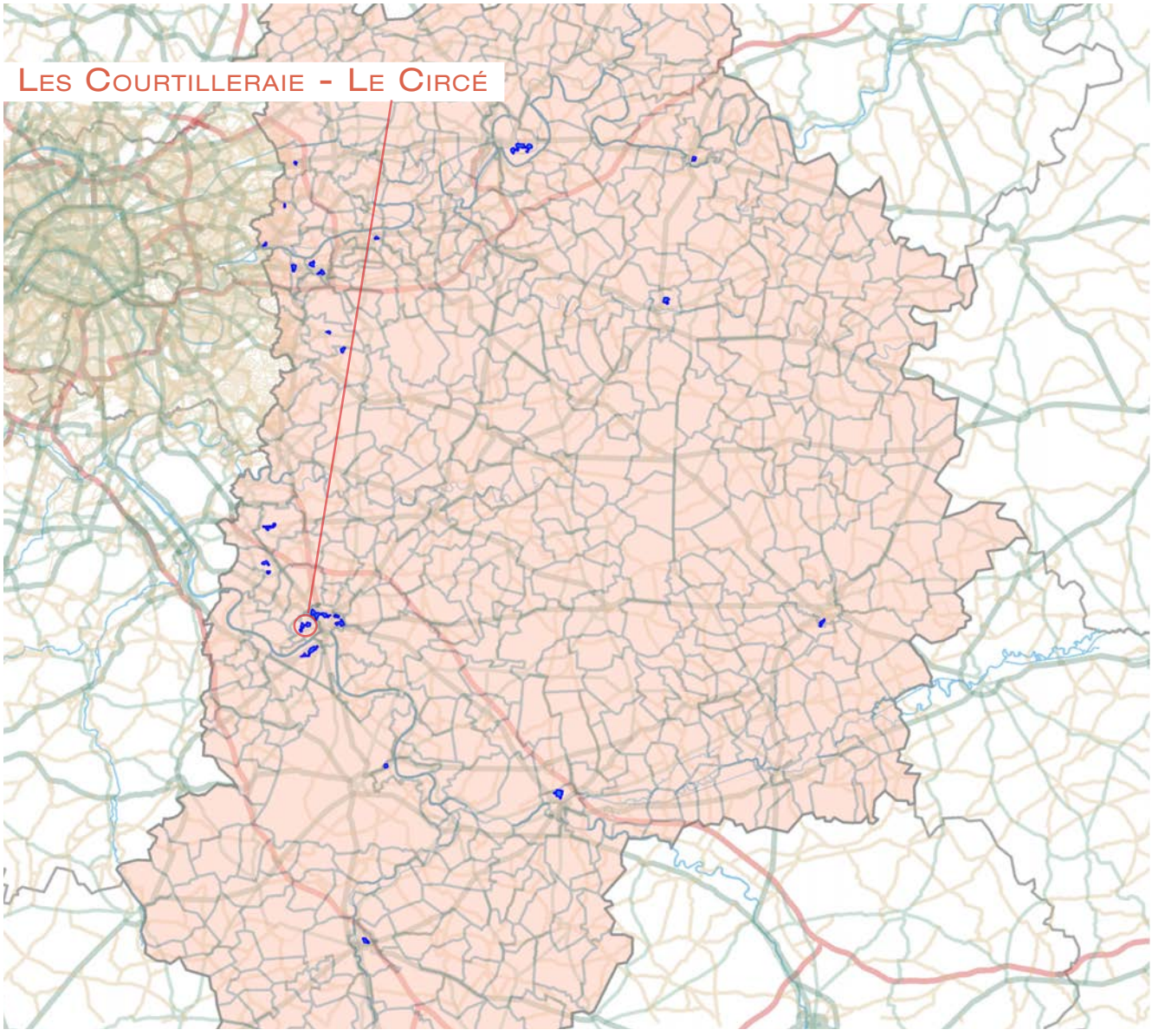

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

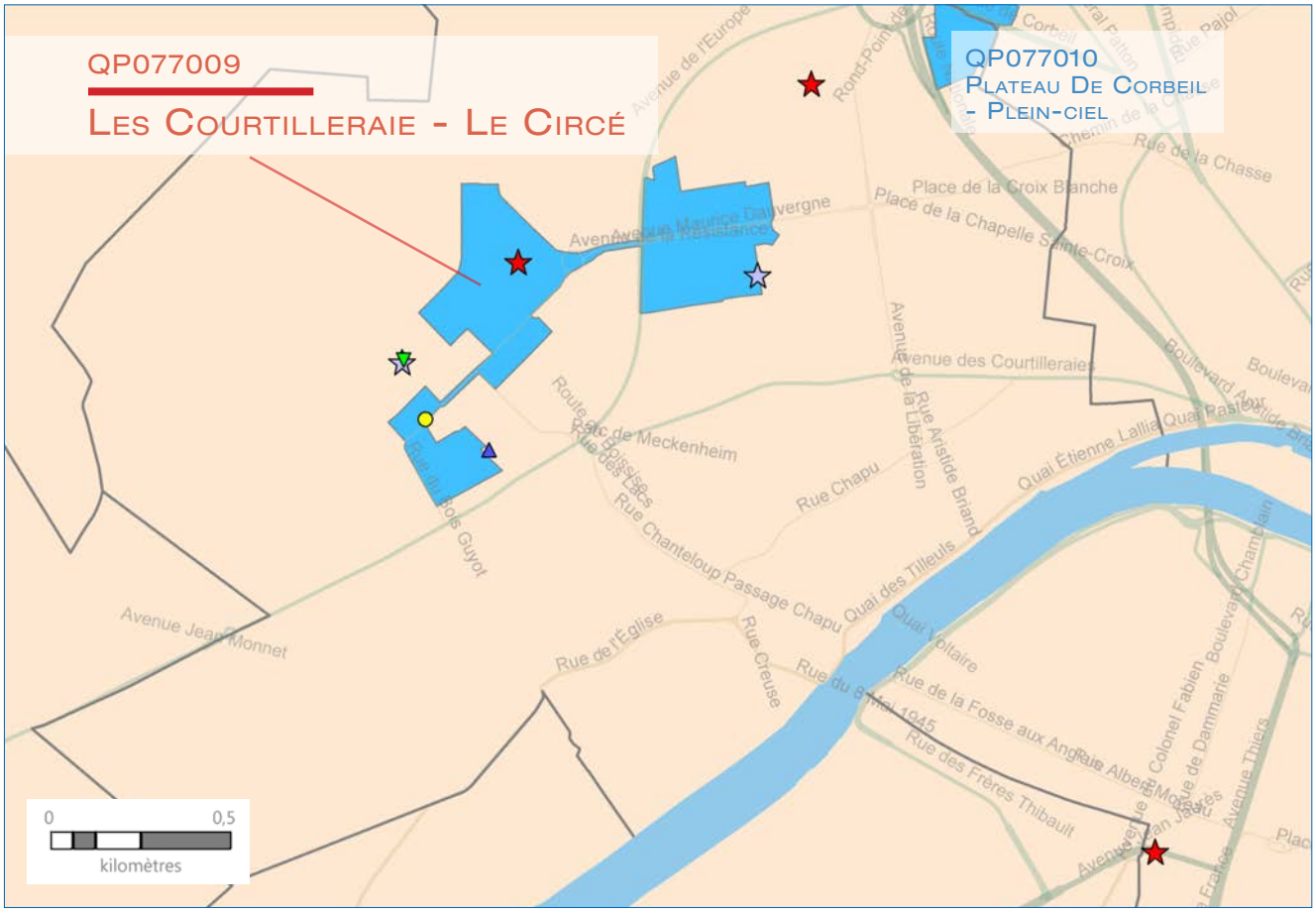

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077009	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**6 217**	**20 766**	**1 377 846**
Allocataires	**1 792**	**4 410**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	81,4	61,3	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,6	5,3	7,5
de 25 à 44 ans	58,6	58,4	60,8
de 45 à 59 ans	26,1	26,9	24,8
de 60 ans ou plus	10,7	9,4	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	31,0	29,8	28,3
couples sans enfant	5,2	4,4	3,3
familles monoparentales	31,1	25,7	18,7
couples avec enfant(s)	32,6	40,2	49,7
Familles allocataires :	**1 143**	**2 906**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,5	28,8	25,8
2 enfants	36,8	39,1	48,6
3 enfants ou plus	34,6	32,0	25,5
Enfants à charge	**2 576**	**6 340**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,8	16,3	15,4
de 3 à 5 ans	16,6	16,4	15,4
de 6 à 15 ans	51,0	50,5	52,7
de 16 à 17 ans	7,2	7,8	8,6
de 18 à 25 ans	9,4	8,9	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 264**	**2 574**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	88,4	77,0	49,8
location parc privé	8,4	13,9	34,3
location en collectivité	0,2	1,4	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**590**	**1 188**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,4	18,2	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	10,5	8,8	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**473**	**1 059**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,7	10,4	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 677**	**4 137**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	41,2	32,6	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,0	8,7	5,4
de 75 et plus	30,2	23,8	16,8
- dont 100%	75,1	77,6	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	14,3	12,4	11,4
couples sans enfant	0,9	0,9	0,6
familles monoparentales	17,6	12,6	6,6
couples avec enfant(s)	8,5	6,6	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Courtilleraie - Le Circé », situé dans la commune du Mée-sur-Seine, compte 1 792 allocataires. Il est à noter que 29,9 % de la population de la commune habitent ce quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 81,4 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture supérieur à celui de la commune (61,3 %) et à celui du taux médian des quartiers prioritaires de Seine-et-Marne (73,1 %).

La population des allocataires du quartier est quasi-identique à celle de la commune, l'écart le plus marquant est de 1,3 point, il concerne les allocataires de 60 ans ou plus (10,7 % dans le quartier contre 9,4 % dans la commune). Les allocataires de 25-44 ans sont prédominants dans ce quartier (58,6 %), suivis par ceux de 45-59 ans (26,1 %). En revanche, la composition familiale se distingue de celle des allocataires de la commune, avec notamment une part plus importante de familles monoparentales (31,1 % contre 25,7 %) et plus faible de couples avec enfant(s) à charge (32,6 % contre 40,2 %).

La part des familles allocataires demeure légèrement plus faible dans le quartier par rapport à celle de la commune (63,8 % contre 65,9 %), avec de légères différences dans la répartition des familles en fonction du nombre d'enfants (familles de 2 enfants : 36,8 % dans le quartier contre 39,1 % dans la commune ; familles nombreuses : 34,6 % contre 32,0 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier demeure quasi-identique à celle de la commune (l'écart ne dépassant pas de 0,6 point pour toutes les tranches d'âge).

La part des bénéficiaires d'aide au logement est assez élevée dans le quartier comparée à celle de la commune (70,5 % contre 58,4 %), avec une part d'attributaires résidant dans le parc social plus importante (88,4 % contre 77,0 %). De la même manière, le quartier enregistre des taux plus élevés concernant les bénéficiaires de minima sociaux (32,9 % contre 26,9 %) et ceux de la prime d'activité (26,4 % contre 24,0 %). Enfin, parmi les 1 677 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 41,2 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 32,6 % dans la commune), avec une majorité de familles monoparentales (17,6 %) et d'allocataires isolés (14,3 %). ■

QP077010

PLATEAU DE CORBEIL - PLEIN-CIEL

COMMUNES : LE MÉE-SUR-SEINE & MELUN

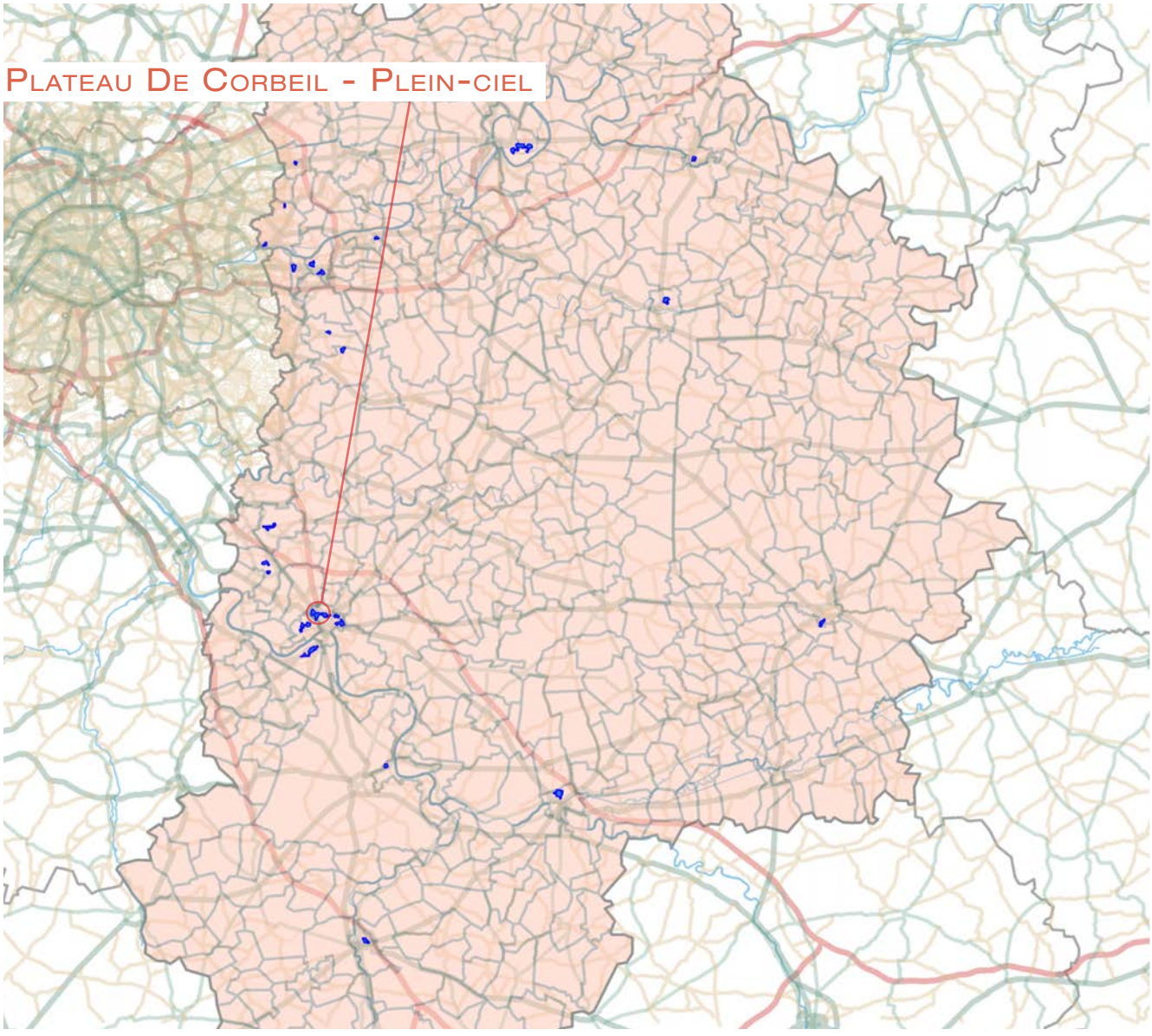

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

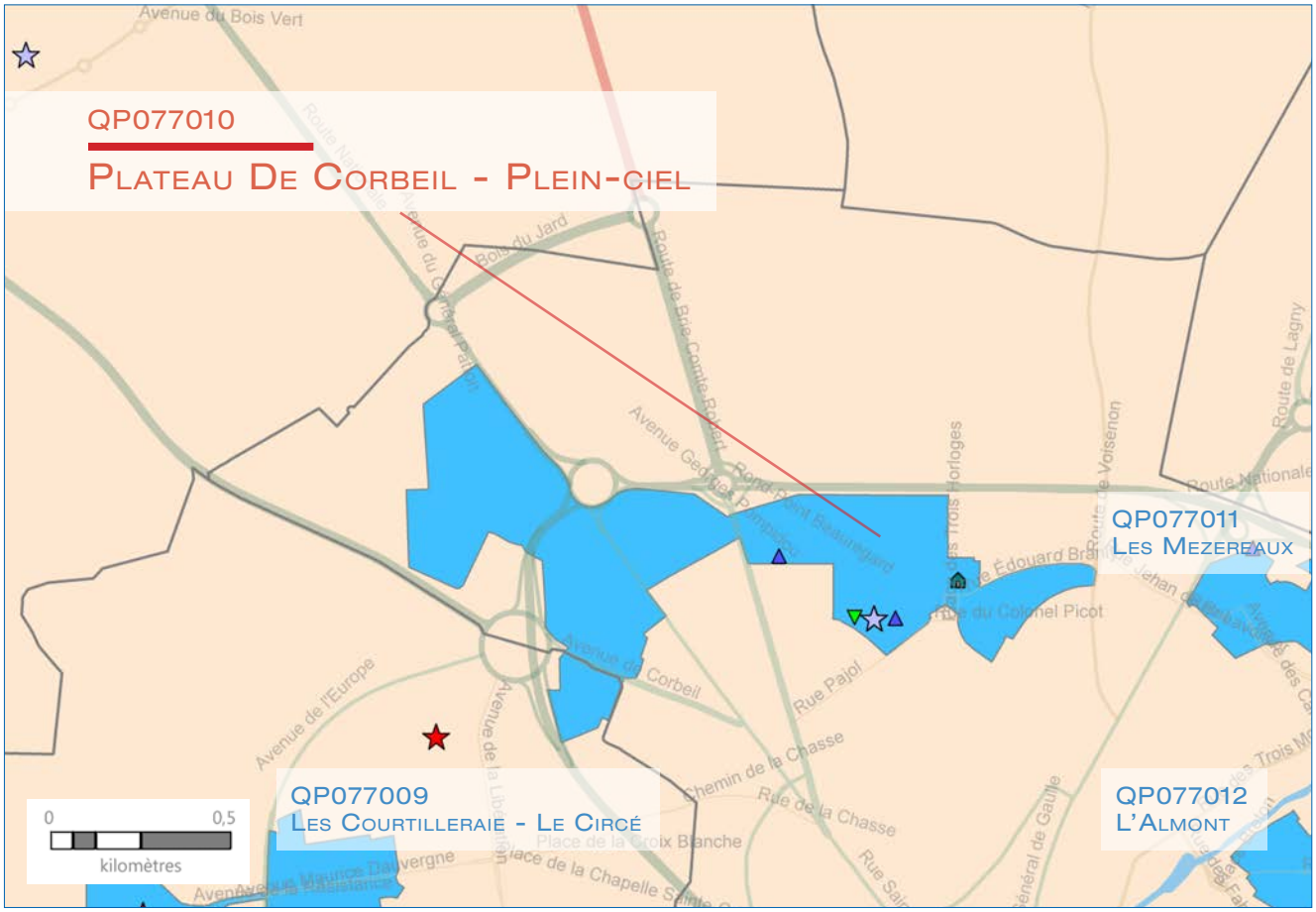

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077010	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**8 590**	**60 777**	**1 377 846**
Allocataires	**2 463**	**14 202**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	74,5	60,4	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	6,9	9,4	7,5
de 25 à 44 ans	48,5	55,8	60,8
de 45 à 59 ans	29,3	24,6	24,8
de 60 ans ou plus	15,4	10,2	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	39,2	39,1	28,3
couples sans enfant	6,3	5,0	3,3
familles monoparentales	22,3	21,0	18,7
couples avec enfant(s)	32,2	35,0	49,7
Familles allocataires :	**1 342**	**7 952**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	32,3	32,0	25,8
2 enfants	32,5	38,3	48,6
3 enfants ou plus	35,2	29,7	25,5
Enfants à charge	**2 973**	**16 763**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,9	18,5	15,4
de 3 à 5 ans	15,5	17,3	15,4
de 6 à 15 ans	48,4	48,4	52,7
de 16 à 17 ans	7,8	7,4	8,6
de 18 à 25 ans	10,3	8,4	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 809**	**8 623**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	89,8	64,5	49,8
location parc privé	4,3	27,9	34,3
location en collectivité	4,9	3,2	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**799**	**4 024**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,6	19,4	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,9	8,9	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**633**	**3 501**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	9,6	13,0	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**2 193**	**12 829**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	45,5	36,4	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	13,2	9,3	5,4
de 75 et plus	32,2	27,1	16,8
- dont 100%	77,8	77,6	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,5	17,0	11,4
couples sans enfant	1,4	1,1	0,6
familles monoparentales	14,5	11,3	6,6
couples avec enfant(s)	11,2	7,1	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Plateau De Corbeil - Plein-ciel », situé à la croisée des communes du Mée-sur-Seine et de Melun, compte 2 463 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 74,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture supérieur à la moyenne des communes (60,4 %).

Le quartier se caractérise par une population allocataire relativement plus âgée que celle des communes, avec une part plus importante des 45 ans ou plus (44,7 % contre 34,8 %) et donc une part plus faible des moins de 45 ans (55,3 % contre 65,2 %). Les allocataires de 25-44 ans restent cependant prédominants dans ce quartier (48,5 %). Sur le plan de la composition familiale, il y a peu d'écart entre les deux niveaux territoriaux examinés, le plus significatif concerne les couples avec enfant(s) : 32,2 % dans le quartier contre 35,0 % dans les communes, soit 2,8 points d'écart.

Même si la part des familles allocataires demeure à peu près semblable sur les deux niveaux territoriaux, leur répartition en fonction du nombre d'enfants présente des différences : la part des familles avec 2 enfants à charge est plus faible dans ce quartier, comparée à celle des deux communes (32,5 % contre 38,3 %), tandis que la part des familles nombreuses est nettement supérieure (35,2 % contre 29,7 %). De même, la structure par âge des enfants à charge ne montre pas de variation significative, la plus importante présente moins de 2 points d'écart, elle concerne les enfants de 3-5 ans (15,5 % dans le quartier contre 17,3 % dans les communes) et les 18-25 ans à charge (10,3 % contre 8,4 %).

En matière de bénéficiaires des prestations, les résultats du quartier sont tous supérieurs à ceux des communes. Plus précisément, 73,4 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 60,7 % dans les communes, 32,4 % contre 28,3 % bénéficient de minima sociaux et 25,7 % contre 24,7 % de la prime d'activité. Ainsi, les allocataires du quartier sont plus dépendants des prestations à 50 % ou plus (45,5 % contre 36,4 % dans les communes, calculés parmi les allocataires dans le champ des revenus). Les allocataires dépendants des prestations du quartier sont principalement des allocataires isolés (18,5 %), des familles monoparentales (14,5 %) et des couples avec enfant(s) à charge (11,2 %). ■

QP077011

LES MEZEREAUX

COMMUNE : MELUN

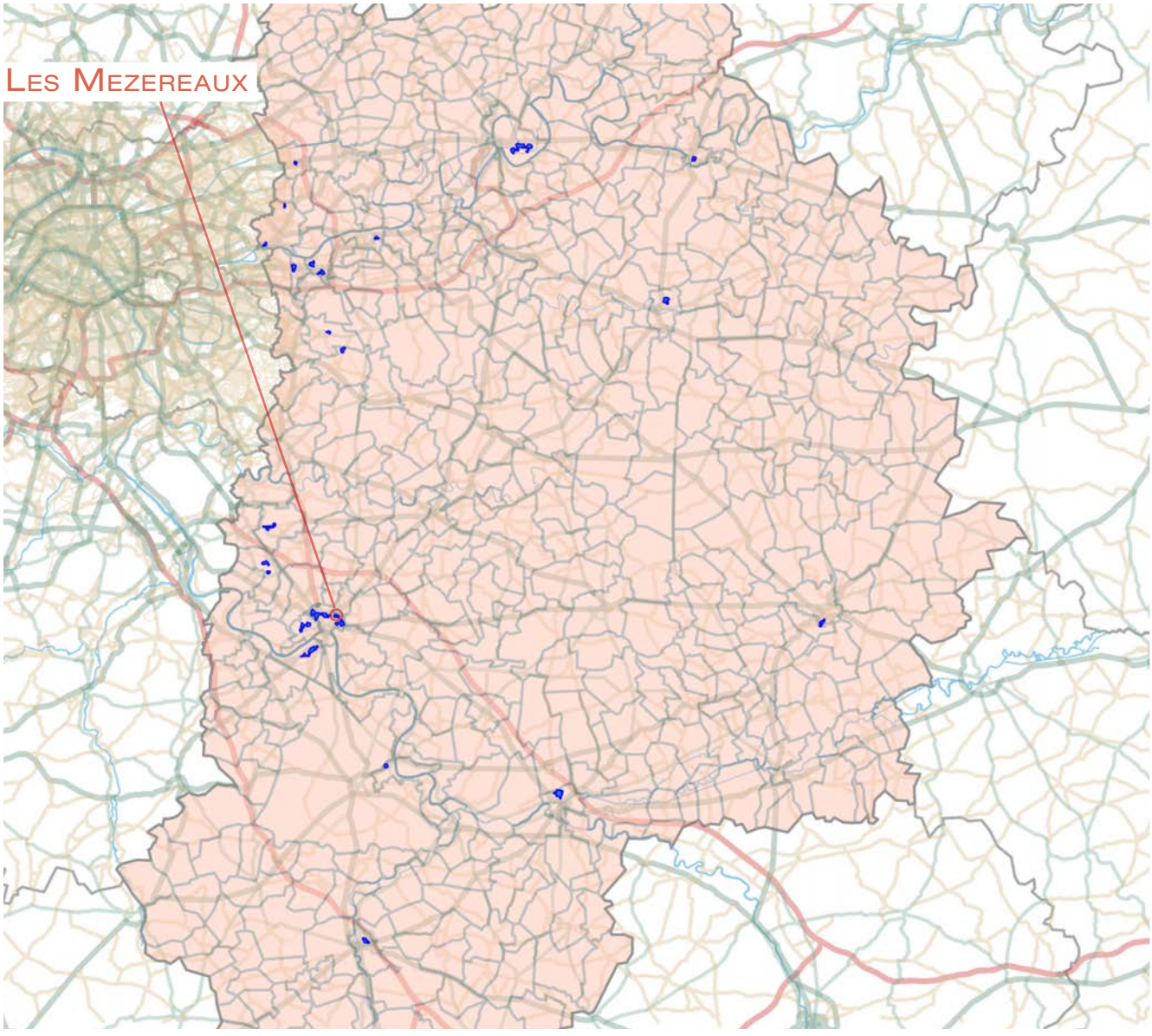

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

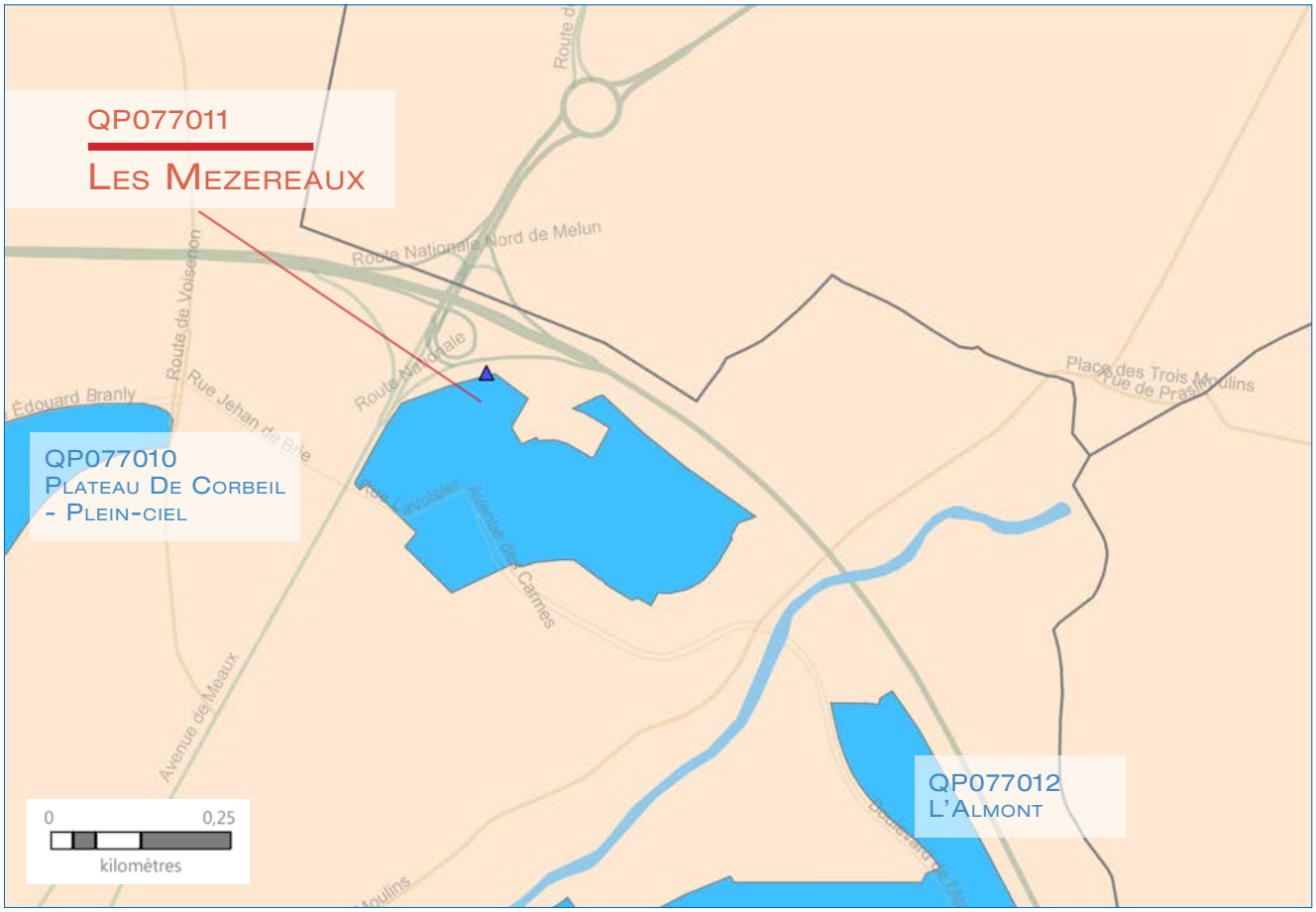

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077011	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 752**	**40 011**	**1 377 846**
Allocataires	**710**	**9 792**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	72,0	59,9	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,2	11,3	7,5
de 25 à 44 ans	54,4	54,6	60,8
de 45 à 59 ans	26,2	23,5	24,8
de 60 ans ou plus	15,2	10,6	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	32,5	43,2	28,3
couples sans enfant	6,8	5,2	3,3
familles monoparentales	24,2	18,9	18,7
couples avec enfant(s)	36,5	32,6	49,7
Familles allocataires :	**431**	**5 046**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	29,7	33,8	25,8
2 enfants	36,0	37,8	48,6
3 enfants ou plus	34,3	28,4	25,5
Enfants à charge	**958**	**10 447**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	18,5	19,9	15,4
de 3 à 5 ans	20,5	17,8	15,4
de 6 à 15 ans	47,3	46,9	52,7
de 16 à 17 ans	6,6	7,3	8,6
de 18 à 25 ans	7,2	8,1	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**517**	**6 049**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	95,2	59,1	49,8
location parc privé	2,5	33,9	34,3
location en collectivité	2,3	4,0	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**226**	**2 836**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	23,7	19,9	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,2	9,0	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**191**	**2 442**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,9	14,2	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**632**	**8 692**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	42,2	38,3	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,9	9,6	5,4
de 75 et plus	30,4	28,7	16,8
- dont 100%	72,4	77,6	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	13,9	19,1	11,4
couples sans enfant	1,1	1,1	0,6
familles monoparentales	15,7	10,7	6,6
couples avec enfant(s)	11,6	7,3	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Mezereaux », situé dans la commune de Melun, compte 710 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 72,0 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture supérieur à celui de la commune (59,9 %).

La population des allocataires du quartier se distingue de celle de la commune, notamment par une part plus faible des jeunes de moins de 25 ans (4,2 % contre 11,3 %) et celle plus importante des 60 ans ou plus (15,2 % contre 10,6 %). Les allocataires isolés sont sous-représentés dans ce quartier par rapport au taux de la commune (32,5 % contre 43,2 %), tandis que les familles avec enfant(s) sont surreprésentées, qu'elles soient en couple (36,5 % contre 32,6 %) ou monoparentales (24,2 % contre 18,9 %).

La répartition des 431 familles allocataires du quartier diffère de celle de la commune, avec une part plus importante des familles nombreuses (34,3 % contre 28,4 %) et une part plus faible des familles d'enfant unique (29,7 % contre 33,8 %). La structure par âge des enfants à charge des deux niveaux territoriaux se distingue dans la part des jeunes enfants : ceux de moins de 3 ans (18,5 % dans le quartier contre 19,9 % dans la commune) et ceux de 3-5 ans (20,5 % contre 17,8 %). Il convient de noter que la part des enfants de 3-5 ans du quartier est la plus importante, comparée aux autres quartiers prioritaires du département.

Parmi les 710 allocataires du quartier, 72,8 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 61,8 % dans la commune). Par ailleurs, 31,8 % contre 29,0 % bénéficient de minima sociaux et 26,9 % contre 24,9 % de la prime d'activité. La quasi-totalité (95,2 %) des bénéficiaires d'aide au logement du quartier habite dans le parc social (contre 59,1 % dans la commune). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, ceux habitant dans le quartier sont plus dépendants des prestations par rapport à la moyenne communale (42,2 % des allocataires sont dépendants à 50 % ou plus, contre 38,3 % dans la commune), avec une majorité de familles monoparentales (15,7 %), suivies par les allocataires isolés (13,9 %) et les couples avec enfant(s) à charge (11,6 %). ■

QP077012

L'ALMONT

COMMUNE : MELUN

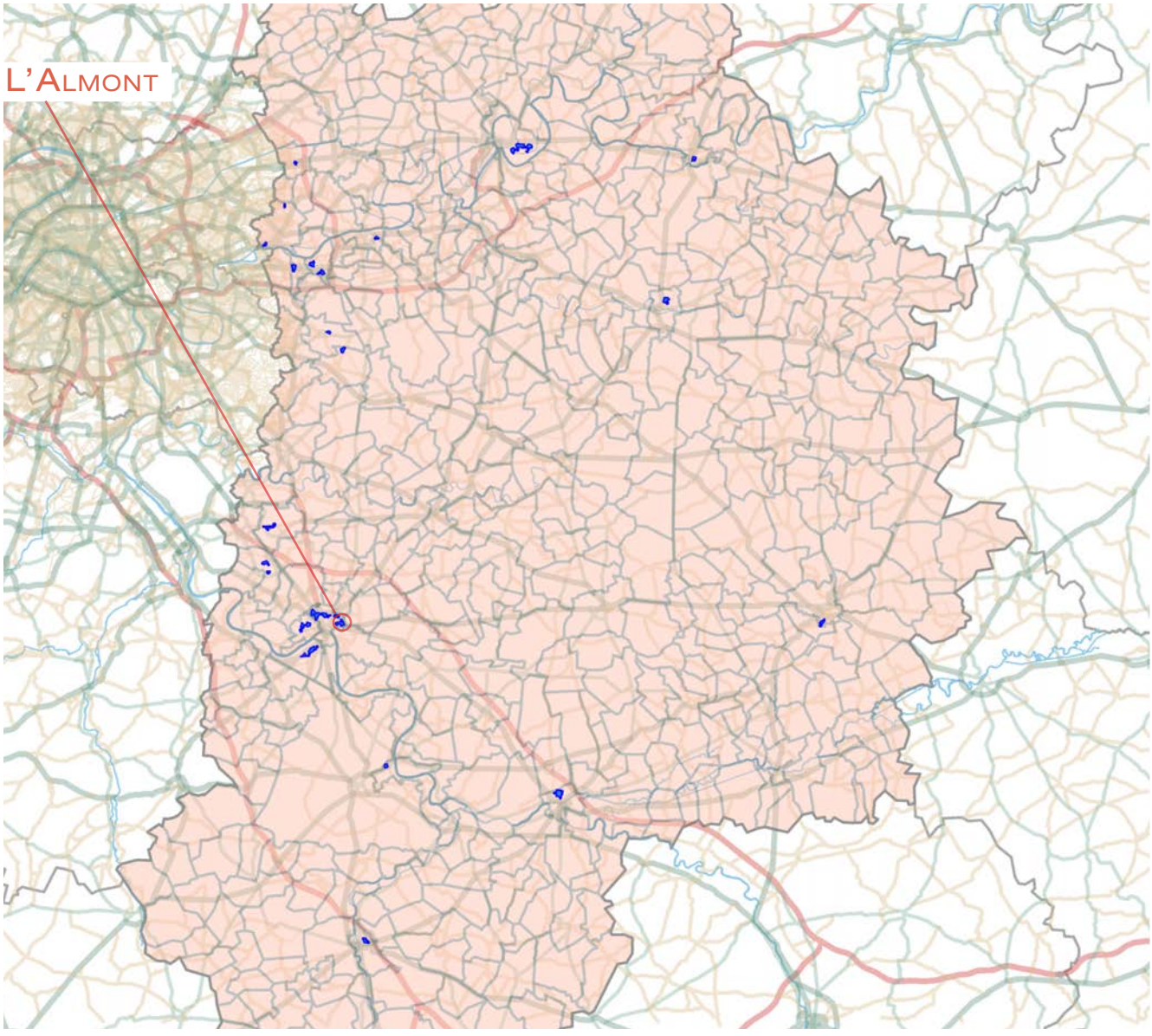

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

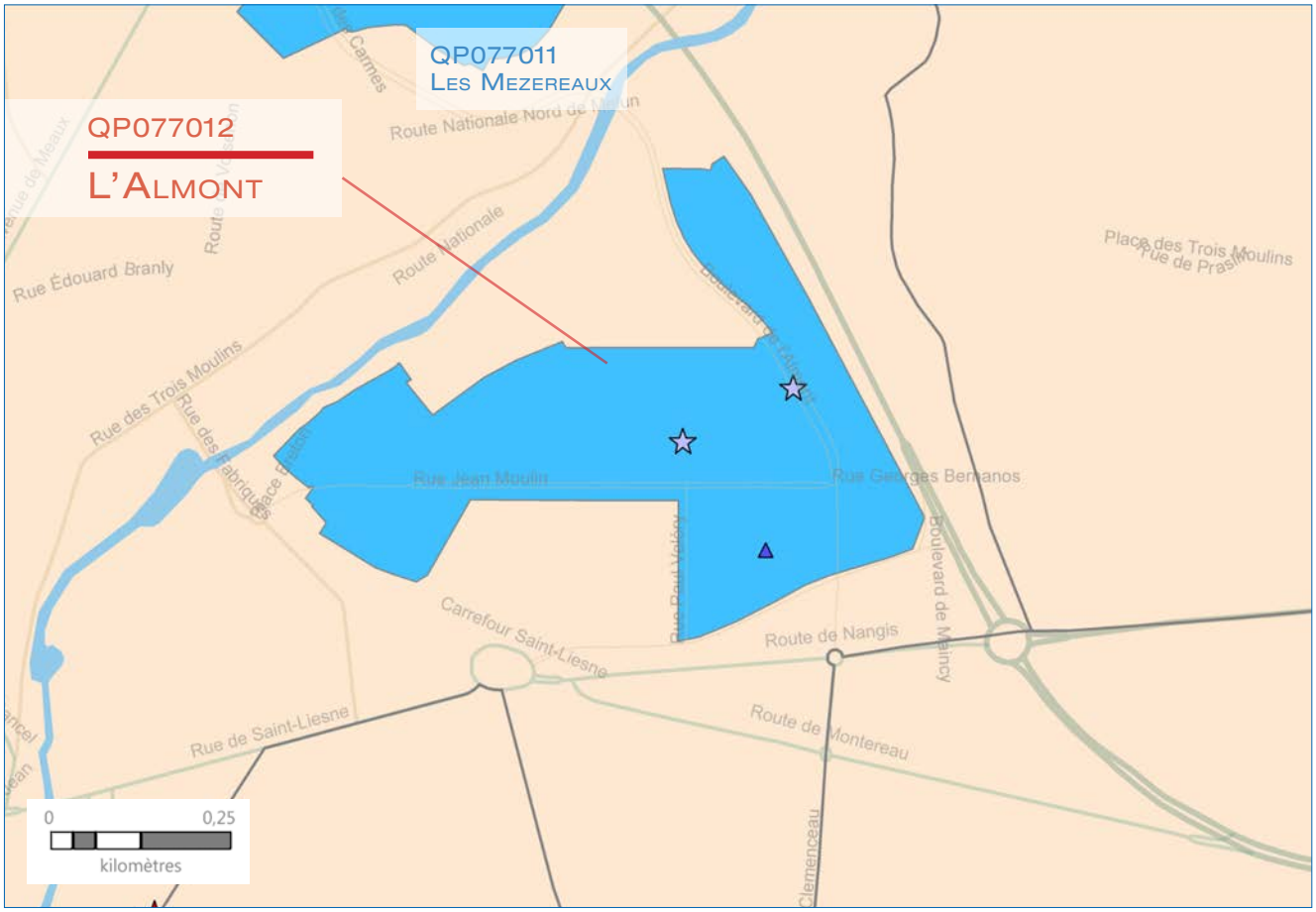

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077012	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**5 283**	**40 011**	**1 377 846**
Allocataires	**1 319**	**9 792**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	68,6	59,9	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	6,4	11,3	7,5
de 25 à 44 ans	51,2	54,6	60,8
de 45 à 59 ans	30,0	23,5	24,8
de 60 ans ou plus	12,4	10,6	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	33,8	43,2	28,3
couples sans enfant	4,5	5,2	3,3
familles monoparentales	25,3	18,9	18,7
couples avec enfant(s)	36,3	32,6	49,7
Familles allocataires :	**813**	**5 046**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	32,8	33,8	25,8
2 enfants	34,1	37,8	48,6
3 enfants ou plus	33,1	28,4	25,5
Enfants à charge	**1 763**	**10 447**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,4	19,9	15,4
de 3 à 5 ans	19,1	17,8	15,4
de 6 à 15 ans	47,3	46,9	52,7
de 16 à 17 ans	7,5	7,3	8,6
de 18 à 25 ans	8,7	8,1	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**984**	**6 049**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	91,4	59,1	49,8
location parc privé	5,6	33,9	34,3
location en collectivité	0,7	4,0	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**390**	**2 836**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	19,7	19,9	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,9	9,0	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**375**	**2 442**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,4	14,2	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 205**	**8 692**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	38,8	38,3	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,8	9,6	5,4
de 75 et plus	27,1	28,7	16,8
- dont 100%	70,9	77,6	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	14,4	19,1	11,4
couples sans enfant	0,8	1,1	0,6
familles monoparentales	14,6	10,7	6,6
couples avec enfant(s)	9,0	7,3	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « L'Almont », situé dans la commune de Melun, compte 1 319 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 68,6 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus faible que le taux médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %), mais supérieur à la moyenne communale (59,9 %).

La population des allocataires du quartier se distingue de celle de la commune, notamment avec une part plus importante d'allocataires de 45-59 ans (30,0 % contre 23,5 %) ainsi qu'une part plus faible des moins de 45 ans (57,6 % contre 65,9 %). La composition familiale de ce quartier diffère également de celle des allocataires de la commune, avec une sous-représentation des isolés (33,8 % contre 43,2 %), alors que les familles monoparentales sont surreprésentées (25,3 % contre 18,9 %). De même, les couples, avec enfant(s) à charge, sont prédominants dans le quartier (36,3 %).

La part des familles allocataires est supérieure dans ce quartier rapporté à celle de la commune (61,6 % contre 51,5 %) ; celles-ci sont réparties de manière assez homogène dans les trois catégories de familles d'enfant unique, de 2 enfants et de 3 enfants ou plus.

La part des familles nombreuses est plus importante dans le quartier (33,1 % contre 28,4 %) tandis que celle de deux autres catégories demeure plus faible. La structure par âge des enfants à charge du quartier ne se distingue guère de celle de la commune, un écart un tant soit peu significatif de 2,5 points concerne les enfants de moins de 3 ans (17,4 % contre 19,9 % dans la commune).

Le quartier compte 984 bénéficiaires d'une aide au logement dont la quasi-totalité habite dans le parc social (91,4 %). Ces résultats sont assez élevés par rapport à ceux de la commune où 61,8 % des allocataires en sont bénéficiaires et 59,1 % des bénéficiaires habitent dans le parc social. La part des bénéficiaires de la prime d'activité est aussi plus marquée dans ce quartier, cependant dans une moindre ampleur (28,4 % contre 24,9 %). En revanche, aucun écart significatif ne caractérise les bénéficiaires de minima sociaux (29,6 % dans le quartier contre 29,0 % dans la commune). Enfin, parmi les 1 205 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 38,8 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 38,3 % dans la commune), avec une majorité d'allocataires isolés et de familles monoparentales (respectivement 14,4 % et 14,6 %). ■

QP077013

BEAUVAL DUNANT

COMMUNE : MEAUX

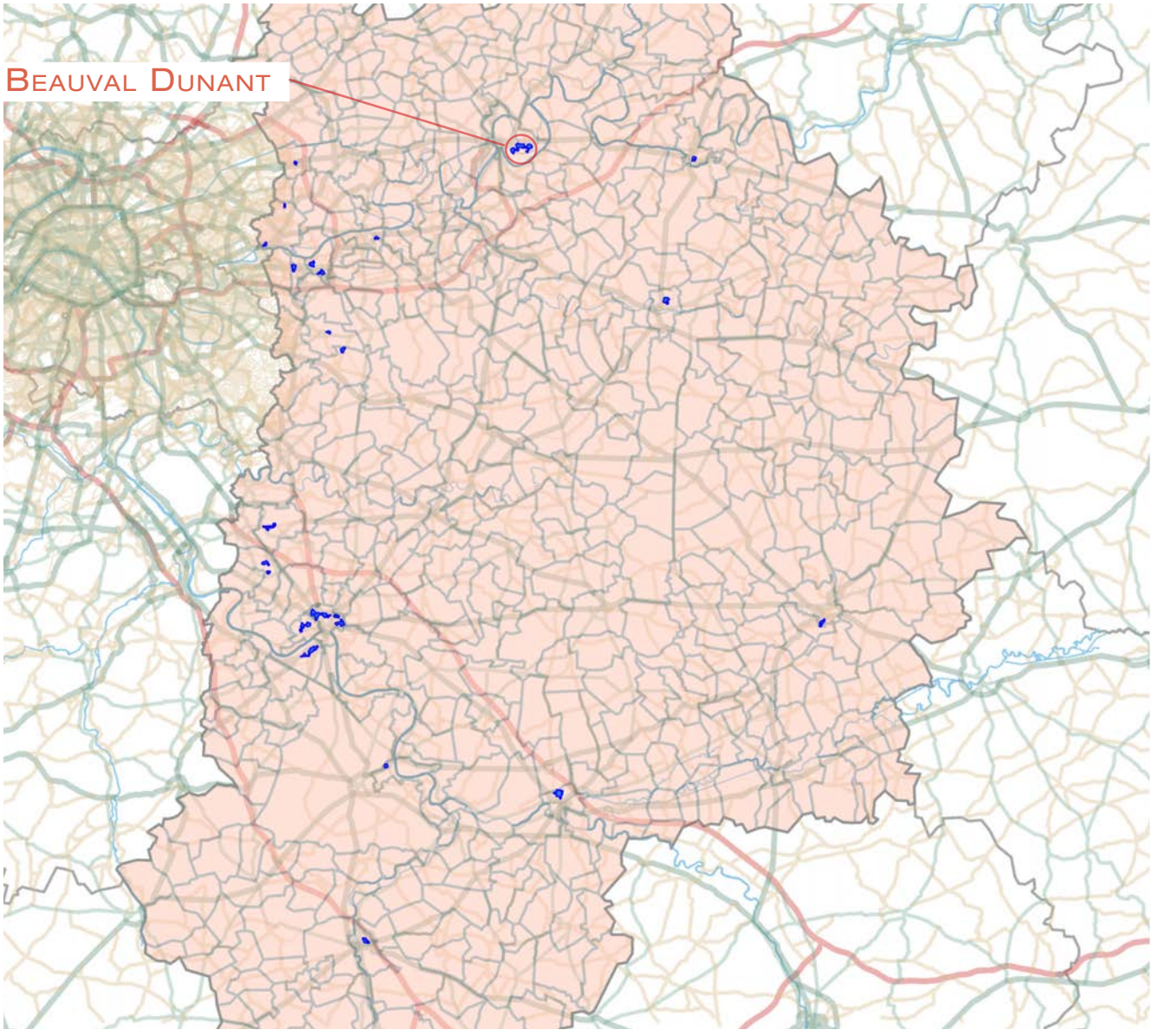

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

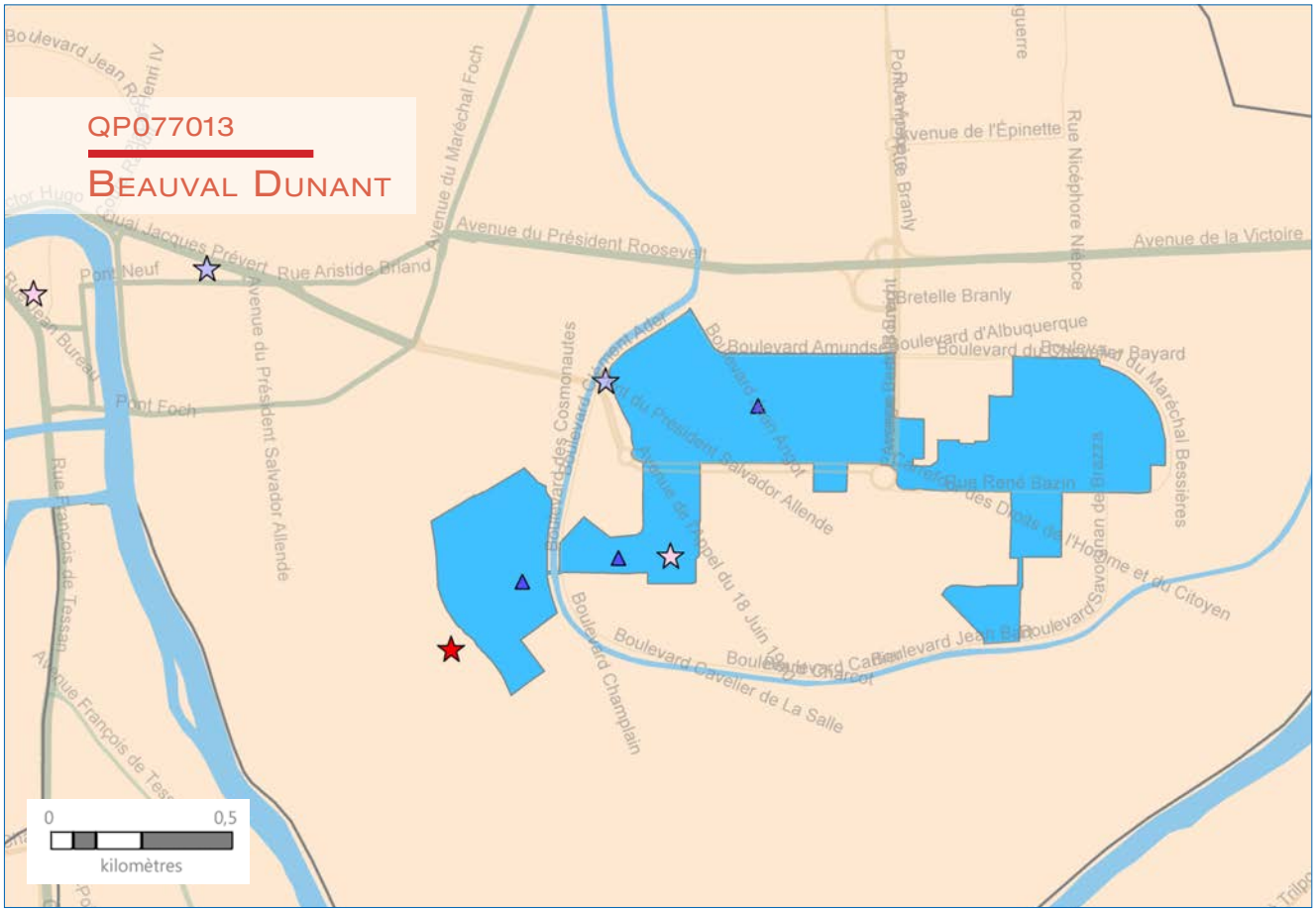

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077013	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**14 683**	**53 526**	**1 377 846**
Allocataires	**3 689**	**12 732**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	64,6	62,2	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,8	8,3	7,5
de 25 à 44 ans	47,2	55,2	60,8
de 45 à 59 ans	30,2	24,9	24,8
de 60 ans ou plus	18,7	11,6	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	40,7	37,7	28,3
couples sans enfant	5,9	4,9	3,3
familles monoparentales	24,6	22,3	18,7
couples avec enfant(s)	28,8	35,0	49,7
Familles allocataires :	**1 970**	**7 302**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	30,7	32,5	25,8
2 enfants	32,2	37,8	48,6
3 enfants ou plus	37,2	29,8	25,5
Enfants à charge	**4 515**	**15 495**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,3	17,4	15,4
de 3 à 5 ans	16,3	16,3	15,4
de 6 à 15 ans	50,8	49,6	52,7
de 16 à 17 ans	8,3	8,1	8,6
de 18 à 25 ans	9,3	8,5	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**2 597**	**7 000**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	88,8	60,9	49,8
location parc privé	2,6	26,5	34,3
location en collectivité	7,4	7,7	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**1 219**	**3 570**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	21,6	19,0	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	11,5	9,1	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**927**	**3 043**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,6	14,6	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**3 191**	**11 579**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	43,1	35,6	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,6	8,7	5,4
de 75 et plus	31,4	26,9	16,8
- dont 100%	78,0	78,4	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	20,7	17,9	11,4
couples sans enfant	0,9	1,0	0,6
familles monoparentales	14,7	11,1	6,6
couples avec enfant(s)	6,8	5,6	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Beauval Dunant », situé dans la commune de Meaux, compte 3 689 allocataires (le plus nombreux comparé à tous les quartiers prioritaires du département). De plus, 27,4 % de la population communale habitent dans le quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 64,6 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture légèrement supérieur à celui de la commune (62,2 %). Ce taux reste cependant plus faible que le taux de couverture médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %).

La population des allocataires du quartier se distingue de celle de la commune notamment par une surreprésentation des allocataires de 60 ans ou plus (18,7 % contre 11,6 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (47,2 % contre 55,2 %). Quant à sa composition familiale, l'écart le plus marquant concerne les couples avec enfant(s) : 28,8 % dans le quartier contre 35,0 % dans la commune, soit 6,2 points d'écart.

Un focus sur le nombre d'enfants à charge par famille allocataire montre une différence entre les deux niveaux territoriaux examinés concernant d'une part celles ayant 2 enfants (32,2 % dans le quartier contre 37,8 % dans la commune) et d'autre part les familles nombreuses (37,2 % contre 29,8 % dans la commune). De plus, il n'y a guère d'écart sur la répartition par âge des enfants, le plus marquant concerne la tranche d'âge des moins de 3 ans : 15,3 % dans le quartier contre 17,4 % dans la commune, soit 2,1 points.

Comme le nombre d'allocataires de « Beauval Dunant » est le plus élevé parmi les quartiers prioritaires, son nombre de bénéficiaires est de fait le plus important quelles que soient les prestations examinés : 2 597 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 70,4 % des allocataires du quartier, contre 55,0 % dans la commune), 1 219 bénéficiaires de minima sociaux (33,0 %) et 927 bénéficiaires de la prime d'activité (25,1 %). Enfin, ce territoire compte 3 191 allocataires dans le champ des revenus, dont 43,1 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 35,6 % dans la commune), avec une majorité d'allocataires isolés (20,7 %). ■

QP077014

SURVILLE

COMMUNE : MONTEREAU-FAULT-YONNE

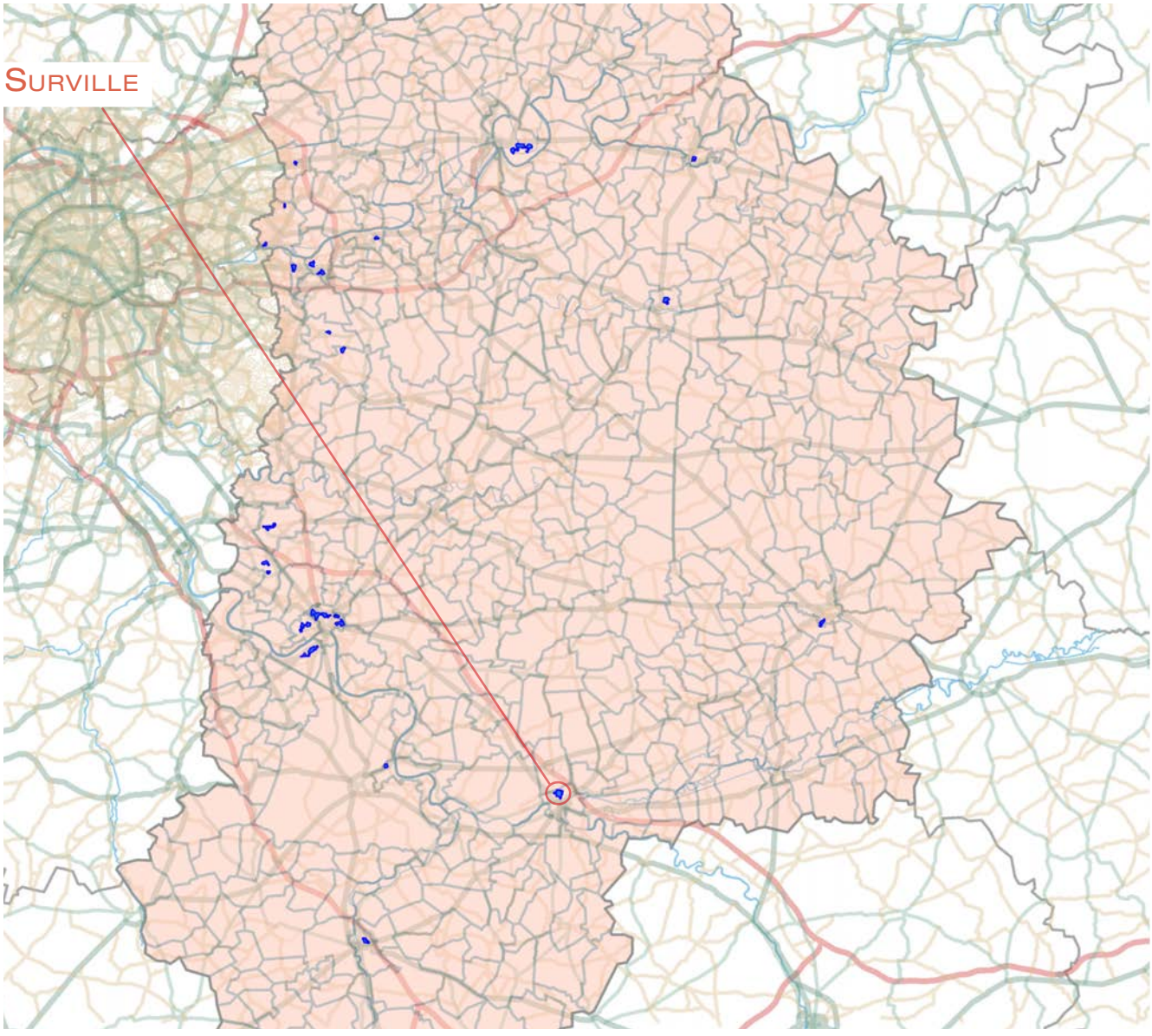

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

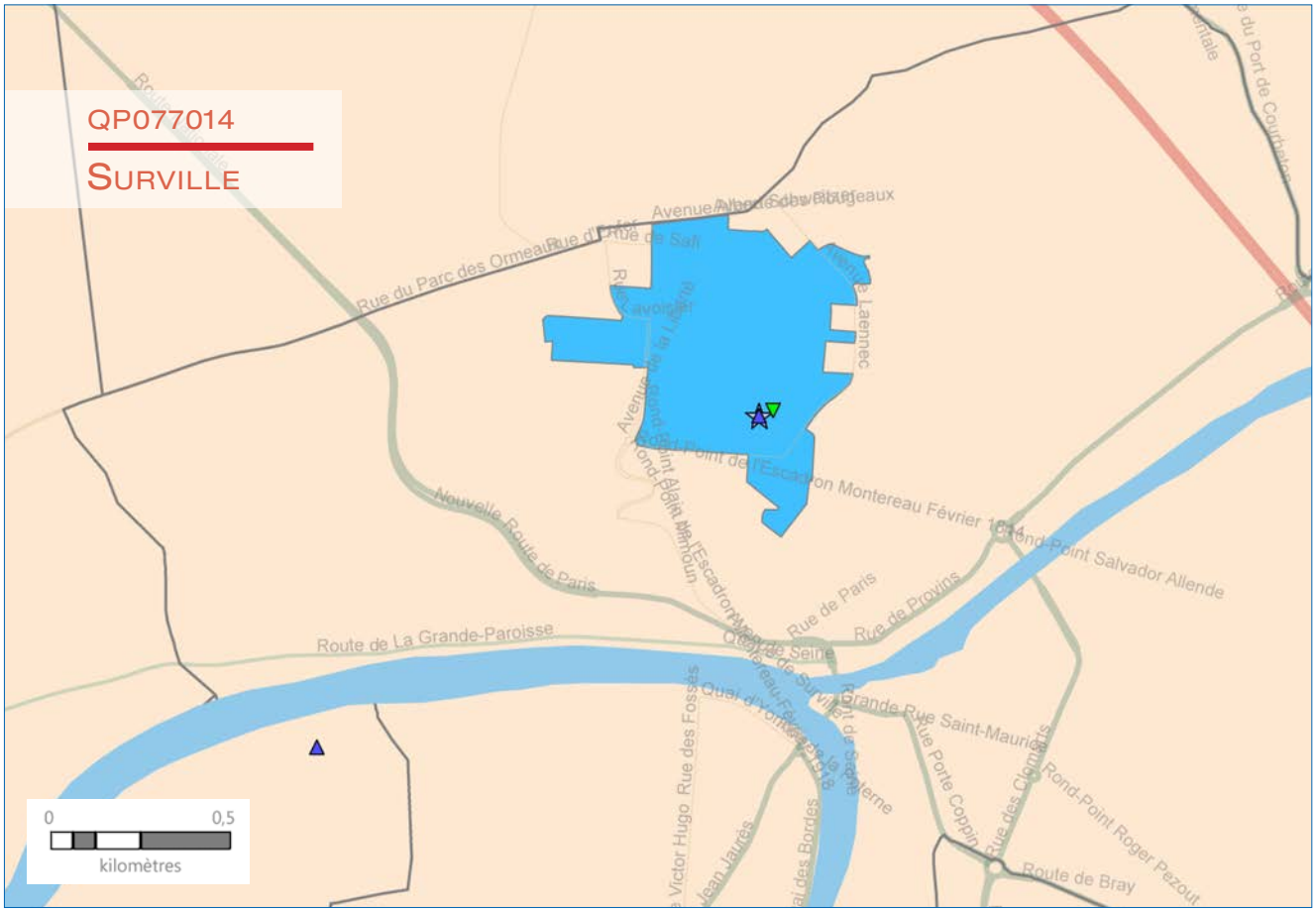

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077014	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**5 824**	**18 339**	**1 377 846**
Allocataires	**2 041**	**4 866**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	97,6	71,9	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,4	7,4	7,5
de 25 à 44 ans	50,2	53,2	60,8
de 45 à 59 ans	27,2	25,3	24,8
de 60 ans ou plus	18,2	14,1	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	34,9	36,0	28,3
couples sans enfant	8,7	6,7	3,3
familles monoparentales	21,4	21,1	18,7
couples avec enfant(s)	35,0	36,2	49,7
Familles allocataires :	**1 150**	**2 790**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,3	31,1	25,8
2 enfants	30,4	33,6	48,6
3 enfants ou plus	41,3	35,3	25,5
Enfants à charge	**2 733**	**6 205**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,7	16,6	15,4
de 3 à 5 ans	17,7	16,3	15,4
de 6 à 15 ans	49,4	49,0	52,7
de 16 à 17 ans	7,7	8,7	8,6
de 18 à 25 ans	9,5	9,3	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 495**	**3 166**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	96,7	67,2	49,8
location parc privé	1,7	24,9	34,3
location en collectivité	0,8	2,4	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**936**	**1 709**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	34,1	25,2	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	11,8	9,9	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**457**	**1 185**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,5	12,8	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 770**	**4 329**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	58,7	44,1	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	12,6	10,5	5,4
de 75 et plus	46,1	33,6	16,8
- dont 100%	79,2	79,0	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	19,5	16,3	11,4
couples sans enfant	2,4	1,8	0,6
familles monoparentales	18,9	14,5	6,6
couples avec enfant(s)	17,9	11,6	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Surville », situé dans la commune de Montereau-Fault-Yonne, compte 2 041 allocataires. 31,8 % de la population communale habitent dans ce quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 97,6 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture élevé par rapport à la moyenne communale (71,9 %) et au taux de couverture médian des quartiers prioritaires du département (73,1 %), il s'agit aussi du taux le plus élevé des quartiers prioritaires du département.

La population allocataire de ce quartier diffère peu de celle de la commune de Montereau-fault-Yonne, l'écart le plus marquant concerne les allocataires de 60 ans ou plus (18,2 % contre 14,1 % dans la commune). Les allocataires de 25-44 ans restent cependant prédominants dans le quartier (50,2 %), suivis par les 45-59 ans (27,2 %). De même, la composition familiale des deux niveaux territoriaux montre peu de différence. En effet, le nombre de couples avec enfant(s) est quasi identique à celui des allocataires isolés, les couples sans enfant restent les moins nombreux.

S'agissant des familles allocataires, leur part est quasi-similaire sur les deux niveaux territoriaux (56,3 % dans le quartier contre 57,3 % dans la commune). En revanche, même si la répartition des familles en fonction du nombre d'enfant(s) à charge demeure assez homogène dans la commune, celle du quartier montre une prédominance des familles nombreuses (41,3 %), suivies par celles ayant 2 enfants (30,4 %). La structure par âge des enfants à charge est quasi semblable sur les deux territoires d'étude.

Le quartier compte 1 495 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 73,2 % des allocataires (contre 65,1 % dans la commune). La quasi-totalité des bénéficiaires du quartier (96,7 %) habite dans le parc social, un résultat élevé par rapport à la moyenne communale (67,2 %). La part des bénéficiaires de minima sociaux est aussi plus élevée dans le quartier (45,9 % contre 35,1 % dans la commune), dont la part des bénéficiaires du Rsa (34,1 %) est la plus importante comparée aux autres quartiers. En revanche, celle des bénéficiaires de la prime d'activité est plus faible (22,4 % dans le quartier contre 24,4 % dans la commune).
Enfin, parmi les 1 770 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 58,7 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 44,1 % dans la commune), c'est également le niveau de dépendance le plus important parmi les quartiers prioritaires du département. Les dépendants des prestations se répartissent essentiellement dans trois catégories : allocataires isolés (19,5 %), familles monoparentales (18,9 %) et couples avec enfant(s) (17,9 %, le plus élevé parmi les 24 quartiers prioritaires). ■

QP077015

LES FOUGÈRES

COMMUNE : AVON

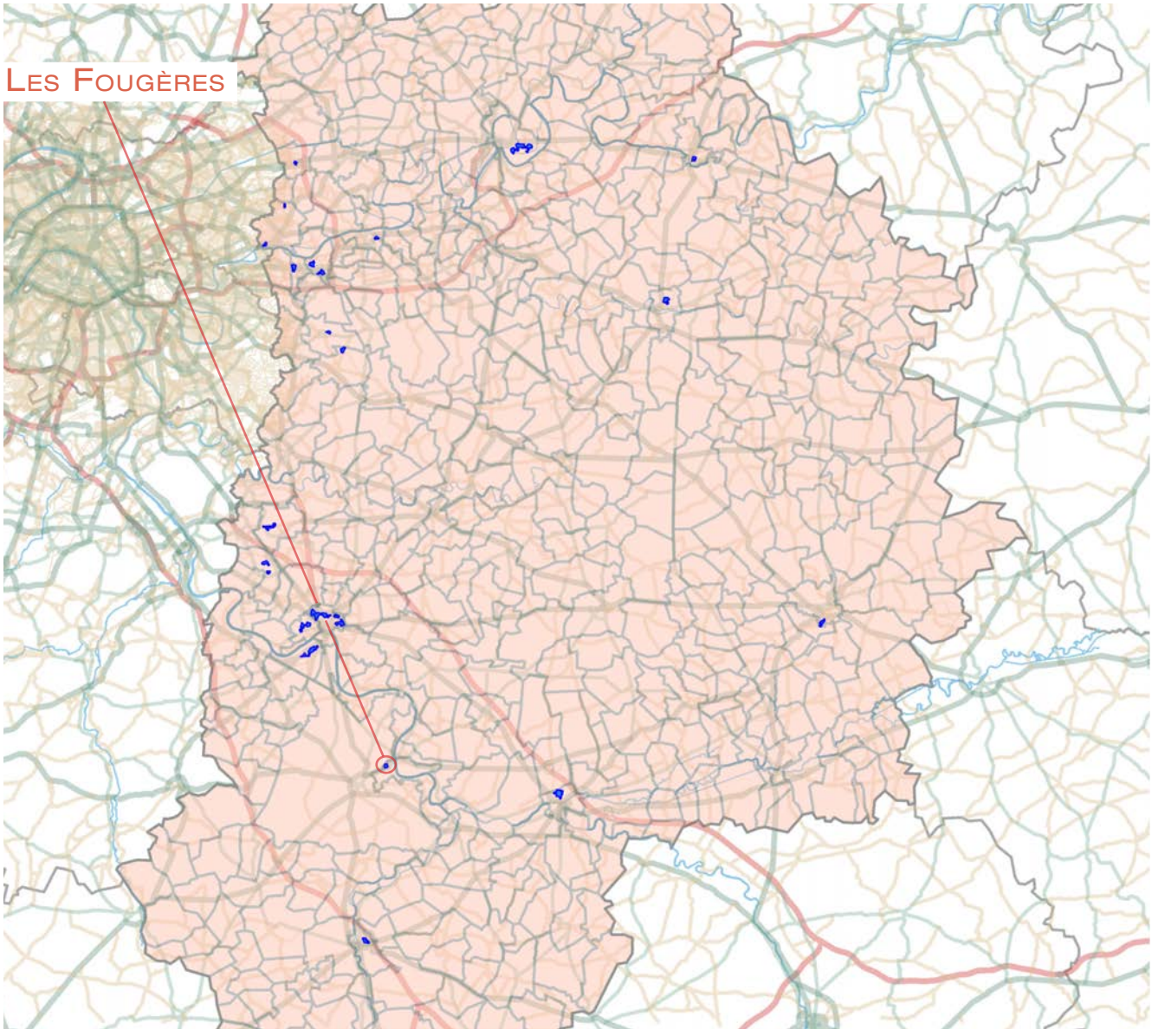

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

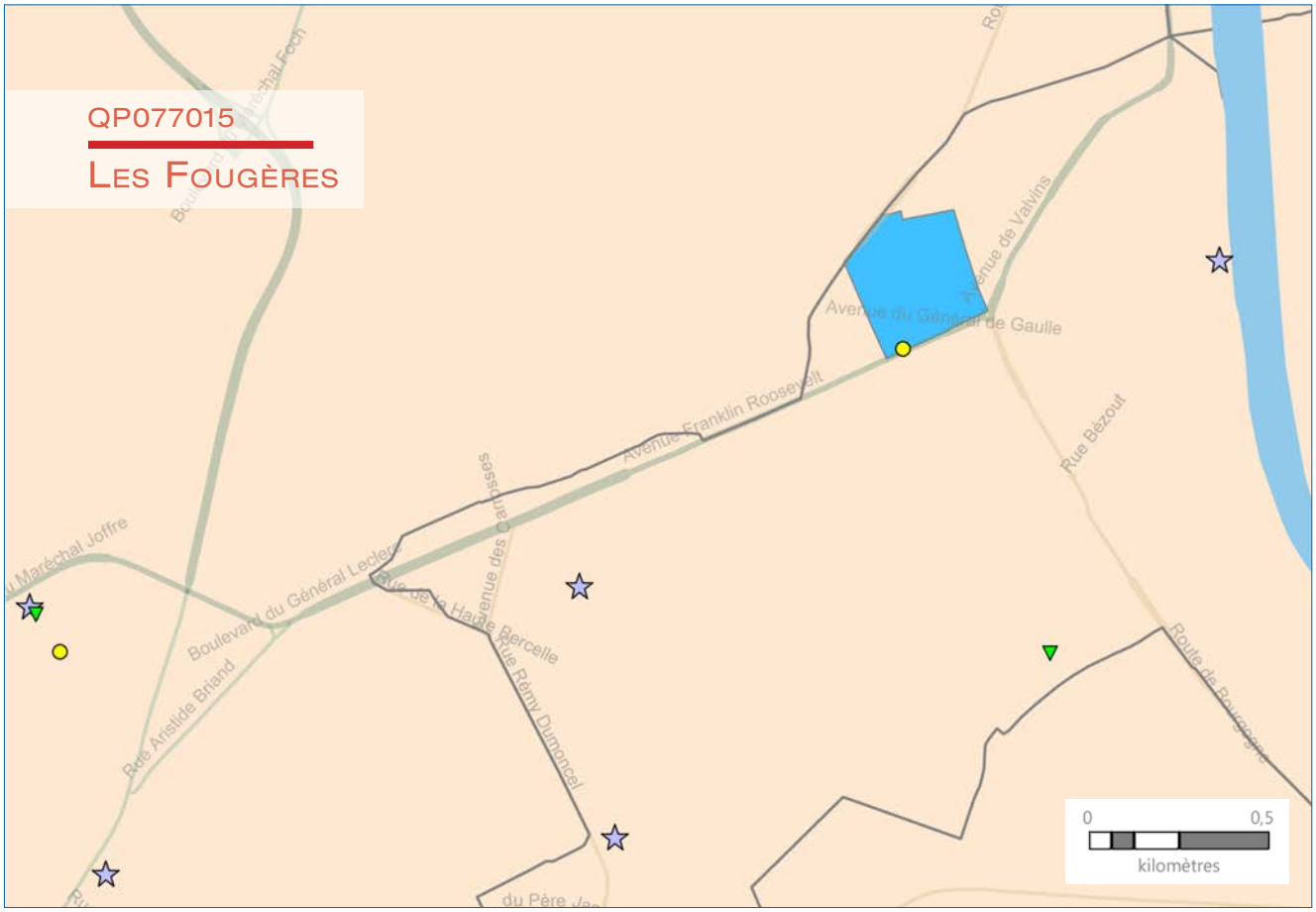

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077015	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 617**	**13 930**	**1 377 846**
Allocataires	**365**	**2 257**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	67,7	43,0	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,1	10,3	7,5
de 25 à 44 ans	56,2	54,9	60,8
de 45 à 59 ans	28,8	25,9	24,8
de 60 ans ou plus	10,7	8,9	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	25,8	36,2	28,3
couples sans enfant	8,2	4,4	3,3
familles monoparentales	21,9	19,5	18,7
couples avec enfant(s)	44,1	39,9	49,7
Familles allocataires :	**241**	**1 341**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	29,0	30,6	25,8
2 enfants	34,0	43,3	48,6
3 enfants ou plus	36,9	26,1	25,5
Enfants à charge	**538**	**2 733**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	18,2	16,1	15,4
de 3 à 5 ans	16,5	16,0	15,4
de 6 à 15 ans	46,7	49,9	52,7
de 16 à 17 ans	9,1	9,4	8,6
de 18 à 25 ans	9,5	8,6	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**215**	**1 116**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	31,2	30,1	49,8
location parc privé	55,8	61,6	34,3
location en collectivité	13,0	1,0	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**124**	**476**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	26,3	15,1	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,7	6,0	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**102**	**473**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,8	16,1	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**344**	**2 029**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	42,4	27,6	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,9	6,4	5,4
de 75 et plus	30,5	21,1	16,8
- dont 100%	68,6	79,0	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	12,5	14,0	11,4
couples sans enfant	2,9	1,0	0,6
familles monoparentales	12,2	7,1	6,6
couples avec enfant(s)	14,8	5,4	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Fougères », situé dans la commune d'Avon, compte 365 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 67,7 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus faible que le taux médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %) mais très élevé par rapport à la moyenne communale (43,0 %).

Le quartier se caractérise par une forte présence d'allocataires de 25-44 ans (56,2 %), suivis par les 45-59 ans (28,8 %). La différence la plus marquante dans la structure par âge des allocataires du quartier par rapport à celle de la commune concerne les moins de 25 ans : 4,1 % dans le quartier contre 10,3 % dans la commune, soit 6,2 points d'écart. Les allocataires isolés sont sous-représentés dans le quartier (25,8 % contre 36,2 %), tandis que les autres catégories d'allocataires sont toutes surreprésentés (dans une ampleur modérée : de 2 à 4 points de surreprésentation).

Parmi les familles allocataires (66,0 % des allocataires du quartier, contre 59,4 % dans la commune), les familles nombreuses sont surreprésentées (36,9 % contre 26,1 %), tandis que celles ayant 2 enfants à charge sont sous-représentées (34,0 % contre 43,3 %). La répartition selon l'âge des enfants à charge se distingue peu entre les deux niveaux territoriaux, l'écart le plus marquant concerne les enfants de 6-15 ans (46,7 % contre 49,9 % dans la commune). Par rapport aux autres quartiers prioritaires, la part des 6-15 de ce quartier est la plus faible.

Le quartier compte 215 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 58,9 % des allocataires du quartier (contre 49,4 % dans la commune), dont 31,2 % habitent dans le parc social et 55,8 % dans le privé (respectivement la part la plus faible et celle la plus importante parmi les 24 quartiers prioritaires du département). Le taux des bénéficiaires de minima sociaux est de 34,0 % (contre 21,1 % dans la commune) et 27,9 % ceux de la prime d'activité (contre 21,0 %). En matière de dépendance des prestations à 50 % ou plus, les allocataires du quartier sont plus dépendants que la moyenne communale (42,4 % contre 27,6 %), avec une prépondérance des couples avec enfant(s) (14,8 %), suivis par les allocataires isolés et les familles monoparentales (respectivement 12,5 % et 12,2 %). La part des couples sans enfant dépendants des prestations du quartier (2,9 %) est la plus importante comparée à celle d'autres quartiers prioritaires. ■

QP077016

RÉSIDENCE MONTMIRAIL

COMMUNE : LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

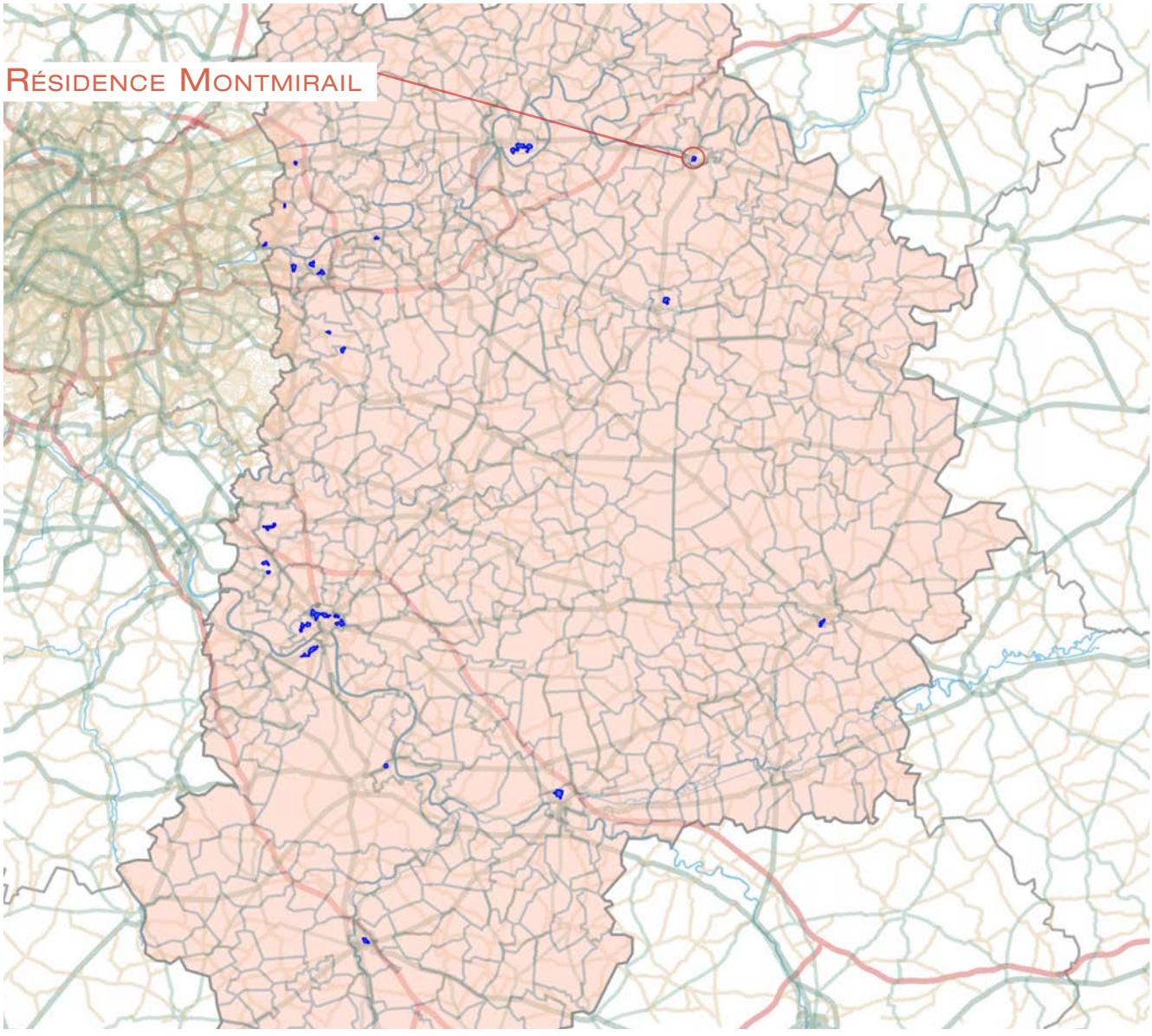

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

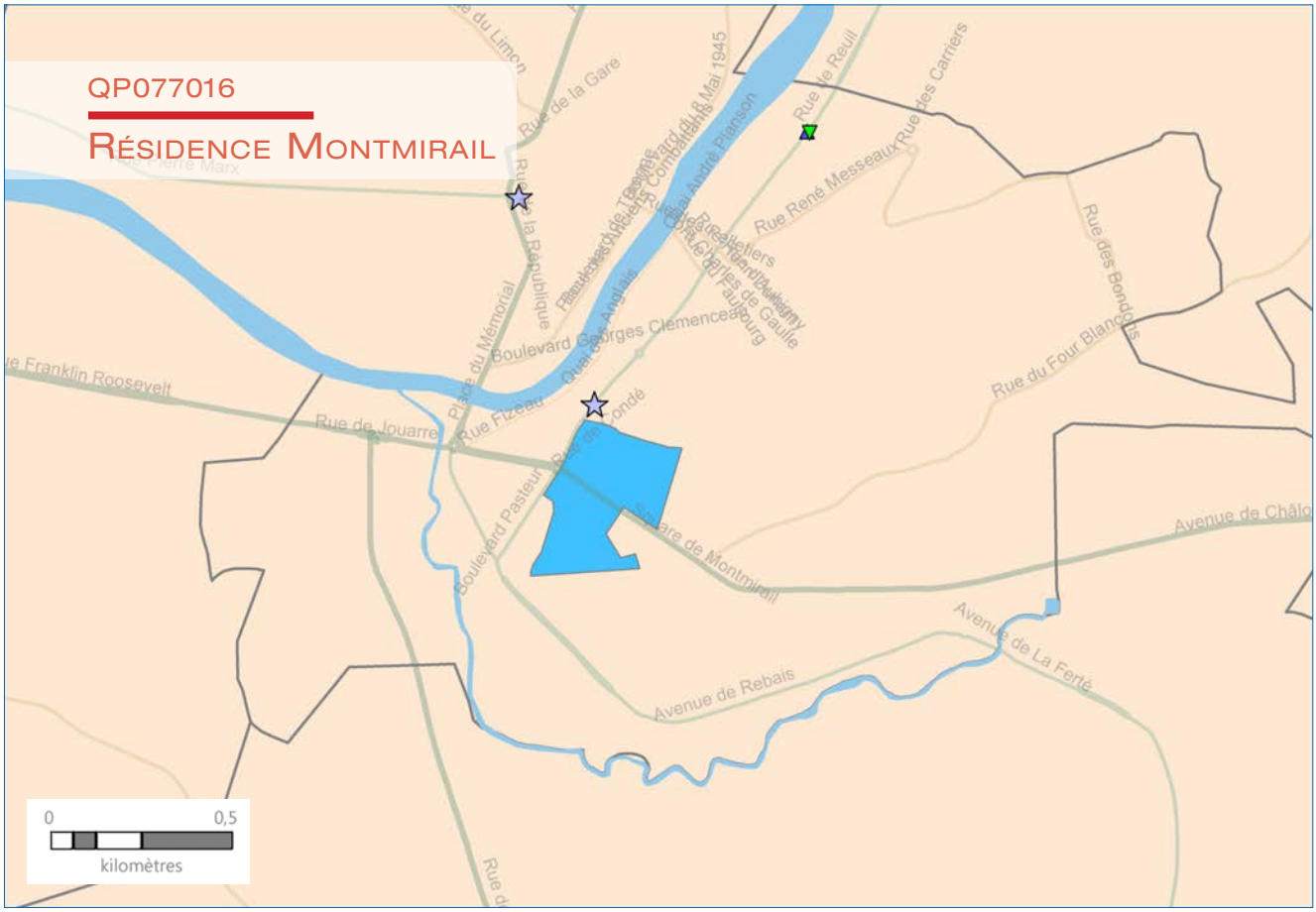

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077016	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 203**	**9 612**	**1 377 846**
Allocataires	**303**	**1 932**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	65,4	53,4	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	6,6	7,7	7,5
de 25 à 44 ans	50,8	57,0	60,8
de 45 à 59 ans	26,1	24,9	24,8
de 60 ans ou plus	16,5	10,4	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	33,3	35,2	28,3
couples sans enfant	6,9	4,6	3,3
familles monoparentales	27,1	20,8	18,7
couples avec enfant(s)	32,7	39,4	49,7
Familles allocataires :	**181**	**1 164**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	39,8	31,7	25,8
2 enfants	28,7	40,9	48,6
3 enfants ou plus	31,5	27,4	25,5
Enfants à charge	**363**	**2 354**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	13,8	17,2	15,4
de 3 à 5 ans	16,8	14,4	15,4
de 6 à 15 ans	53,2	51,5	52,7
de 16 à 17 ans	6,9	8,9	8,6
de 18 à 25 ans	9,4	7,9	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**200**	**939**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	91,0	33,4	49,8
location parc privé	8,0	52,0	34,3
location en collectivité	1,0	7,1	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**105**	**440**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,4	13,1	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	12,2	9,7	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**90**	**459**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	12,2	16,8	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**265**	**1 780**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	40,0	26,7	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,6	6,5	5,4
de 75 et plus	29,4	20,2	16,8
- dont 100%	73,1	77,7	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	15,5	14,0	11,4
couples sans enfant	0,8	0,6	0,6
familles monoparentales	16,2	8,3	6,6
couples avec enfant(s)	7,5	3,8	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Résidence Montmirail », situé dans la commune de La Ferté-sous-Jouarre, compte 303 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 65,4 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus faible que le taux médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %) mais plus élevé que celui de la commune (53,4 %).

La population allocataire de ce quartier est relativement plus âgée que celle de la commune, caractérisée notamment par une surreprésentation des allocataires de 60 ans ou plus (16,5 % contre 10,4 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (50,8 % contre 57,0 %). Dans la même ampleur (environ 6 points d'écart), la composition familiale des allocataires du quartier se distingue de celle de la commune : la part des familles monoparentales est notamment plus importante dans le quartier (27,1 % contre 20,8 %), tandis que celle des couples avec enfant(s) demeure plus faible (32,7 % contre 39,4 %).

Les familles d'enfant unique (39,8 %) sont prédominantes dans ce quartier, alors que les familles avec 2 enfants à charge le sont au niveau de la commune (40,9 %). Il est à noter que, comparé aux autres quartiers prioritaires, le quartier « Résidence Montmirail » détient la part la plus faible des familles de 2 enfants (28,7 %) et celle la plus importante des familles d'enfant unique. La part des enfants de moins de 3 ans ou celle des 16-17 ans sont plus faibles dans ce quartier (respectivement 13,8 % contre 17,2 % et 6,9 % contre 8,9 %), alors que les autres tranches d'âge sont plus représentées, surtout celle des enfants de 3-5 ans (16,8 % contre 14,4 %).

Un focus sur les bénéficiaires des prestations, montre que leur part est plus importante quel que soit le type de prestations. Cependant, les taux varient en fonction des prestations versées : 66,0 % des allocataires du quartier bénéficient d'une aide au logement (la quasi-totalité habite dans le parc social) contre 48,6 % dans la commune, 34,7 % contre 22,8 % perçoivent des minima sociaux et 29,7 % contre 23,8 % la prime d'activité (la part des bénéficiaires de la prime d'activité est la plus importante des 24 quartiers prioritaires du département). Enfin, parmi les 265 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 40,0 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 26,7 % dans la commune), avec une majorité de familles monoparentales (16,2 %) et d'allocataires isolés (15,5 %). ■

QP077017

CHAMPBENOIST

COMMUNE : PROVINS

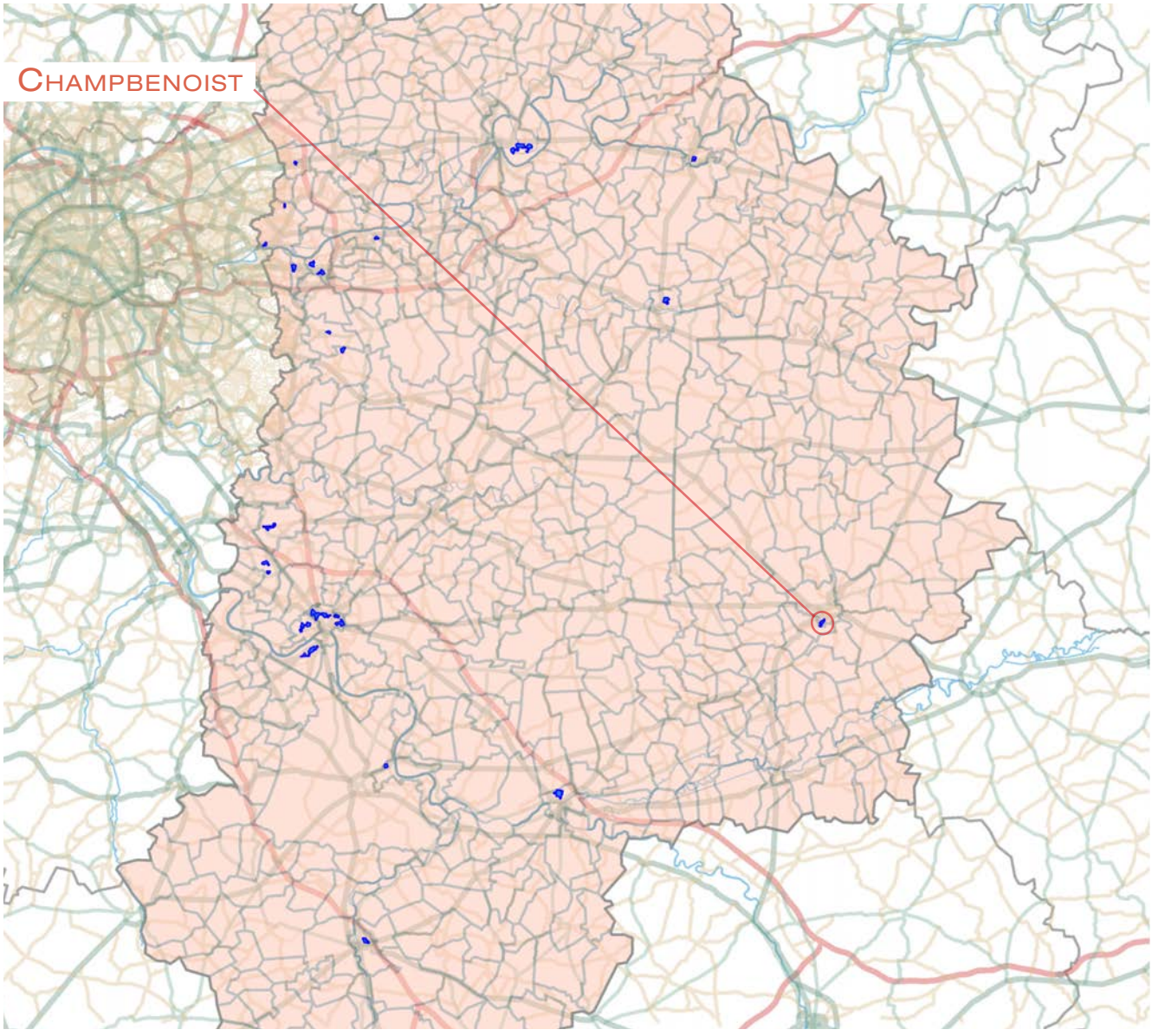

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

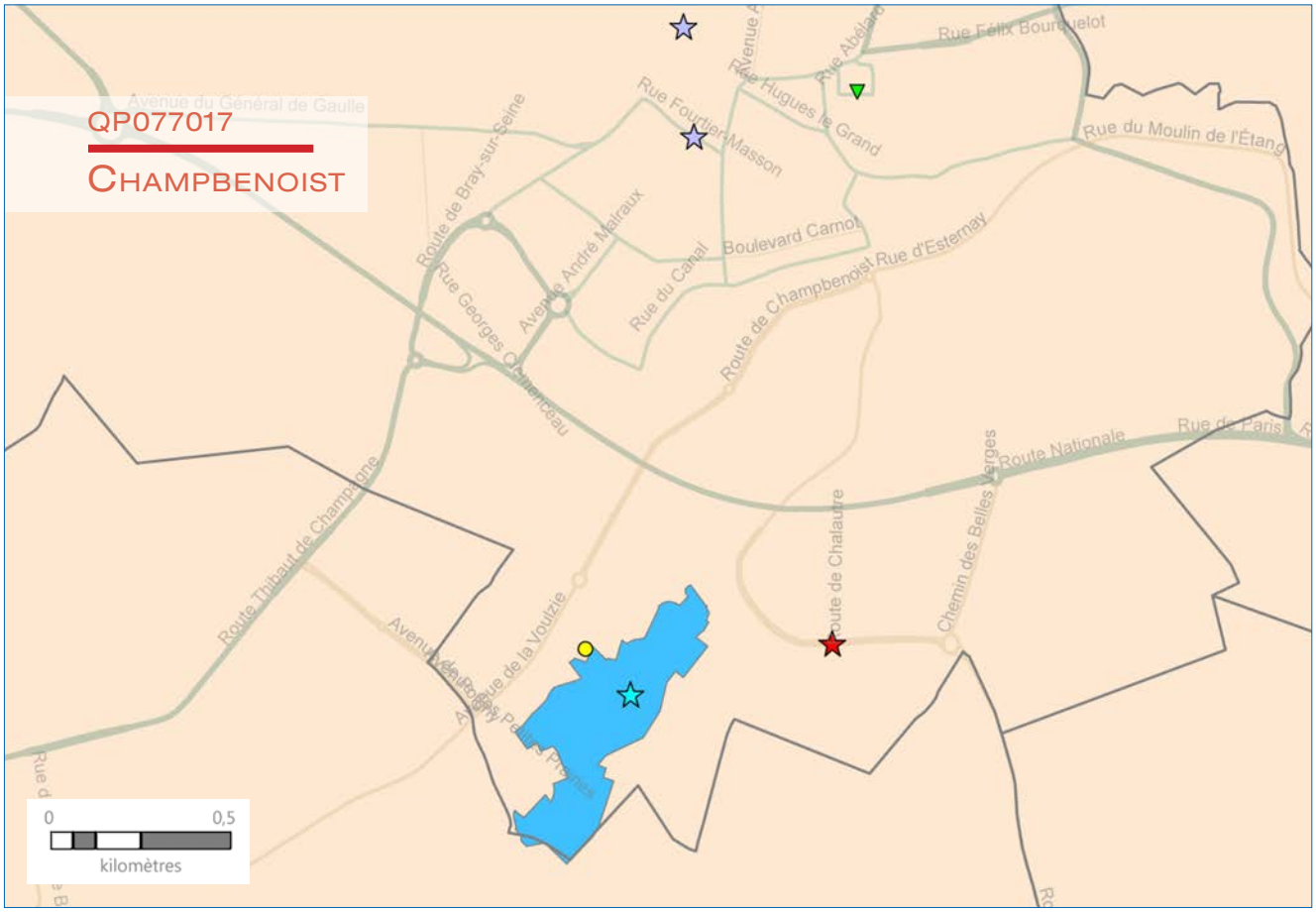

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077017	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 944**	**11 736**	**1 377 846**
Allocataires	**863**	**2 736**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	75,2	56,8	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	7,5	10,2	7,5
de 25 à 44 ans	46,3	48,4	60,8
de 45 à 59 ans	28,5	27,5	24,8
de 60 ans ou plus	17,6	14,0	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	37,2	40,5	28,3
couples sans enfant	10,7	7,3	3,3
familles monoparentales	21,6	21,3	18,7
couples avec enfant(s)	30,6	30,8	49,7
Familles allocataires :	**450**	**1 428**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	34,0	36,1	25,8
2 enfants	31,3	38,0	48,6
3 enfants ou plus	34,7	25,8	25,5
Enfants à charge	**994**	**2 881**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	16,9	16,8	15,4
de 3 à 5 ans	18,7	17,0	15,4
de 6 à 15 ans	48,2	49,1	52,7
de 16 à 17 ans	6,1	8,0	8,6
de 18 à 25 ans	10,1	9,1	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**690**	**1 742**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	95,2	62,8	49,8
location parc privé	4,1	32,1	34,3
location en collectivité	0,4	2,2	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**305**	**835**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,6	18,5	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	12,7	12,1	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**197**	**667**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	14,7	17,1	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**736**	**2 408**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	46,7	38,0	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	12,8	9,5	5,4
de 75 et plus	34,0	28,4	16,8
- dont 100%	76,8	77,7	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	17,4	18,0	11,4
couples sans enfant	2,2	1,2	0,6
familles monoparentales	16,2	12,7	6,6
couples avec enfant(s)	11,0	6,0	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Champbenoist », situé dans la commune de Provins, compte 863 allocataires. 25,1 % de la population de la commune habitent dans ce quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 75,2 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture élevé par rapport à la moyenne communale (56,8 %).

La population allocataire de ce quartier se distingue peu de celle de la commune, la différence la plus marquante concerne les allocataires de 60 ans ou plus : 17,6 % dans ce quartier contre 14,0 % dans la commune, soit 3,6 points d'écart. La majorité des allocataires se situe dans la tranche des 25-44 ans (46,3 %), suivis par ceux de 45-59 ans (28,5 %). Comparés à la commune, les allocataires isolés sont sous-représentés dans le quartier (37,2 % contre 40,5 %), alors que les couples sans enfant sont surreprésentés (10,7 % contre 7,3 %). La part des couples sans enfant du quartier est en effet la plus importante par rapport à celle des autres territoires prioritaires du département.

Le quartier détient une part plus importante de familles allocataires ayant 3 enfants ou plus (34,7 % contre 25,8 % dans la commune) et la part la plus faible des familles de 2 enfants (31,3 % contre 38,0 %). La structure par âge des enfants à charge du quartier est relativement semblable à celle de la commune.

S'agissant des prestations perçues par les allocataires dans les deux niveaux territoriaux, le quartier compte une part plus importante de bénéficiaires d'une aide au logement (80,0 % contre 63,7 % dans la commune) et de minima sociaux (35,3 % contre 30,5 %). En revanche, la part des bénéficiaires de la prime d'activité est légèrement inférieure à celle de la commune (22,8 % contre 24,4 %). Le quartier détient la part la plus importante des jeunes de 18-24 ans bénéficiaires de la prime d'activité (14,7 %), par rapport à aux autres quartiers prioritaires. Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, la part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus est plus élevée dans ce quartier (46,7 % contre 38,0 %), dont 17,4 % des allocataires isolés, 16,2 % des familles monoparentales et 11,0 % des couples avec enfant(s). ■

QP077018

ANNE FRANCK

COMMUNE : OZOIR-LA-FERRIÈRE

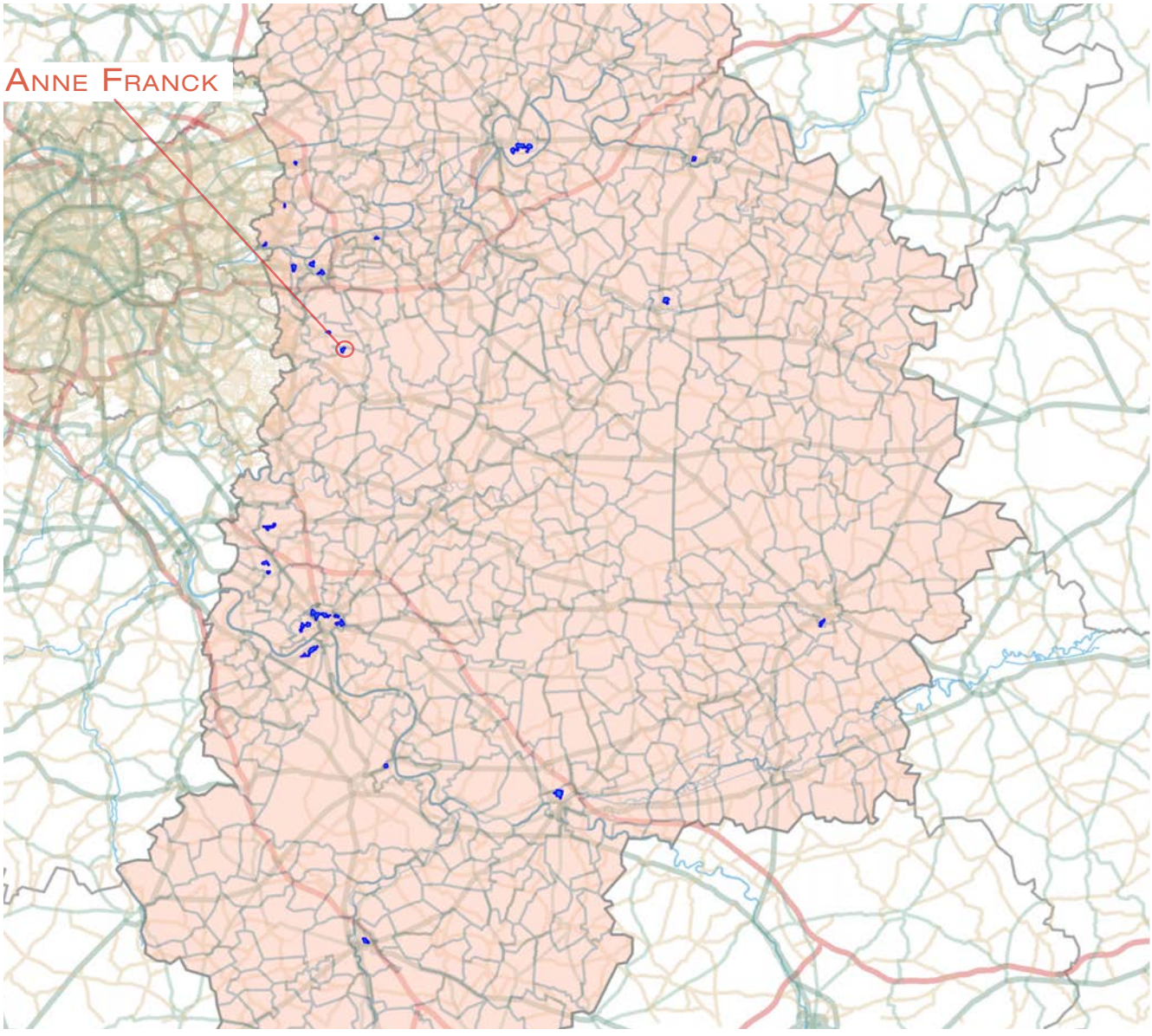

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

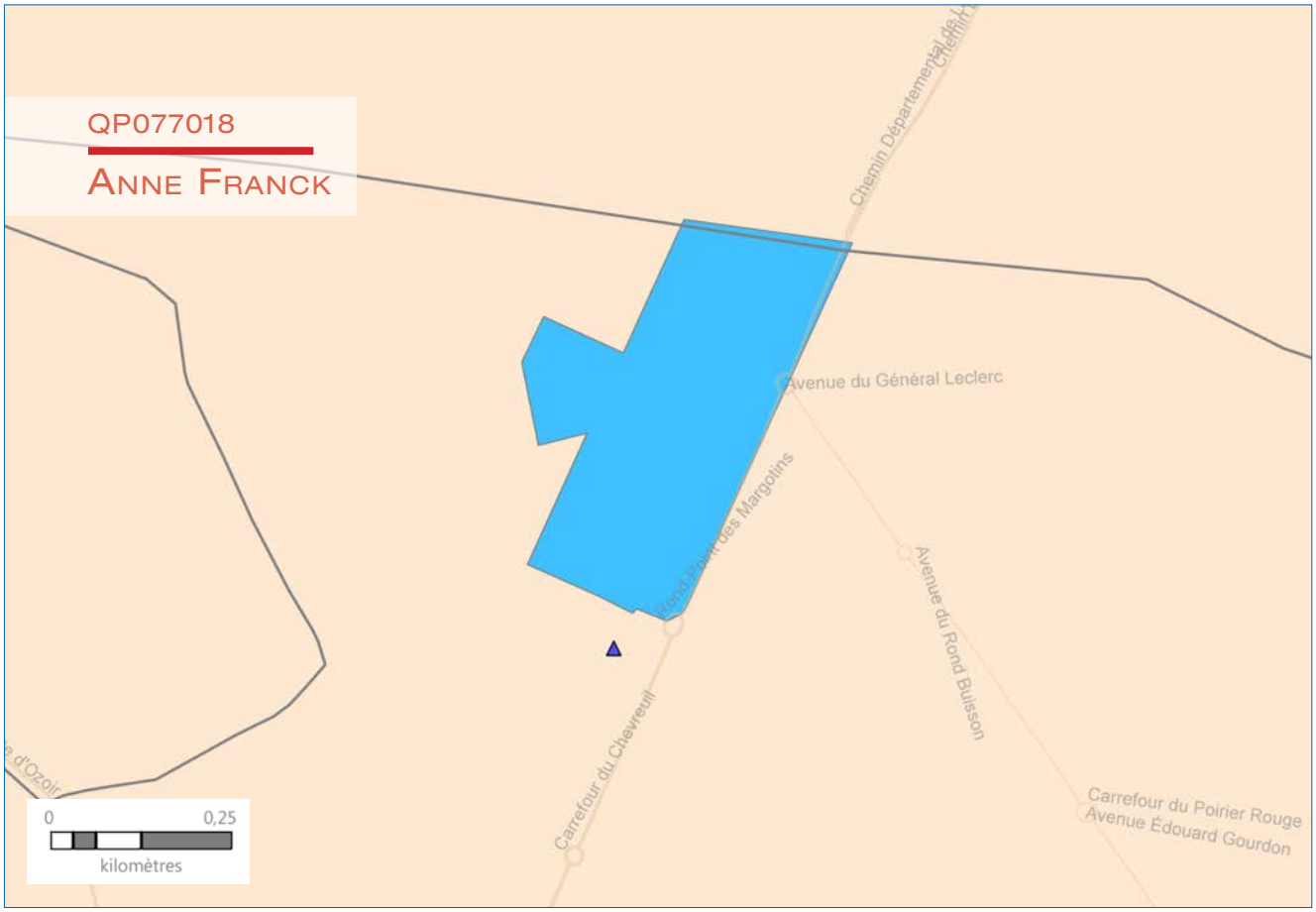

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077018	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 034**	**20 196**	**1 377 846**
Allocataires	**458**	**2 874**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	64,2	43,3	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,6	5,4	7,5
de 25 à 44 ans	50,7	59,7	60,8
de 45 à 59 ans	31,7	28,0	24,8
de 60 ans ou plus	15,1	6,9	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	29,5	25,3	28,3
couples sans enfant	5,2	3,0	3,3
familles monoparentales	28,8	18,2	18,7
couples avec enfant(s)	36,5	53,5	49,7
Familles allocataires :	**299**	**2 062**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	30,8	22,4	25,8
2 enfants	34,1	55,5	48,6
3 enfants ou plus	35,1	22,1	25,5
Enfants à charge	**652**	**4 246**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	11,8	13,0	15,4
de 3 à 5 ans	16,6	14,8	15,4
de 6 à 15 ans	52,9	54,8	52,7
de 16 à 17 ans	8,9	9,6	8,6
de 18 à 25 ans	9,8	7,7	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**290**	**913**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	99,7	50,5	49,8
location parc privé	0,3	32,4	34,3
location en collectivité	0,0	10,2	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**93**	**432**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	11,4	8,0	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,0	7,0	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**95**	**513**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,4	18,5	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**408**	**2 735**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	25,0	16,1	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	7,8	4,0	5,4
de 75 et plus	17,2	12,1	16,8
- dont 100%	90,0	83,7	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	11,8	10,2	11,4
couples sans enfant	0,7	0,3	0,6
familles monoparentales	10,3	4,1	6,6
couples avec enfant(s)	2,2	1,5	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Anne Franck », situé dans la commune d'Ozoir-la-Ferrière, compte 458 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 64,2 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture inférieur au taux médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %) mais très élevé par rapport à la moyenne communale (43,3 %).

Le quartier se caractérise par une population allocataire relativement plus âgée que celle de la commune, avec notamment une surreprésentation des allocataires de 60 ans ou plus (15,1 % contre 6,9 %) couplée avec une sous-représentation des 25-44 ans (50,7 % contre 59,7 %). De la même manière, la composition familiale du quartier se distingue de celle de la commune, notamment par une part plus importante des familles monoparentales (28,8 % contre 18,2 %) et une part plus faible des couples avec enfant(s) (36,5 % contre 53,5 %).

La part des familles allocataires demeure plus faible dans le quartier par rapport à la commune (65,3 % contre 71,7 %). Cependant, ces familles se répartissent en fonction du nombre d'enfant(s) à charge de manière assez homogène, alors que les familles de 2 enfants (55,5 %) prédominent sur le territoire communal. En revanche, la répartition des enfants à charge selon leur âge est quasi-identique entre les deux niveaux territoriaux.

Le quartier compte 290 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 63,3 % des allocataires, ce qui représente pratiquement le double du taux communal (31,8 %). De plus, la quasi-totalité des bénéficiaires du quartier (99,7 %) habite dans le parc social, contre 50,5 % au niveau de la commune. En ce qui concerne d'autres prestations, les résultats de ce quartier sont également plus élevés que ceux de la commune : 20,3 % contre 15,0 % pour les minima sociaux et 20,7 % contre 17,8 % pour la prime d'activité. Il est à noter que la part des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité d'« Anne Franck » reste cependant la plus faible des quartiers prioritaires du département. Enfin, parmi les 408 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 25,0 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 16,1 % dans la commune), dont une majorité d'allocataires isolés et des familles monoparentales (respectivement 11,8 % et 10,3 %). La part des couples avec enfant(s) dépendants des prestations du quartier (2,2 %) demeure la plus faible comparée à celle d'autres quartiers. ■

QP077019

LES TEMPLIERS

COMMUNE : COULOMMIERS

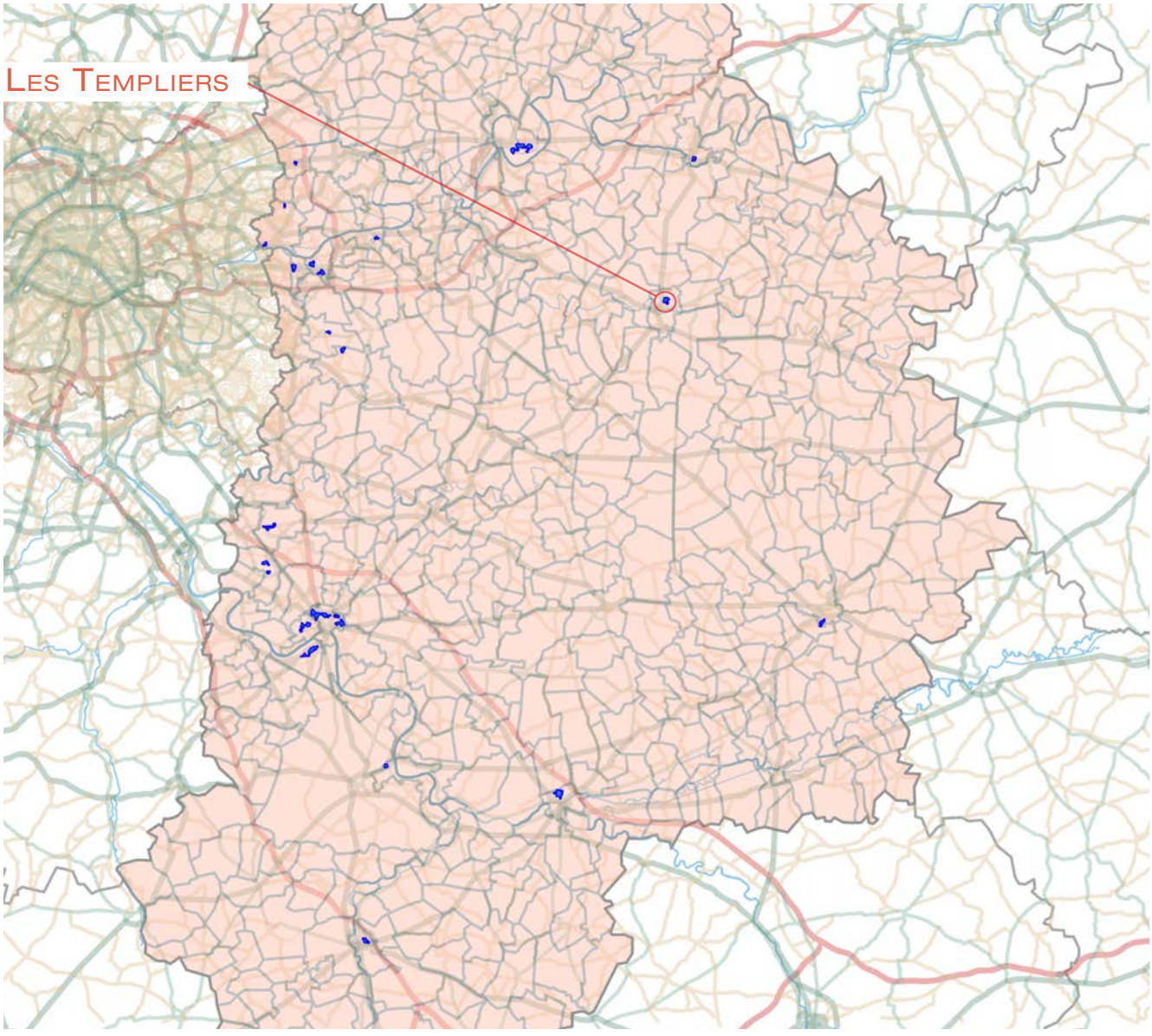

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

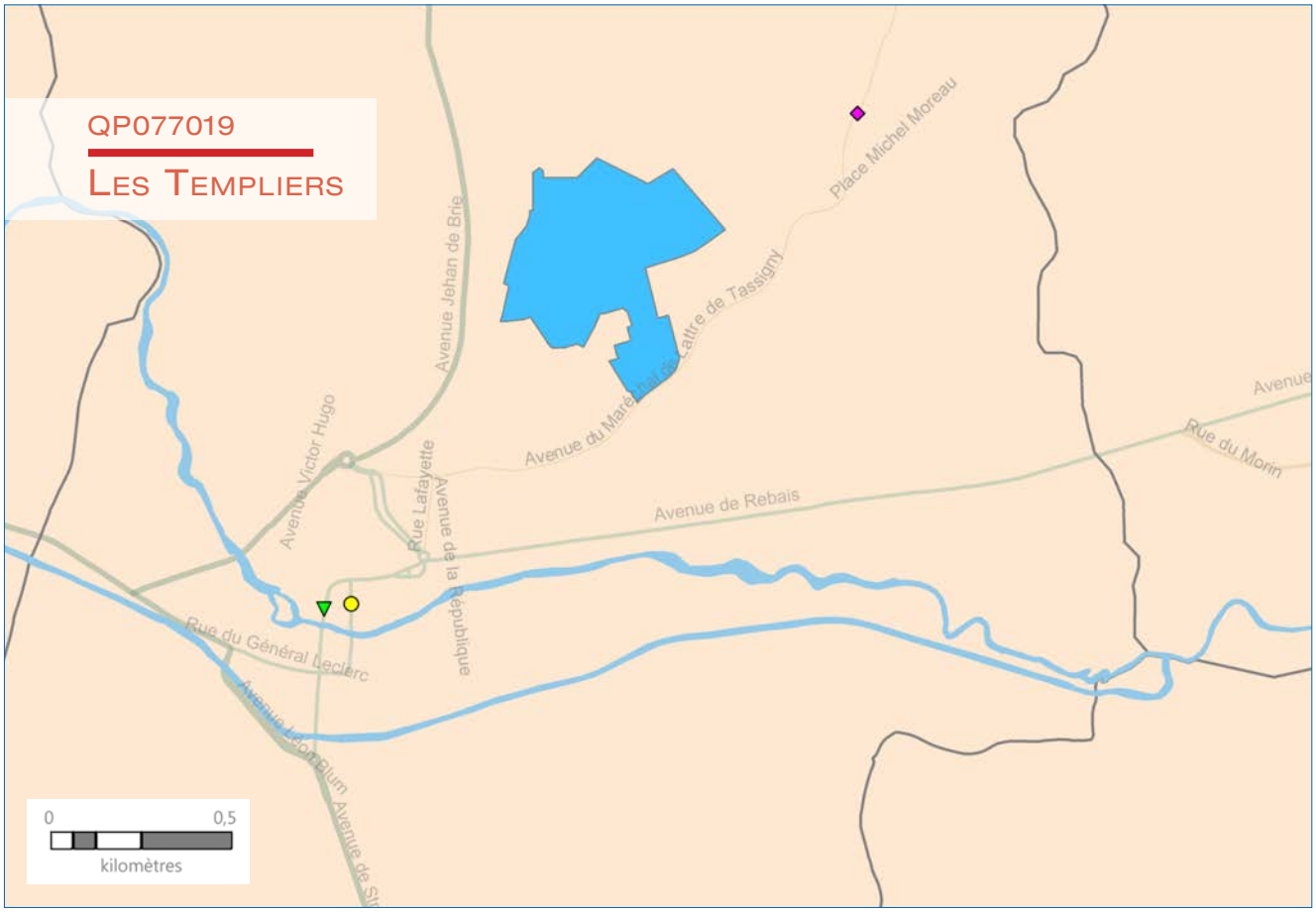

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077019	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 789**	**14 889**	**1 377 846**
Allocataires	**887**	**3 323**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	77,6	54,6	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	6,1	8,9	7,5
de 25 à 44 ans	44,9	51,3	60,8
de 45 à 59 ans	31,6	27,2	24,8
de 60 ans ou plus	17,5	12,6	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	40,4	40,7	28,3
couples sans enfant	5,7	5,4	3,3
familles monoparentales	29,0	22,2	18,7
couples avec enfant(s)	24,9	31,7	49,7
Familles allocataires :	**478**	**1 792**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	36,2	35,0	25,8
2 enfants	32,0	39,9	48,6
3 enfants ou plus	31,8	25,1	25,5
Enfants à charge	**1 005**	**3 599**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	12,8	14,7	15,4
de 3 à 5 ans	15,2	16,4	15,4
de 6 à 15 ans	50,0	49,7	52,7
de 16 à 17 ans	10,2	9,3	8,6
de 18 à 25 ans	11,6	9,9	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**692**	**1 867**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	99,4	58,8	49,8
location parc privé	0,3	34,1	34,3
location en collectivité	0,3	4,2	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**346**	**978**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	23,6	14,0	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	15,4	15,4	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**222**	**797**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,2	15,9	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**780**	**2 972**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	47,1	32,7	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,5	7,5	5,4
de 75 et plus	35,5	25,1	16,8
- dont 100%	74,4	78,2	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	16,2	17,0	11,4
couples sans enfant	1,5	1,1	0,6
familles monoparentales	20,0	10,0	6,6
couples avec enfant(s)	9,4	4,6	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Templiers », situé dans la commune de Coulommiers, compte 887 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 77,6 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture supérieur à la moyenne communale (54,6 %).

Par rapport à la population allocataire de la commune, celle de ce quartier se distingue par une part plus importante des allocataires de 45 ans ou plus (49,0 % contre 39,8 %) ainsi qu'une part plus faible des moins de 45 ans (51,0 % contre 60,2 %). Ainsi, la composition familiale des allocataires de ce quartier se caractérise par une surreprésentation des familles monoparentales (29,0 % contre 22,2 %) et une sous-représentation des couples avec enfant(s) (24,9 % contre 31,7 %). La part des couples avec enfant(s) est la plus faible de l'ensemble des quartiers prioritaires du département.

La part des familles allocataires est identique sur les deux niveaux territoriaux. Cependant, la répartition du nombre d'enfants à charge par famille diffère de celle de la commune. En effet, sur le quartier, elle est assez homogène avec une légère prépondérance des familles d'enfant unique (36,2 %, contre 35,0 % dans la commune). Tandis que dans la commune, les familles, avec 2 enfants à charge, sont prédominantes (39,9 %, contre 32,0 % dans le quartier). La structure par âge des enfants à charge demeure quasi identique entre le quartier et la commune.

La part des bénéficiaires d'une aide au logement du quartier est nettement supérieure à celle de la commune (78,0 % contre 56,2 %, soit 21,8 points d'écart). Cet écart devient plus modéré concernant d'autres prestations : 39,0 % contre 29,4 % pour les minima sociaux et 25,0 % contre 24,0 % pour la prime d'activité. Comparé aux autres quartiers prioritaires du département, le quartier « Les Templiers » détient la part la plus importante d'allocataires percevant l'Aah (15,4 %). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, ceux du quartier étudié sont plus dépendants des prestations à 50 % ou plus (47,1 % contre 32,7 %), avec une majorité de familles monoparentales (20,0 %, le plus élevé parmi les quartiers) et d'allocataires isolés (16,2 %). ■

QP077020

MONT SAINT MARTIN

COMMUNE : NEMOURS

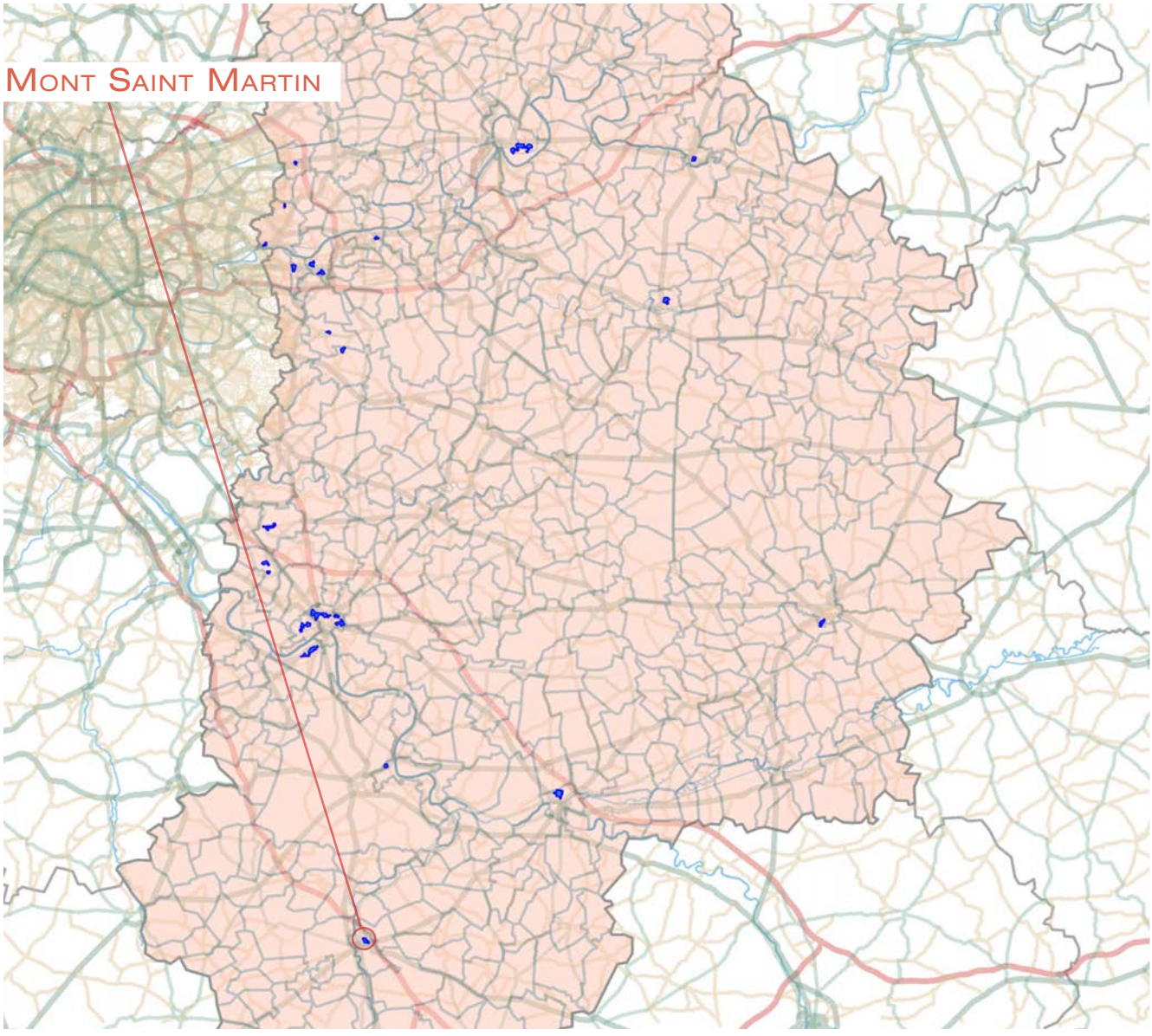

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

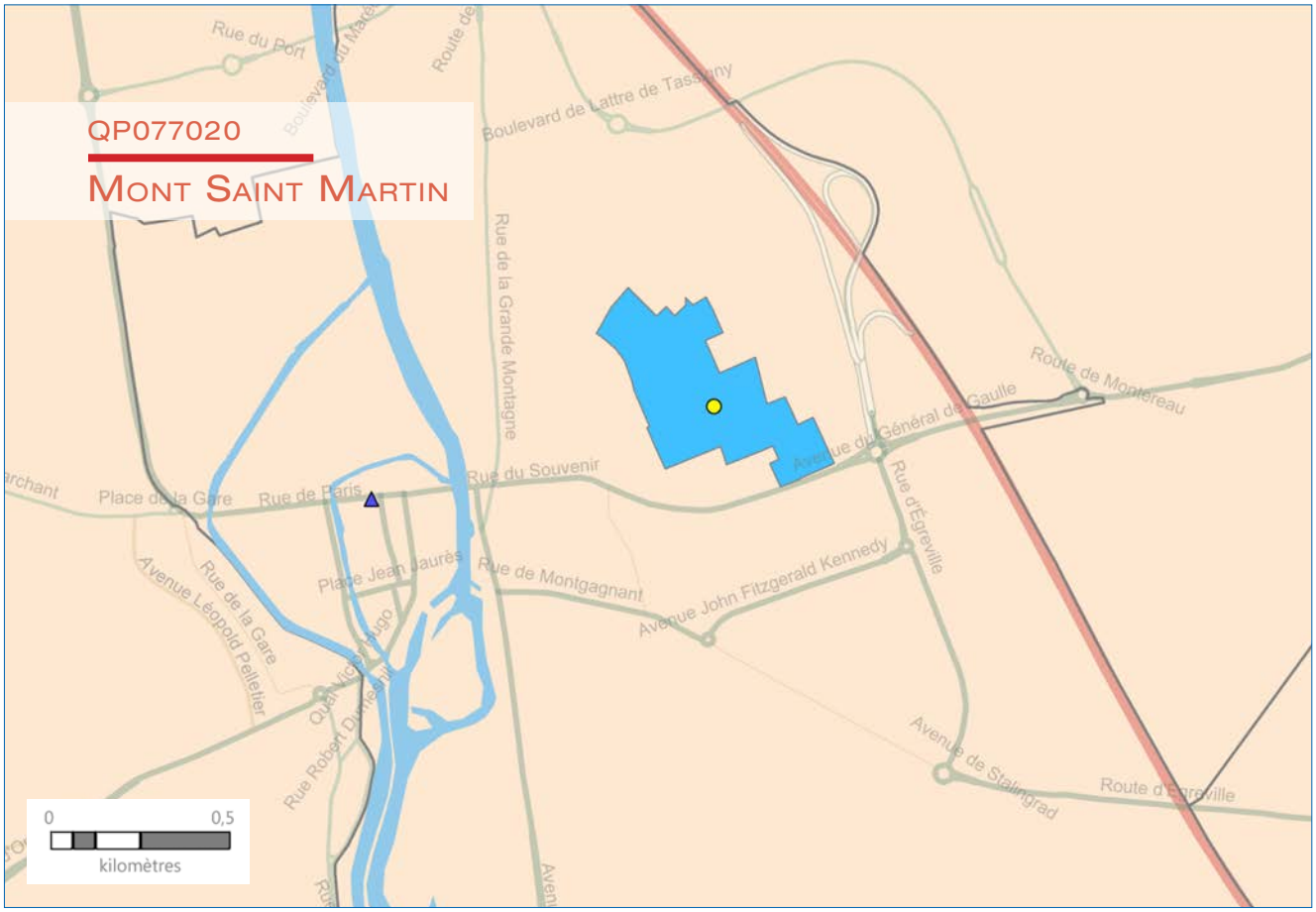

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077020	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**3 056**	**13 052**	**1 377 846**
Allocataires	**930**	**3 004**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	74,7	58,3	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,6	6,5	7,5
de 25 à 44 ans	44,9	52,7	60,8
de 45 à 59 ans	27,3	27,3	24,8
de 60 ans ou plus	23,1	13,5	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	39,4	39,5	28,3
couples sans enfant	8,1	5,9	3,3
familles monoparentales	23,0	20,3	18,7
couples avec enfant(s)	29,6	34,3	49,7
Familles allocataires :	**489**	**1 640**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	38,9	32,5	25,8
2 enfants	34,4	40,8	48,6
3 enfants ou plus	26,8	26,7	25,5
Enfants à charge	**1 003**	**3 401**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,3	15,0	15,4
de 3 à 5 ans	17,3	15,7	15,4
de 6 à 15 ans	48,4	51,7	52,7
de 16 à 17 ans	7,6	8,6	8,6
de 18 à 25 ans	9,4	9,0	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**733**	**1 700**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	98,6	65,9	49,8
location parc privé	0,5	25,8	34,3
location en collectivité	0,8	3,2	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**272**	**974**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	16,9	19,0	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	12,4	13,4	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**258**	**766**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,9	13,8	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**789**	**2 729**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	37,8	35,1	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,9	8,1	5,4
de 75 et plus	25,9	27,0	16,8
- dont 100%	71,1	75,5	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	14,8	17,6	11,4
couples sans enfant	1,8	1,3	0,6
familles monoparentales	11,9	9,6	6,6
couples avec enfant(s)	9,3	6,6	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Mont Saint Martin », situé dans la commune de Nemours, compte 930 allocataires. 23,4 % de la population de la commune habitent ce territoire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 74,7 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé que la moyenne de la commune (58,3 %).

La population allocataire de ce quartier est relativement plus âgée que celle de la commune, caractérisée notamment par une surreprésentation des 60 ans ou plus (23,1 % contre 13,5 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (44,9 % contre 52,7 %). Comparé aux autres quartiers prioritaires, la part des 60 ans ou plus de « Mont Saint Martin » est la plus importante. La part des couples avec enfant(s) est relativement plus faible dans ce quartier que dans la commune (29,6 % contre 34,3 %), tandis que la part des couples sans enfants et des familles monoparentales est plus importante (respectivement 8,1 % contre 5,9 % et 23,0 % contre 20,3 %).

Concernant les familles allocataires, celles ayant un enfant unique sont surreprésentées dans le quartier par rapport à la commune (38,9 % contre 32,5 %), alors que celles ayant 2 enfants à charge sont sous-représentées (34,4 % contre 40,8 %). « Mont Saint Martin » détient la part la plus faible des familles nombreuses (26,8 %), rapporté aux autres quartiers prioritaires. La répartition selon l'âge des enfants à charge diffère également entre le quartier et la commune : la part des enfants de 6 ans et plus est plus faible, tandis que celle des moins de 6 ans est plus importante (34,7 % contre 30,7 %).

La part des bénéficiaires d'une aide au logement est nettement supérieure (78,8 % sur ce territoire contre 56,6 % dans la commune, soit 22,2 points d'écart). En revanche, l'écart entre les deux niveaux territoriaux est plus modéré concernant le taux de bénéficiaires d'autres prestations : 27,7 % contre 25,5 % pour la prime d'activité, 29,2 % contre 32,4 % pour les minima sociaux. Enfin, parmi les 789 allocataires dans le champ des revenus, 37,8 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 35,1 % dans la commune), avec 14.8 % d'allocataires isolés et 11.9 % de familles monoparentales. ■

QP077021

QUARTIER RÉPUBLIQUE VILVAUDÉ

COMMUNE : VILLEPARISIS

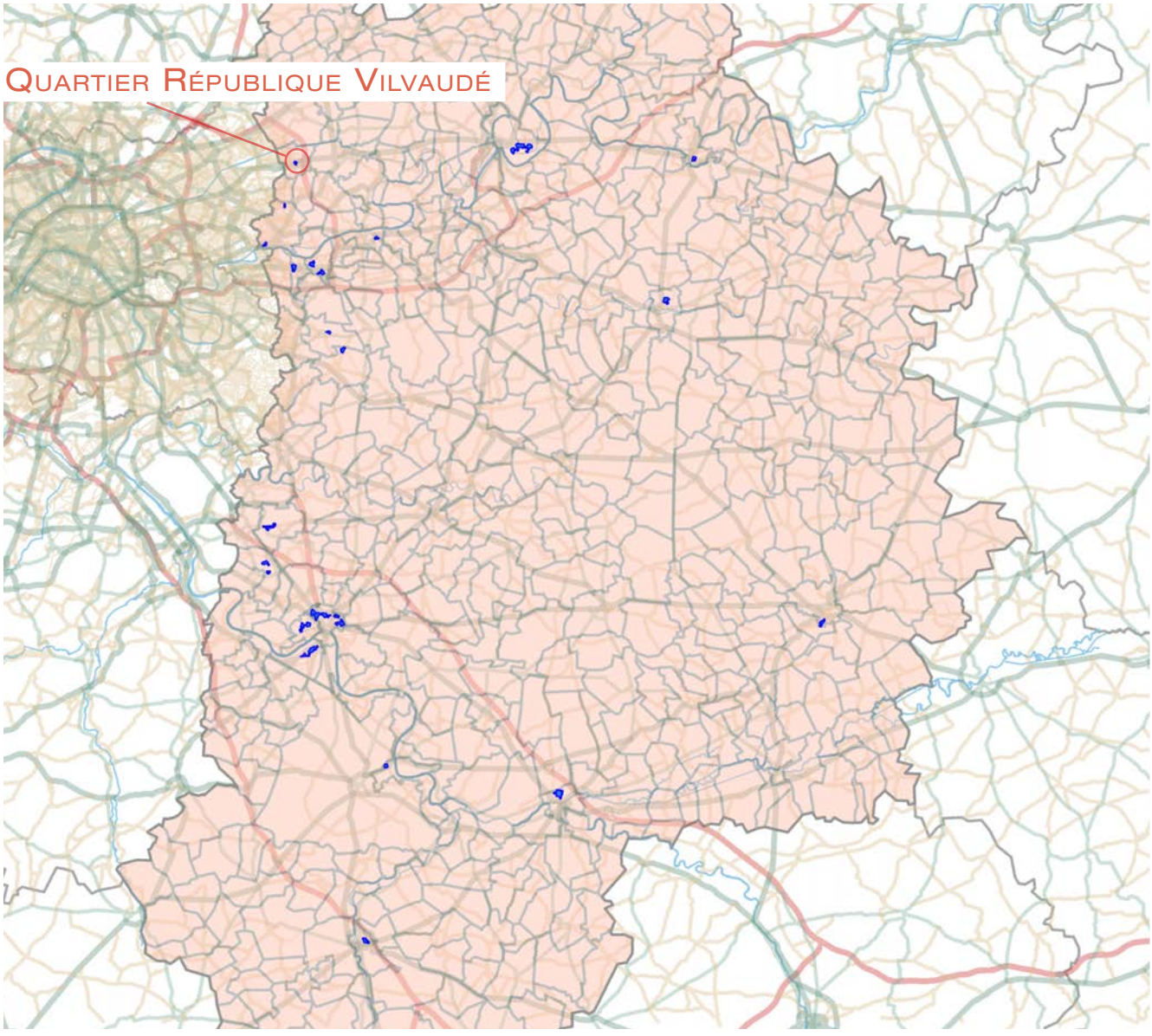

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

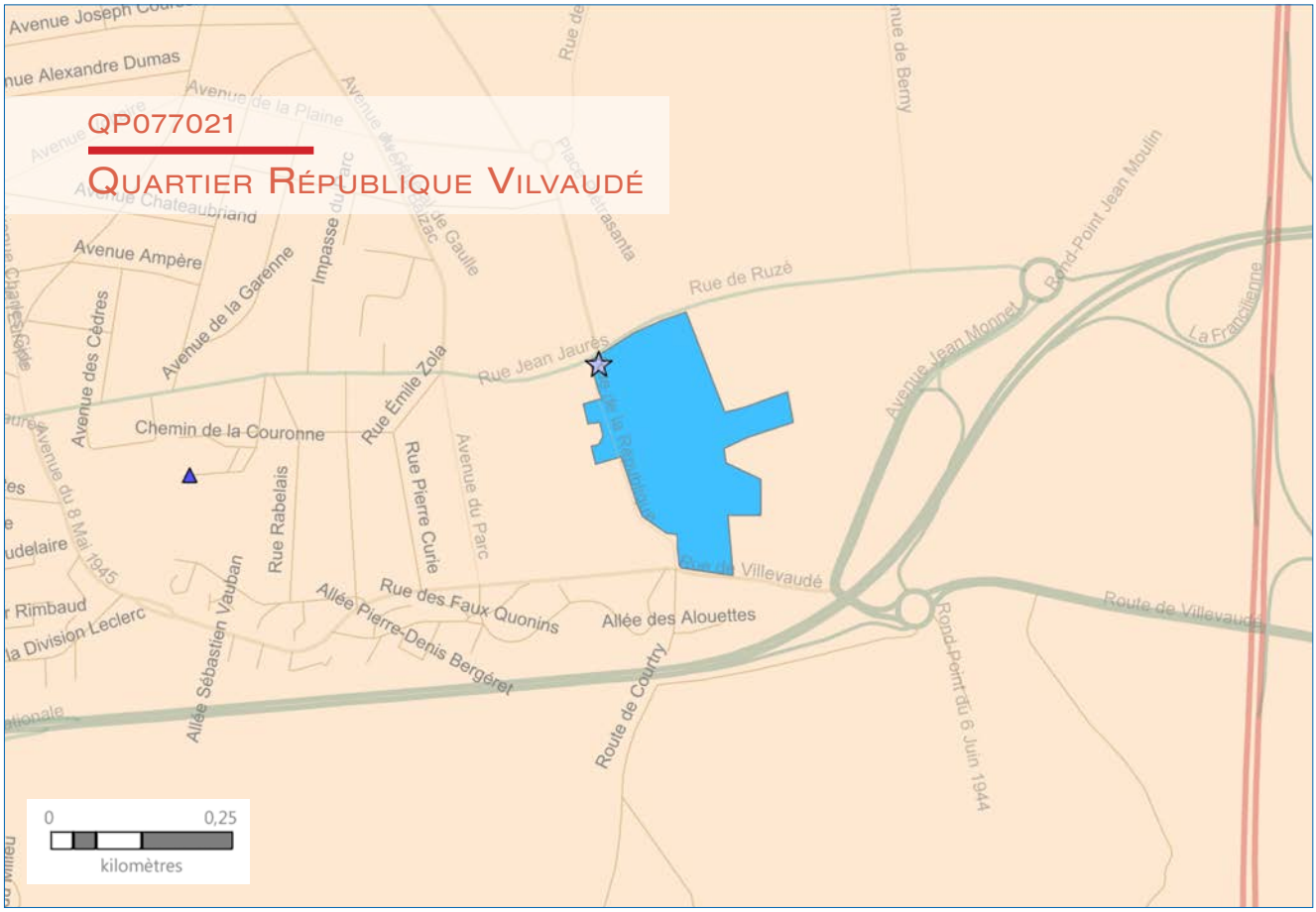

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077021	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 015**	**25 888**	**1 377 846**
Allocataires	**531**	**4 880**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	66,1	56,9	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	5,3	5,5	7,5
de 25 à 44 ans	56,7	64,6	60,8
de 45 à 59 ans	25,4	23,3	24,8
de 60 ans ou plus	12,6	6,5	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	42,0	26,5	28,3
couples sans enfant	3,6	3,5	3,3
familles monoparentales	23,0	19,1	18,7
couples avec enfant(s)	31,5	50,9	49,7
Familles allocataires :	**289**	**3 416**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	35,3	27,2	25,8
2 enfants	37,4	45,6	48,6
3 enfants ou plus	27,3	27,2	25,5
Enfants à charge	**612**	**7 203**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	24,3	18,0	15,4
de 3 à 5 ans	17,5	16,6	15,4
de 6 à 15 ans	46,9	51,8	52,7
de 16 à 17 ans	5,4	6,9	8,6
de 18 à 25 ans	5,9	6,7	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**363**	**2 057**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	43,5	41,2	49,8
location parc privé	9,6	37,3	34,3
location en collectivité	46,0	10,3	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**166**	**968**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	24,1	13,1	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,2	6,7	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**119**	**948**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,4	15,2	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**494**	**4 658**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	39,5	23,1	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	8,1	5,3	5,4
de 75 et plus	31,4	17,9	16,8
- dont 100%	81,3	80,7	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	21,9	11,5	11,4
couples sans enfant	0,8	0,7	0,6
familles monoparentales	11,5	6,7	6,6
couples avec enfant(s)	5,3	4,2	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Quartier République Vilvaudé », situé dans la commune de Villeparisis, compte 531 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 66,1 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture supérieur à celui de la commune (56,9 %) ; il reste cependant inférieur au taux de couverture médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %).

La population allocataire du quartier est relativement plus âgée que celle de la commune, caractérisée notamment par une surreprésentation des allocataires de 60 ans ou plus (12,6 % contre 6,5 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (56,7 % contre 64,6 %). Ainsi, la part des couples avec enfant(s) à charge demeure plus faible dans ce quartier (31,5 % contre 50,9 %), tandis que celle des allocataires isolés est nettement supérieure (42,0 % contre 26,5 %). La part des couples sans enfants du « Quartier République Vilvaudé » (3,6 %) demeure la plus faible comparée à celle des autres quartiers prioritaires du département.

Le quartier compte 289 familles allocataires, soit 54,4 % de la population allocataire, un résultat assez faible par rapport à la moyenne communale (70,0 %). Leur répartition en fonction du nombre d'enfants à charge diffère. En effet, les familles d'enfant unique présente une prépondérance de plus de 8 points sur ce quartier, quant à celles ayant 2 enfants, la supériorité de plus de 8 points se situe au niveau communal. Les familles avec 2 enfants à charge sont prédominantes dans le quartier ainsi que dans la commune (37,4 % contre 45,6 % dans la commune). Quant à la répartition des enfants à charge selon leur âge, ceux de moins de 3 ans sont surreprésentés dans le quartier (24,3 % contre 18,0 %), tandis que ceux de 6-15 ans demeurent sous-représentés (46,9 % contre 51,8 %). Ainsi, parmi les 24 quartiers prioritaires du département, le « Quartier République Vilvaudé » détient la part la plus importante des enfants de moins de 3 ans et la part la plus faible des 16-17 ans et des 18-25 ans à charge (respectivement 5,4 % et 5,9 %).

Parmi les 531 allocataires du quartier, 68,4 % sont bénéficiaires d'une aide au logement, 31,3 % de minima sociaux et 22,4 % de la prime d'activité. Ces résultats sont tous supérieurs à ceux de la commune où le taux des bénéficiaires est respectivement de 42,2 %, 19,8 % et 19,4 %. De plus, la part des bénéficiaires d'aide au logement de ce quartier habitant en location en collectivité (46,0 %) est la plus importante des quartiers prioritaires du département. Enfin, parmi les 494 allocataires dans le champ des revenus, 39,5 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 23,1 % dans la commune), dont 21,9 % sont les allocataires isolés et 11,5 % les familles monoparentales. ■

QP077022

LUGNY MARRONNIERS - RÉSIDENCE DU PARC

COMMUNE : MOISSY-CRAMAYEL

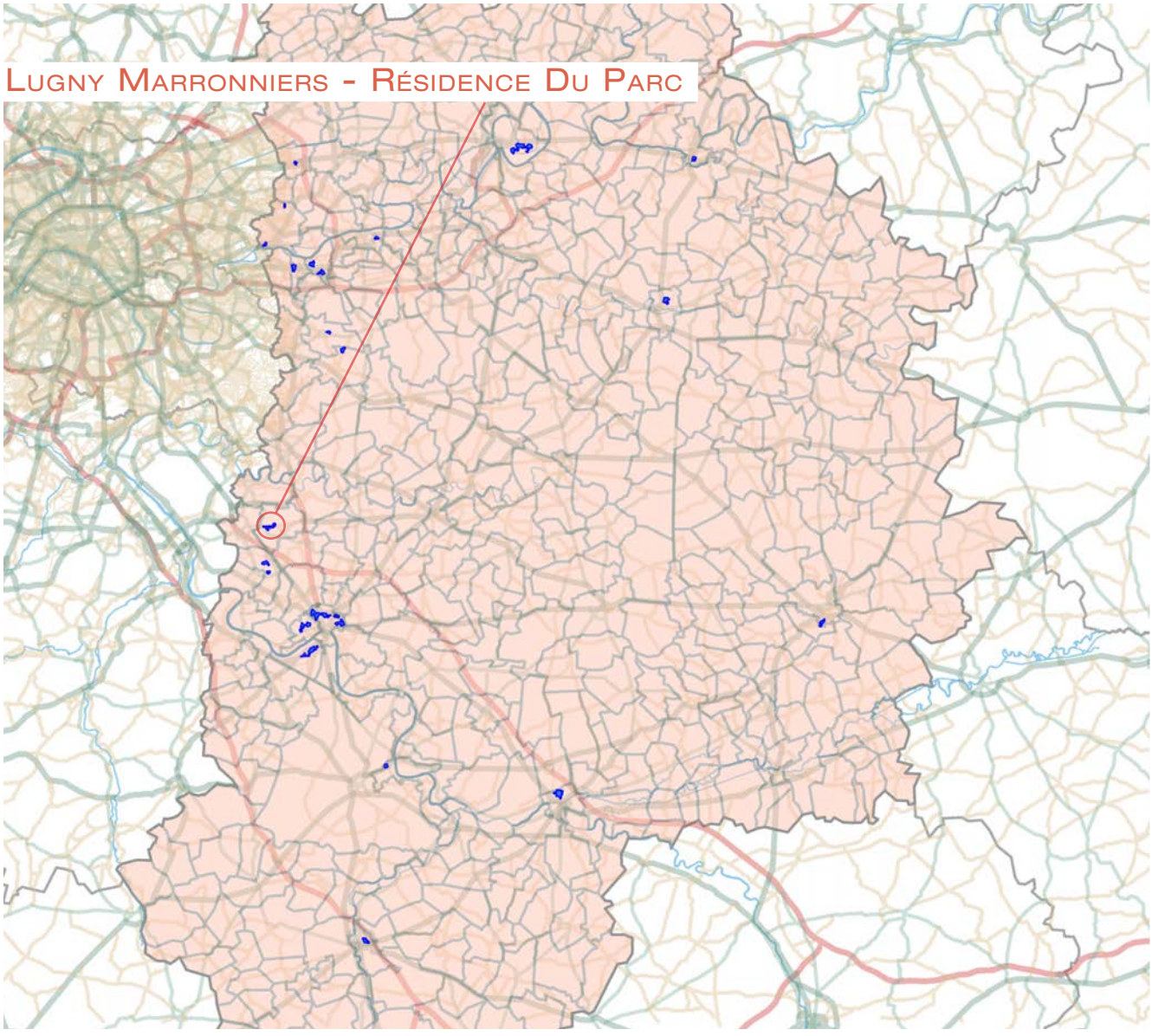

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

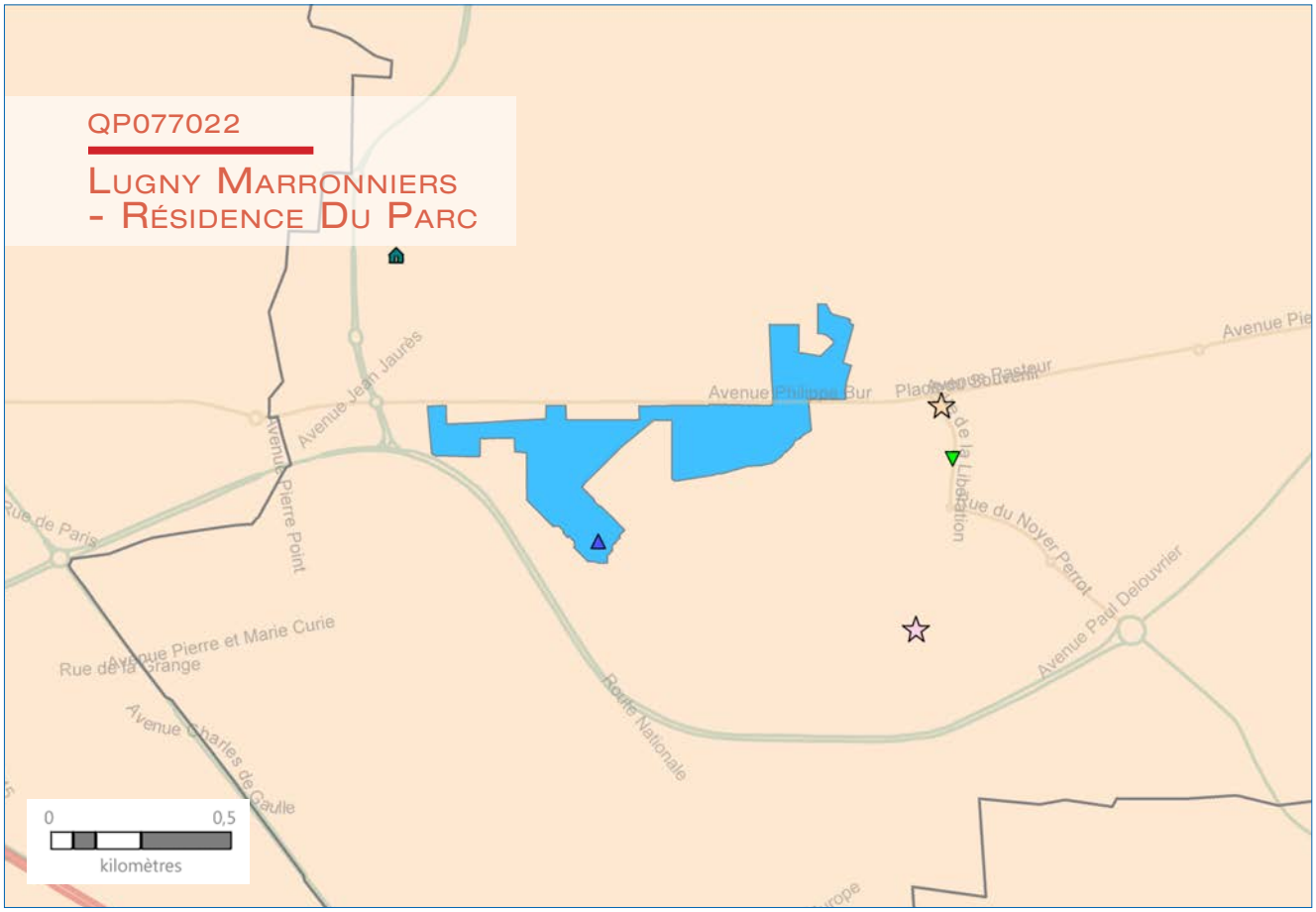

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077022	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**3 867**	**17 606**	**1 377 846**
Allocataires	**1 029**	**3 398**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	76,6	59,2	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	7,7	6,9	7,5
de 25 à 44 ans	61,6	63,9	60,8
de 45 à 59 ans	22,4	23,7	24,8
de 60 ans ou plus	8,4	5,4	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	29,2	25,4	28,3
couples sans enfant	4,0	3,4	3,3
familles monoparentales	32,1	21,8	18,7
couples avec enfant(s)	34,8	49,4	49,7
Familles allocataires :	**688**	**2 421**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	30,8	25,8	25,8
2 enfants	33,0	43,5	48,6
3 enfants ou plus	36,2	30,7	25,5
Enfants à charge	**1 533**	**5 229**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,7	16,1	15,4
de 3 à 5 ans	16,8	15,3	15,4
de 6 à 15 ans	53,0	52,0	52,7
de 16 à 17 ans	6,9	8,2	8,6
de 18 à 25 ans	7,6	8,4	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**715**	**1 538**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	84,9	65,1	49,8
location parc privé	11,7	19,0	34,3
location en collectivité	1,0	4,3	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**266**	**632**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	19,3	13,1	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	6,5	5,5	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**284**	**754**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,5	15,5	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**948**	**3 252**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	36,7	24,2	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,8	6,6	5,4
de 75 et plus	25,9	17,6	16,8
- dont 100%	74,4	75,7	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	11,0	10,1	11,4
couples sans enfant	0,7	0,5	0,6
familles monoparentales	17,0	8,9	6,6
couples avec enfant(s)	8,0	4,7	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Lugny Marronniers - Résidence Du Parc », situé dans la commune de Moissy-Cramayel, compte 1 029 allocataires. 22,0 % de la population de la commune habitent dans ce quartier prioritaire. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 76,6 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture supérieur à celui de la commune (59,2 %) et au taux médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %).

La population allocataire de ce quartier diffère peu de celle de la commune, l'écart le plus marquant concerne les allocataires de 60 ans ou plus : 8,4 % dans le quartier contre 5,4 % dans la commune, soit 2,9 points d'écart. Les allocataires de 25-44 ans sont prédominants dans le quartier (61,6 %) et la part des allocataires de 45-59 ans demeure la plus faible (22,4 %) par rapport à celle des autres quartiers prioritaires. La composition familiale du quartier se démarque dans la part des familles avec enfant(s) à charge, que ce soit les couples avec enfant(s) (34,8 % contre 49,4 % dans la commune) ou les familles monoparentales (32,1 % contre 21,8 %), dont le taux est le plus important de tous les quartiers prioritaires.

La part des familles allocataires reste relativement plus faible dans ce quartier (66,9 % contre 71,2 %) avec une prédominance des familles nombreuses (36,2 %), tandis que les familles de 2 enfants (43,5 %) sont supérieures au niveau communal. La structure par âge des enfants à charge demeure quasi-identique dans les deux niveaux territoriaux examinés.

Le quartier compte une part importante de bénéficiaires d'une aide au logement par rapport à la moyenne communale (69,5 % contre 45,3 %), avec plus de 8 bénéficiaires sur 10 dans le parc social (contre 6 sur 10 au niveau communal). En ce qui concerne les autres prestations, les résultats du quartier sont tous plus élevés : 25,9 % contre 18,6 % en matière de bénéficiaires de minima sociaux, 27,6 % contre 22,2 % de la prime d'activité. Le quartier « Lugny Maronniers - Résidence Du Parc » détient la part la plus faible d'allocataires percevant l'Aah (6,5 %) comparée à celle des autres quartiers prioritaires. Enfin, parmi les 948 allocataires dans le champ des revenus, 36,7 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 24,2 % dans la commune), avec une majorité des familles monoparentales (17,0 %) et des allocataires isolés (11,0 %). ■

QP077023

CENTRE VILLE - QUARTIER DE L'EUROPE

COMMUNE : SAVIGNY-LE-TEMPLE

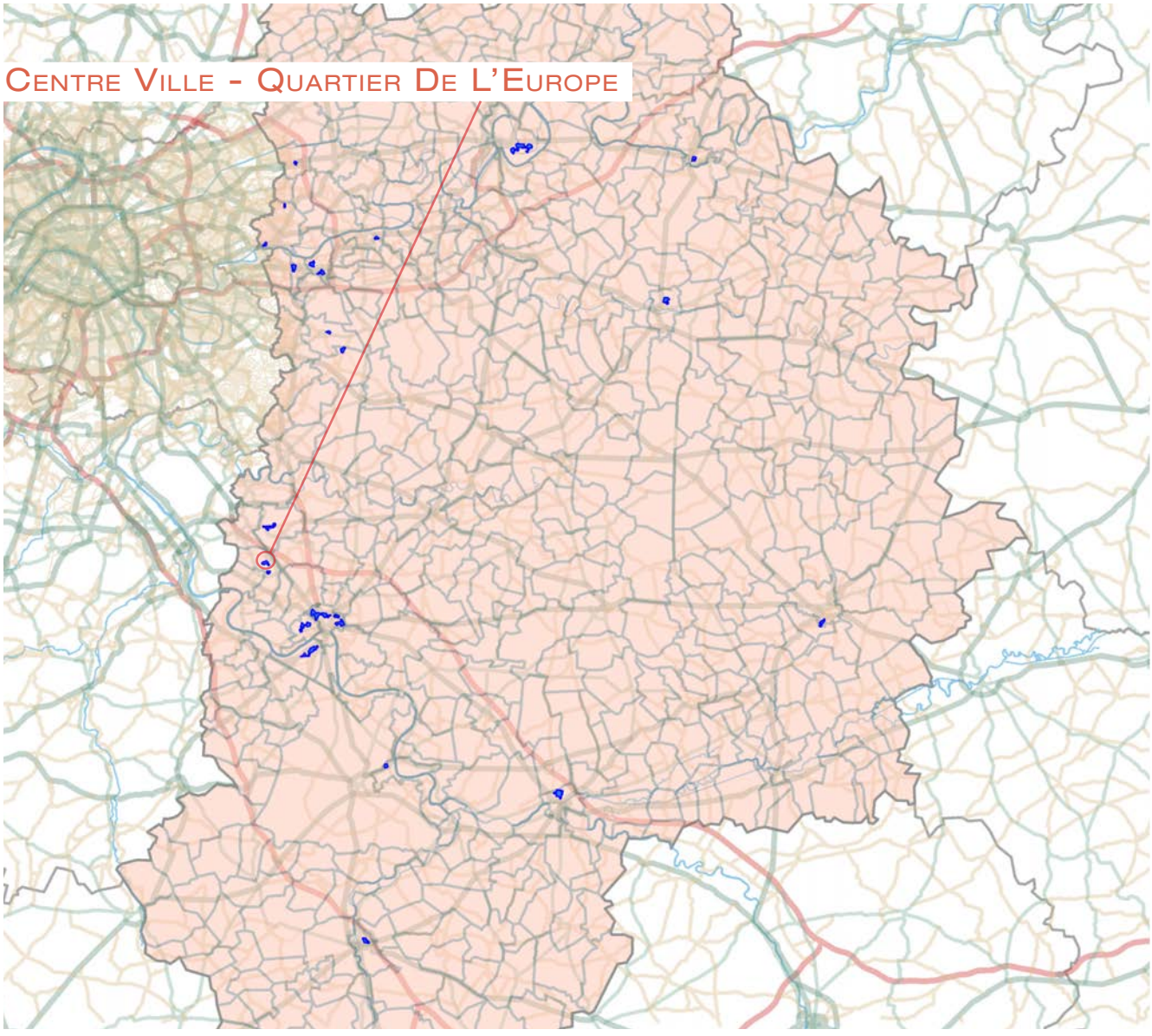

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

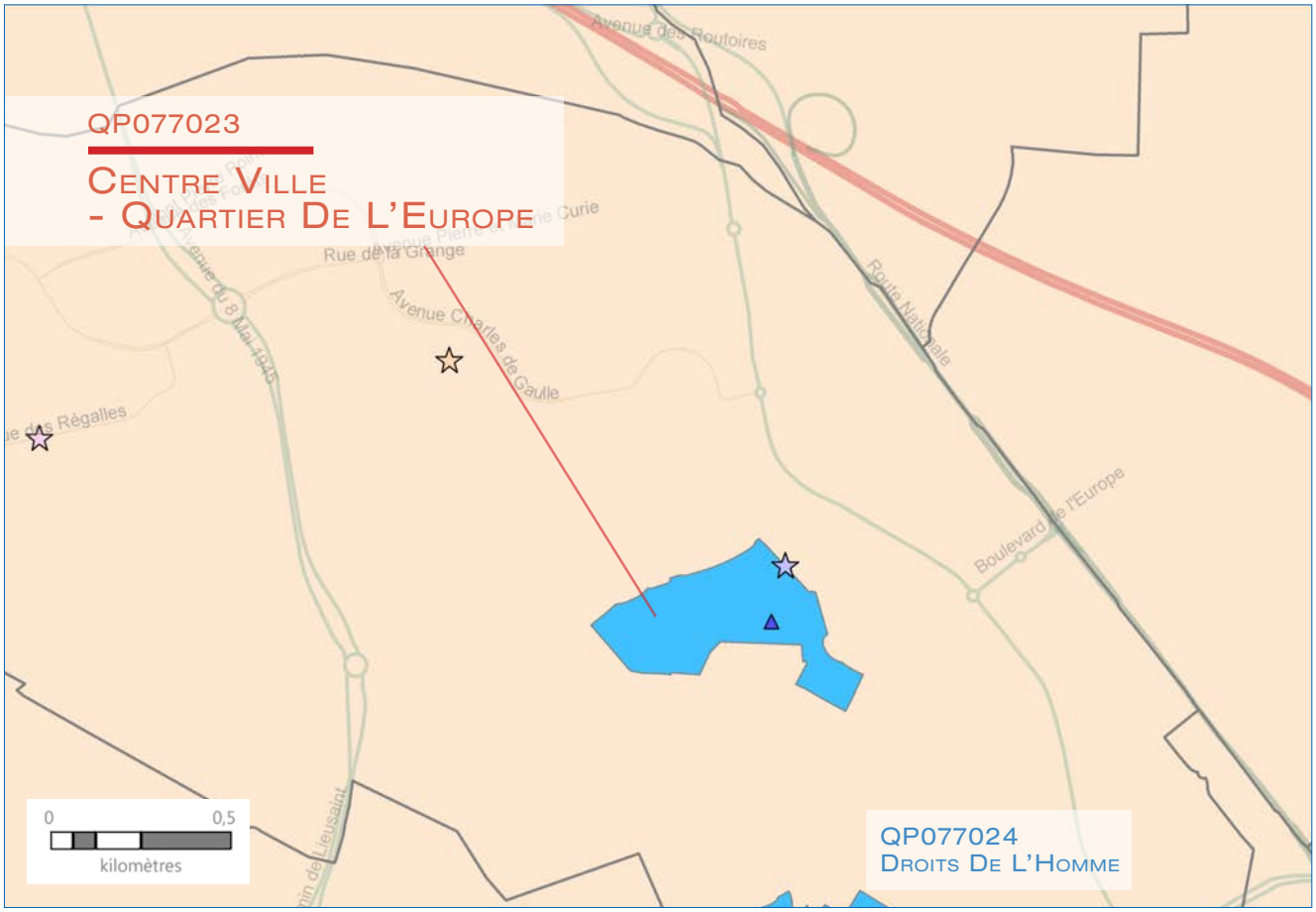

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077023	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**3 033**	**30 172**	**1 377 846**
Allocataires	**819**	**5 758**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	79,8	60,7	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,2	5,8	7,5
de 25 à 44 ans	61,8	61,5	60,8
de 45 à 59 ans	24,9	26,5	24,8
de 60 ans ou plus	9,2	6,1	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	27,0	24,0	28,3
couples sans enfant	4,9	3,0	3,3
familles monoparentales	27,7	21,5	18,7
couples avec enfant(s)	40,4	51,5	49,7
Familles allocataires :	**558**	**4 203**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	31,7	23,2	25,8
2 enfants	32,3	43,1	48,6
3 enfants ou plus	36,0	33,7	25,5
Enfants à charge	**1 225**	**9 408**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	19,3	14,0	15,4
de 3 à 5 ans	16,5	14,0	15,4
de 6 à 15 ans	47,5	53,5	52,7
de 16 à 17 ans	8,5	9,3	8,6
de 18 à 25 ans	8,2	9,1	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**494**	**2 488**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	86,6	60,4	49,8
location parc privé	10,3	15,9	34,3
location en collectivité	0,6	9,8	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**252**	**1 092**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,7	11,9	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,1	7,1	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**185**	**1 123**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,6	17,7	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**759**	**5 529**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	40,1	23,5	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,0	7,0	5,4
de 75 et plus	30,0	16,5	16,8
- dont 100%	80,7	76,9	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	13,3	10,5	11,4
couples sans enfant	1,6	0,6	0,6
familles monoparentales	15,4	8,0	6,6
couples avec enfant(s)	9,7	4,4	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Centre Ville - Quartier De L'Europe », situé dans la commune de Savigny-le-Temple, compte 819 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 79,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture supérieur à celui de la commune (60,7 %) ainsi qu'au taux médian des 24 quartiers prioritaires du département (73,1 %).

La population allocataire du quartier a une structure par âge quasi-identique à celle de la commune, la différence la plus marquante concerne les allocataires de 60 ans ou plus (9,2 % dans le quartier contre 6,1 % dans la commune, soit 3 points d'écart). Les 25-44 ans sont prédominants dans le quartier (61,8 %), ils représentent toutefois la part la plus faible comparée aux autres quartiers prioritaires. Les couples avec enfant(s) sont sous-représentés dans le quartier (40,4 % contre 51,5 %), tandis que les familles monoparentales sont surreprésentées (27,7 % contre 21,5 %).

La part des familles allocataires du quartier demeure plus faible que celle de la commune (68,1 % contre 73,0 %). Cependant, elles sont réparties de manière assez homogène en fonction du nombre d'enfants, tandis qu'il existe une prédominance des familles avec 2 enfants (43,1 %) dans la commune. Concernant la répartition selon l'âge des enfants à charge la part des enfants de moins de 3 ans est supérieure à celle de la commune (19,3 % contre 14,0 % dans la commune) et celle des 6-15 ans, inférieure (47,5 % contre 53,5 %).

Parmi les 819 allocataires du quartier, 60,3 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 43,2 % dans la commune), 30,8 % de minima sociaux (contre 19,0 %) et 22,6 % de la prime d'activité (contre 19,5 %). Parmi les 759 allocataires dans le champ des revenus, 40,1 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 23,5 % dans la commune), avec une majorité de familles monoparentales, suivies par les allocataires isolés. Ces allocataires présentent aussi une différence entre les deux niveaux territoriaux, en termes de dépendance des prestations (15,4 % contre 8,0 % pour les familles monoparentales et 13,3 % contre 10,5 % pour les allocataires isolés). ■

QP077024

DROITS DE L'HOMME

COMMUNE : SAVIGNY-LE-TEMPLE

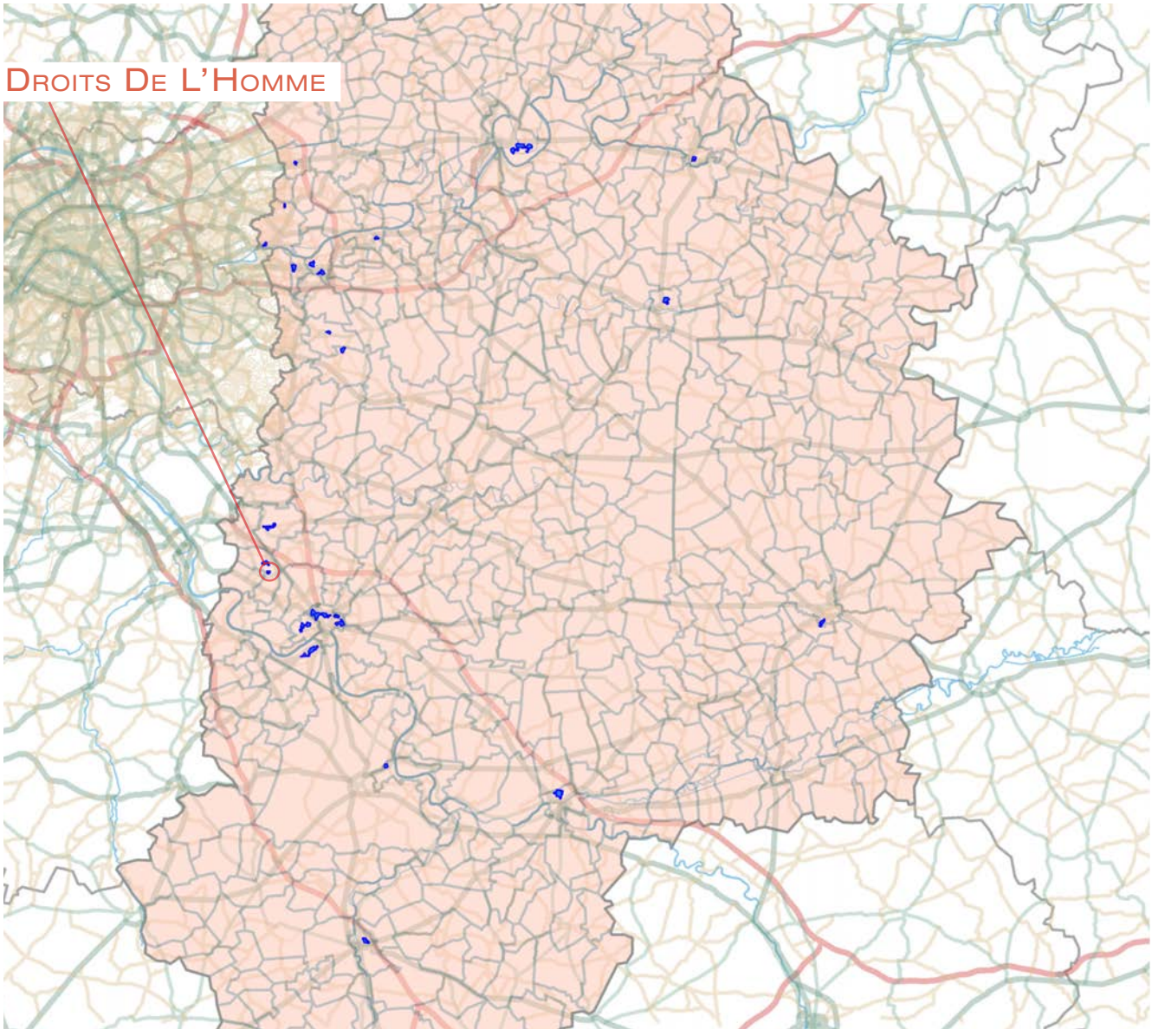

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

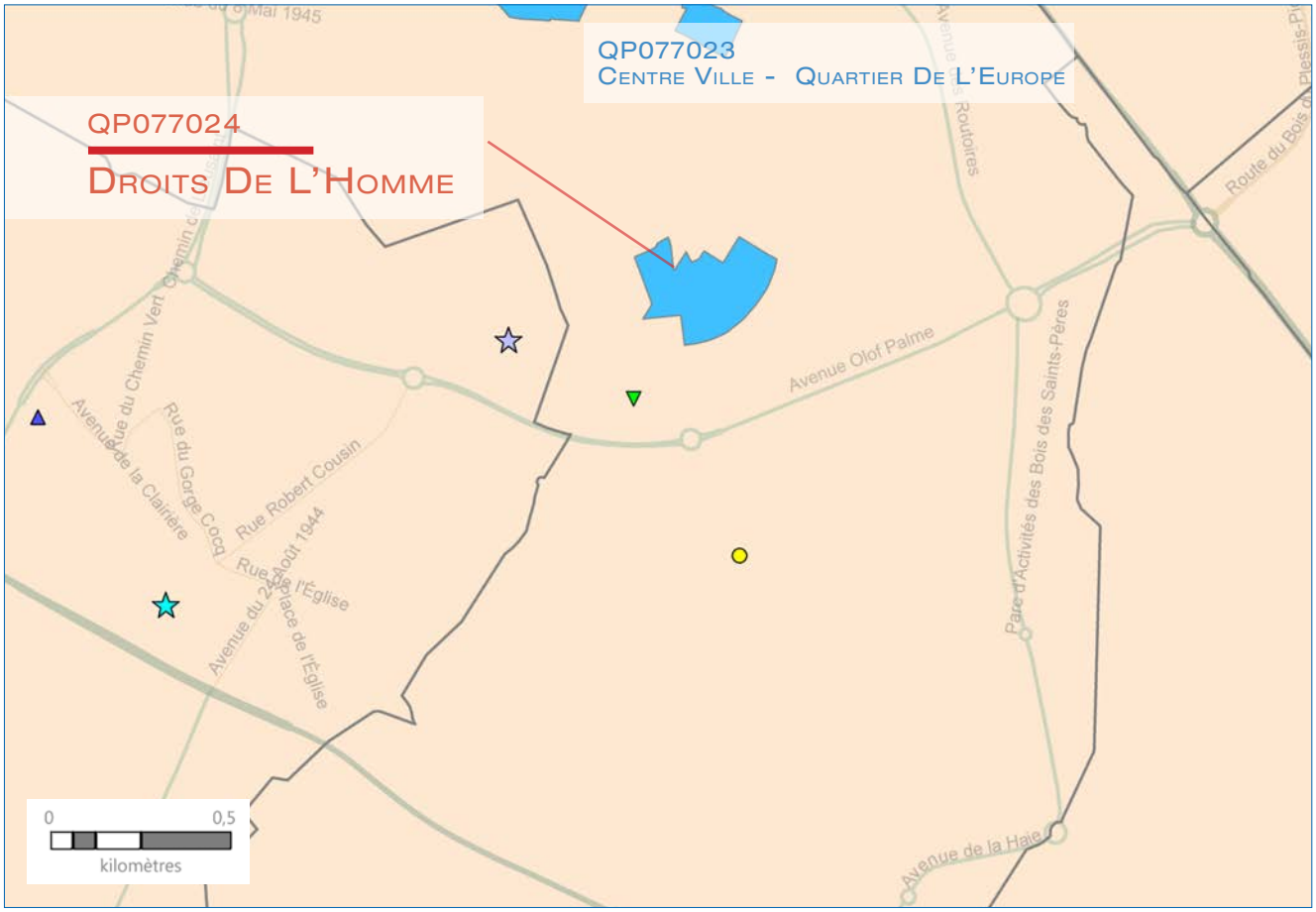

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN; Réalisation CTRAD Janvier 2019

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP077024	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 022**	**30 172**	**1 377 846**
Allocataires	**231**	**5 758**	**239 391**
- part de la population couverte par la caf (en%)	75,8	60,7	51,4
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,8	5,8	7,5
de 25 à 44 ans	58,4	61,5	60,8
de 45 à 59 ans	29,0	26,5	24,8
de 60 ans ou plus	7,8	6,1	6,8
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	21,2	24,0	28,3
couples sans enfant	5,2	3,0	3,3
familles monoparentales	26,8	21,5	18,7
couples avec enfant(s)	46,8	51,5	49,7
Familles allocataires :	**170**	**4 203**	**163 658**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	21,2	23,2	25,8
2 enfants	35,3	43,1	48,6
3 enfants ou plus	43,5	33,7	25,5
Enfants à charge	**423**	**9 408**	**341 101**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	12,5	14,0	15,4
de 3 à 5 ans	15,1	14,0	15,4
de 6 à 15 ans	54,1	53,5	52,7
de 16 à 17 ans	9,9	9,3	8,6
de 18 à 25 ans	8,3	9,1	7,9
Bénéficiaires d'une aide au logement	**145**	**2 488**	**93 109**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	80,0	60,4	49,8
location parc privé	4,8	15,9	34,3
location en collectivité	0,7	9,8	6,7
Bénéficiaires de minima sociaux	**54**	**1 092**	**44 173**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	15,2	11,9	11,7
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,2	7,1	6,8
Bénéficiaires de la prime d'activité	**58**	**1 123**	**46 371**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	6,9	17,7	17,9
Allocataires dans le champ des revenus*	**221**	**5 529**	**224 589**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	32,1	23,5	22,2
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,9	7,0	5,4
de 75 et plus	21,3	16,5	16,8
- dont 100%	66,0	76,9	78,9
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	10,0	10,5	11,4
couples sans enfant	1,4	0,6	0,6
familles monoparentales	11,3	8,0	6,6
couples avec enfant(s)	9,5	4,4	3,6

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Droits De L'Homme », situé dans la commune de Savigny-le-Temple, compte 231 allocataires, soit le moins représenté comparé aux autres quartiers prioritaires du département. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 75,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture élevé par rapport à celui de la commune (60,7 %).

La population allocataire du quartier est relativement semblable à celle de la commune, les écarts les plus marquants concernent les allocataires de 25-44 ans (58,4 % contre 61,5 %, soit 3,1 points d'écart) et les 45-59 ans (29,0 % contre 26,5 %, soit 2,5 points). Quant à sa composition familiale, les familles monoparentales sont surreprésentées dans ce quartier (26,8 % contre 21,5 %), alors que les couples avec enfant(s) sont sous-représentés (46,8 % contre 51,5 %).

S'agissant des familles allocataires du quartier, les familles nombreuses sont prédominantes (43,5 %, le plus élevé par rapport à d'autres quartiers), suivies par celles ayant 2 enfants (35,3 %). Ces résultats sont inversés par rapport à ceux de la commune où la prédominance se trouve parmi les familles de 2 enfants (43,1 %), suivies par les familles nombreuses (33,7 %). La part des familles du quartier ayant un enfant unique (21,2 %) est la plus faible de tous les quartiers prioritaires du département. La répartition selon l'âge des enfants à charge demeure quasi similaire à celle de la commune.

Parmi les 231 allocataires du quartier, 62,8 % sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 43,2 % dans la commune), 23,4 % de minima sociaux (contre 19,0 %) et 25,1 % de la prime d'activité (contre 19,5 %). Environ 8 bénéficiaires d'aide au logement sur 10 habitent dans le parc social, contre 6 sur 10 dans la commune. Enfin, les allocataires du quartier, dans le champ des revenus, sont plus dépendants des prestations que le niveau moyen communal (32,1 % contre 23,5 %), ce sont majoritairement des familles monoparentales et des allocataires isolés (respectivement 11,3 % et 10,0 %). ■

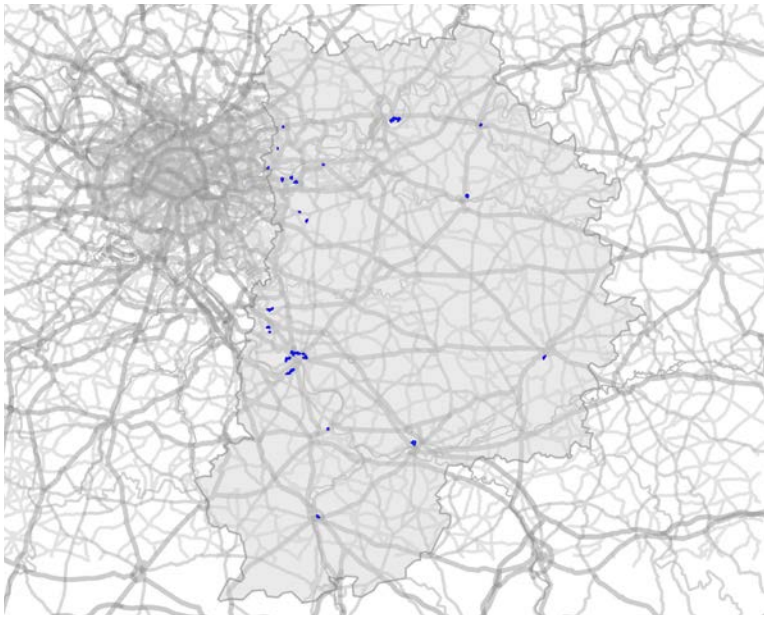

Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France
Directeur de la publication : Robert Ligier ■ Rédacteurs : Nadine Pontou, Emmanuel Glachant, Ha Ngan Phan ■
Cartographie : Bruno Fayard ■ Conception et réalisation graphique : Myriam Breitman ■
Imprimeur : SIRI Caf de Paris ■
Numéro ISSN 2266-4076 ■ Courriel : ctrad.cafcreteil@caf.cnafmail.fr
Site : www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

Juillet 2019